



Groupé Romande Energie

Rapport de gestion 2022



Unités

Monnaies

| | |
|-----|--------------|
| CHF | franc suisse |
| EUR | euro |
| mio | million |
| mrd | milliard |

Puissance

| | |
|-----|--------------------------------|
| kW | kilowatt |
| MW | mégawatt 1'000 kW |
| MWc | mégawatt-crête 1 million de Wc |

Énergie

| | |
|-----|---------------------------------|
| kWh | kilowattheure |
| MWh | mégawattheure 1'000 kWh |
| GWh | gigawattheure 1 million de kWh |
| TWh | térawattheure 1 milliard de kWh |

Tension

| | |
|----|----------------------|
| kV | kilovolt 1'000 volts |
|----|----------------------|

Empreinte carbone

| | |
|--------------------|--------------------------|
| teqCO ₂ | tonne équivalent carbone |
|--------------------|--------------------------|

Glossaire des abréviations

| | |
|-----------------|--|
| AGEPP | Alpine Geothermal Power Production |
| ARIS | Architecture of Integrated Information System |
| AVS | Assurance-Vieillesse et Survivants |
| AES | Association des entreprises électriques suisses |
| CA | Conseil d'Administration |
| CEO | Chief Executive Officer |
| CCT | Convention Collective de Travail |
| CDD | Contrat à Durée Déterminée |
| CDI | Contrat à Durée Indéterminée |
| CFA | Comité Finances et Audit |
| CIFER | Centre de Formation romand des électriciennes et des électriciens de Réseau |
| CNR | Comité Nominations et Rémunération |
| CO | Code des Obligations |
| CREM | Centre de Recherches Energétiques et Municipales |
| CPE | Contrat de Performance Energétique |
| CSD | Comité Stratégie et Développement |
| DIREN | Direction de l'Energie |
| EBIT | Earnings Before Interest and Taxes |
| EBITDA | Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization |
| ECUCAD | Chauffage à distance de la municipalité d'Ecublens |
| ESTI | Inspection fédérale des installations à courant fort |
| ETHZ | Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich |
| ETP | Equivalent Temps Plein |
| FTTH | Fiber to the Home |
| FMHL | Forces Motrices Hongrin-Léman SA |
| FMA | Forces Motrices de l'Avançon |
| ForDev | Group of Forest Management and Development |
| GES | Gaz à Effet de Serre |
| GIEC | Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat |
| GHG | Greenhouse Gas |
| GIS | Gas Isolation System |
| GRD | Gestionnaire de Réseau de Distribution |
| GREE | Groupement romand pour l'énergie éolienne |
| GRI | Global Reporting Initiative |
| IA | Intelligence Artificielle |
| ISO | International Organization for Standardization |
| LApEI | Loi sur l'Approvisionnement en Electricité |
| LED | Light-Emitting Diode |
| LEg | Loi sur l'Egalité |
| LEne | Loi sur l'Energie |
| nLPD | nouvelle Loi sur la Protection des Données |
| NPS | Net Promoter Score |
| ODD | Objectif de Développement Durable |
| OFEN | Office Fédéral de L'Energie |
| OFEV | Office Fédéral de l'Environnement |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| ORAb | Ordonnance contre les Rémunérations Abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse |
| PCF | Performance des Critères Financiers |
| PET | Polytéréphtalate d'Éthylène |
| POE | Performance des Objectifs d'Entreprise |
| RPRE | Représentation du Personnel de Romande Energie |
| R&D | Recherche & Développement |
| RSE | Responsabilité Sociétale d'Entreprise |
| SF ₆ | Hexafluorure de soufre |
| SGS | Société Générale de Surveillance SA |
| SMSST | Système de Management de la Santé et Sécurité au Travail |
| SMI | Système de Management Intégré |
| SPI | Swiss Performance Index |
| SST | Santé et Sécurité au Travail |
| STAP | Station de Pompage d'eau du lac |
| THASAI | Tour d'Horizon des Assurances Sociales et Autres Informations |
| UMV | Usines Métallurgiques de Vallorbe SA |
| USD | Unité de Support Digital et Innovation (Groupe Romande Energie) |
| UX | Pôle User Expérience – Expérience Utilisateur (Groupe Romande Energie) |

Face aux crises, nos valeurs ont été source de résilience

Sommaire

| | |
|--|-----|
| 1 Messages à nos actionnaires | 2 |
| Message de Guy Mustaki, président du Conseil d'administration et de Christian Petit, directeur général | |
| Message de Nicolas Conne, directeur Finances et Services | |
| 2 Gouvernement d'entreprise | 12 |
| 3 Rapport sur les rémunérations | 44 |
| 4 Rapport de durabilité | 52 |
| 5 États financiers | 98 |
| Commentaires financiers du Groupe Romande Energie | |
| Comptes consolidés du Groupe Romande Energie | |
| Comptes annuels de Romande Energie Holding SA | |
| Calendrier financier 2023-2024 | 145 |
| Contacts | 145 |
| Éditeur | 145 |

Si chaque année semble exceptionnelle depuis quatre ans, à l'heure où nous écrivons ce rapport, la situation géopolitique mondiale est des plus incertaines, bousculant un marché de l'énergie déjà fortement affecté. Les craintes de pénuries d'énergie ont été au centre des préoccupations de notre pays tout au long de l'année 2022. Dans ce contexte, assurer l'approvisionnement de nos clients, particuliers, entreprises ou collectivités, tout en continuant notre plan d'investissement afin de leur fournir des solutions durables et décarbonées, a constitué un double défi.

Nous poursuivons ainsi, avec détermination, notre ambition d'être un acteur incontournable de la décarbonisation de la Suisse romande en préservant nos valeurs basées sur les piliers environnemental, sociétal et économique. Le Groupe Romande Energie termine un exercice 2022 solide et conforme aux attentes, démontrant une fois encore la résilience de son modèle d'affaires.

Nous remercions infiniment nos collaboratrices et collaborateurs qui ont participé à l'élaboration de ce rapport.

A large industrial turbine, likely from a hydroelectric power plant, is shown from a low-angle perspective. The turbine's massive, dark metal structure dominates the frame, with its complex internal components, including numerous copper-colored stator windings, visible. In the center, a circular opening reveals a worker wearing a hard hat and safety gear, looking out towards the camera. The lighting is dramatic, with the worker and the central opening brightly lit against the dark interior of the turbine. A large white number '1' is overlaid on the right side of the image.

Groupe Romande Energie

Messages à nos actionnaires

- Malgré la crise, le Groupe Romande Energie présente un bilan solide grâce à la diversification de ses activités.
- L'ambitieux plan d'investissement 2021-2026 se poursuit.
- Le Groupe confirme son objectif d'être un acteur de la décarbonisation en Suisse romande.
- Notre engagement pour la durabilité se renforce année après année.

Une résilience démontrée face à la crise

2022 a été marquée par une crise énergétique majeure en Europe, liée notamment aux conséquences de la guerre en Ukraine et à des événements climatiques extrêmes. Caractérisée par une forte volatilité des tarifs de l'électricité et par une menace de pénurie d'énergie, cette crise sans précédent a mis en lumière le fragile équilibre entre la demande croissante en électricité et les difficultés d'accroître l'offre renouvelable indigène. Au vu du contexte extrêmement tendu, dans un souci de protection des consommateurs et pour servir l'intérêt national, la Confédération concentre son attention sur la sécurité d'approvisionnement en énergie fiable et indigène.

Déjà bien positionnée pour servir cet objectif, Romande Energie confirme l'ambitieux plan d'investissements annoncé en 2021, afin de soutenir l'effort de production et de souveraineté énergétique de la Suisse, et accompagne toujours davantage ses clients vers une consommation efficiente, grâce à des solutions innovantes et clé en main. Parallèlement, nous œuvrons à la modernisation de notre réseau pour le rendre compatible avec les nouveaux modes de consommation et de production décentralisée. Malgré la situation exceptionnelle, notre bilan 2022 est conforme aux attentes et confirme la solidité de notre Groupe, basée sur les trois piliers de la durabilité.

Romande Energie maintient son plan d'investissement et diversifie ses sources de production

L'objectif principal du Groupe Romande Energie d'être un acteur clé de la décarbonisation de la Suisse romande reste plus que jamais d'actualité car il permet de progresser vers l'indépendance de la Suisse vis-à-vis des énergies fossiles. Dans le contexte actuel et face aux menaces de pénuries notamment hivernales, Romande Energie poursuit son plan d'investissements afin d'augmenter sa production propre 100% renouvelable et de diversifier son mix énergétique.

Actif depuis fort longtemps dans ce secteur, le Groupe continue le développement de sa production d'origine hydraulique et optimise sans cesse ses installations existantes. Le secteur des petites centrales offre par exemple encore un potentiel important en Suisse. En 2022, nous avons inauguré celle de Vuitebœuf avec nos partenaires, après plus de 20 ans d'efforts. La durée de concrétisation des projets d'infrastructure de production est une question centrale dans la volonté d'indépendance énergétique de la Suisse et l'accroissement de sa production propre. Elle fait l'objet de débats au sein du parlement et des simplifications de procédures ont d'ores et déjà été approuvées pour les installations solaires tandis que d'autres sont actuellement étudiées pour les autres sources d'énergie.

L'objectif principal du Groupe Romande Energie d'être un acteur clé de la décarbonisation de la Suisse romande reste plus que jamais d'actualité car il permet de progresser vers l'indépendance de la Suisse vis-à-vis des énergies fossiles.



Christian Petit, directeur général et Guy Mustaki, président du Conseil d'administration

Le solaire est un autre axe de développement stratégique du Groupe. La situation exceptionnelle de ces derniers mois a provoqué une forte hausse des demandes d'installations de panneaux solaires, tant pour les entreprises que pour les particuliers. Nos collaboratrices et collaborateurs travaillent sans relâche afin de répondre à un maximum de demandes. Durant cette dernière année, nous avons mis en service plus de 20 installations industrielles à travers toute la Suisse, portant la puissance totale de production suisse de notre Groupe à plus de 40 MWc. Par exemple, à Dietikon, la société Lyreco peut désormais compter sur un approvisionnement de 40% de sa consommation électrique annuelle par le parc solaire de Romande Energie de plus de 5'000 m² installé sur sa toiture.

Dès 2023, notre mix énergétique comptera également un parc éolien. En effet, après plus de 20 années de procédures administratives et juridiques, le chantier de Sainte-Croix, premier parc éolien vaudois, s'est ouvert en 2022. A lui seul, il produira à terme l'équivalent de la consommation annuelle électrique de près de 6'000 ménages.

L'intérêt prioritaire du développement de la thermie a été notamment confirmé par une charte signée par la Confédération en août 2022 avec les villes, communes et cantons suisses afin d'accélérer le développement des réseaux thermiques en Suisse. En 2022, six nouveaux projets d'envergure, alimentés par des sources d'énergies renouvelables ont été lancés par Romande Energie, en partenariat avec des institutions publiques ou privées, dans les régions de Nyon, Moudon, Payerne et Rolle notamment. En parallèle, de nombreux autres projets de taille plus réduite ont aussi été réalisés.

Durant cette dernière année, nous avons mis en service plus de 20 installations industrielles solaires à travers toute la Suisse, portant la puissance totale de production suisse de notre Groupe à plus de 40 MWc.

Déjà propriétaire de la centrale de biomasse Enerbois de Rueyres (Vaud) qui produit près de 20'000 tonnes de pellets par année, Romande Energie a poursuivi en 2022 son expansion dans ce domaine en investissant dans la start-up prometteuse Proxipel, usine à pellets itinérante. La biomasse est une source de production d'énergie renouvelable très pertinente en alternative au mazout pour la production de chaleur et d'électricité et offre des débouchés aux résidus forestiers locaux.

Notre stratégie de production énergétique s'appuie sur la diversification. A ce titre, nous poursuivons également le déploiement prometteur de notre production en France qui constitue désormais une couverture de risque naturel de nos activités suisses. En 2022, 6 nouvelles éoliennes fonctionnelles produisant 37 GWh ont enrichi notre production forte désormais de quatre parcs éoliens en activité en Bretagne et dans le Grand-Est, de centrales hydrauliques et solaires.

Romande Energie adapte son réseau aux nouveaux flux énergétiques

Afin de répondre au nouveau contexte énergétique suisse, Romande Energie a repensé la planification et la modernisation de son réseau qui devra accueillir de plus en plus une production électrique décentralisée et une consommation soutenue d'ici 2035. L'Office fédéral de l'énergie estime que sans ces travaux d'anticipation, les investissements dans les réseaux électriques pourraient devoir augmenter de 50 à 70% à partir de la prochaine décennie. Il est donc indispensable de prévoir dès maintenant les nouveaux flux énergétiques entrants et sortants et de démarrer les premiers travaux de modernisation.

Accompagner nos clientes et nos clients afin d'optimiser nos consommations et aller vers l'efficacité énergétique

En 2022, les craintes de pénurie de gaz, la baisse temporaire de production électrique du parc nucléaire français, grand pourvoyeur d'énergie en Europe, mais également de l'Allemagne et d'autres pays européens, l'absence de vent, la sécheresse et la forte canicule de 2022, ont provoqué une crise d'approvisionnement et une augmentation record des prix de l'électricité sur les marchés européens. L'industrie a été stupéfaite par cette hausse, dont le pic a atteint en France cet été presque 1'000 euros le MWh, provoquant un point de rupture systémique sur les marchés de l'énergie.

Notre production propre ne couvrant pas la totalité de l'énergie que nous distribuons à nos clients, nous recourrons chaque année à d'importants achats d'électricité dont les coûts d'approvisionnement ont fortement augmenté. Comme pour la majorité des énergéticiens suisses, cette hausse des coûts se répercute sur le prix du kWh fourni à nos clients du

marché régulé les années suivantes. Afin de les accompagner face à la hausse de leurs factures, nous avons lancé en 2022 une campagne d'information et de conseil à destination de nos clients, particuliers, entreprises et collectivités, dans le but de les aider à réduire et optimiser leur consommation électrique. Dans ce contexte, la sobriété énergétique devient indispensable. Nous devons tous changer notre manière de consommer et notre rapport à l'énergie afin d'éviter des situations de surconsommation et de pénuries.

Le Groupe a initié en 2022 plusieurs programmes d'accompagnement à destination de nos clients, ainsi que de ses collaboratrices et collaborateurs. Ils concernent la rénovation du bâti, la sensibilisation à l'efficacité et la sobriété énergétique et la mise à disposition d'informations pertinentes. Par exemple, notre initiative Commune Rénove qui vise à augmenter le taux de rénovation du parc immobilier s'est poursuivie en 2022. Déployé sur les communes de Morges et Vevey, ce programme a permis de traiter 52 projets d'assainissement de bâtiments et les audits énergétiques réalisés ont identifié un potentiel de décarbonisation des bâtiments de 4'000 tonnes de CO₂ par an.

Un engagement pour la durabilité qui perdure, ancré désormais dans notre nouvelle raison d'être

Romande Energie confirme son engagement pour la durabilité qu'elle s'efforce d'intégrer dans toutes les strates de son activité. Au-delà du renforcement des ressources dédiées à ce sujet, le Groupe Romande Energie a créé un programme annuel de mécénat en faveur de l'intérêt général, en juin 2022. Il s'agit du «Pourcent sociétal et environnemental» qui pourra atteindre selon les projets sélectionnés jusqu'à 1% de l'EBIT du Groupe de l'année précédente. Il concrétise l'engagement de Romande Energie envers la société et la nature, dans le contexte de l'urgence climatique et conformément à sa responsabilité sociétale. Ce programme a pour objectif de lutter contre la précarité, de favoriser l'inclusion et la diversité, de permettre à la population d'habiter durablement son territoire, d'accompagner la transition énergétique et de favoriser tout engagement social ou environnemental en Suisse romande.

Guy Mustaki
Président du Conseil d'administration
GRI 2-11

Parallèlement, la nouvelle stratégie du Groupe et son positionnement en faveur de la durabilité ont mené à un projet collaboratif de travail sur la raison d'être et les valeurs de l'entreprise. Porté par une vingtaine de collaboratrices et de collaborateurs représentant tous nos métiers et issus des différents sites d'implantation, il en est résulté la nouvelle raison d'être du Groupe :

«RElier nos énergies pour accompagner notre région vers un avenir durable»

Cette raison d'être ancre au cœur de l'entreprise sa mission de long terme. Les valeurs retenues, «audace, authenticité, collaboration, fiabilité et simplicité», témoignent à la fois de notre culture actuelle de travail mais aussi de nos aspirations pour l'avenir.

La crise énergétique que nous traversons met brutalement en lumière l'importance majeure que revêt l'électricité dans nos modes de vie et notre économie. Nos activités de base reviennent ainsi au centre des préoccupations politiques et de nombreux changements au niveau du cadre législatif ont déjà débuté. C'est dans ce contexte que nous voulons et devons poursuivre notre développement, en garantissant l'approvisionnement de notre zone de desserte et en nous appuyant sur notre raison d'être, nos valeurs d'entreprise et notre stratégie. L'accompagnement de nos clients reste au cœur de nos préoccupations, afin de les aider à réduire et rationaliser leur consommation énergétique mais également à produire leur propre énergie. Nous les remercions chaleureusement pour leur confiance. Nous adressons également toute notre reconnaissance à nos fournisseurs, actionnaires et à toutes les parties prenantes du Groupe, qui adhèrent à nos valeurs et ont été présents à nos côtés, tout au long de cette année agitée.

Nous tenons tout particulièrement à remercier nos 1'253 collaboratrices et collaborateurs, ainsi que notre comité de Direction et notre Conseil d'administration. Leur dévouement, la haute qualité de leur travail et leur réactivité ont permis à notre Groupe de répondre rapidement et avec agilité aux multiples défis de cette année.

Christian Petit
Directeur général

L'atteinte des objectifs stratégiques

renforcée par la solidité financière du Groupe et la diversification de ses activités

Des investissements de croissance en progression

Poursuivant sa stratégie 2021-2026, Romande Energie a maintenu, en 2022, un rythme élevé d'investissement d'un montant de CHF 179 millions, dont deux tiers sont affectés à des investissements de croissance.

Alors qu'en 2021 une partie des investissements concernait des prises de participations, la quasi-totalité de l'allocation de capital a été consacrée, lors de l'exercice 2022, à des investissements directs dans les infrastructures énergétiques du Groupe, lesquels auront un impact positif sur ses résultats à long terme.

Si les investissements sont légèrement en deçà du niveau attendu, ils sont en progression de 41% par rapport à 2021 et prometteurs pour 2023 et au-delà. L'activité dans le domaine du chauffage à distance a, par exemple, connu une année particulièrement dynamique. De nombreux projets de thermie signés en 2022 se réaliseront à partir de 2023.

Poursuivant la démarche de modernisation de son réseau de distribution électrique, le Groupe a investi CHF 67 millions dans celui-ci. Fin 2022, 64'000 compteurs intelligents «smart meters» avaient été posés (soit 22% de son parc), dépassant l'objectif initial fixé à 60'000. Le remplacement de 80% des compteurs de sa zone de desserte initialement prévu en 2027 sera réalisé fin 2025, soit avec deux années d'avance sur l'obligation légale.

À plus long terme, l'objectif d'investir CHF 1.4 milliard sur la période 2021-2026 reste d'actualité. Une grande partie de ce montant, soit CHF 1 milliard, sera allouée à des investissements de croissance, dans les domaines de la thermie et du solaire principalement en Suisse, ainsi que dans l'éolien essentiellement en France. Les investissements de croissance visés devraient atteindre près de CHF 200 millions en 2023 et dépasser CHF 300 millions à l'horizon 2025.

Depuis début 2022, l'évolution des marchés financiers nous a conduit à réviser à la hausse nos exigences de rendement. La rentabilité attendue des nouveaux projets d'infrastructures de production (rentabilité calculée selon une approche industrielle) a progressé pour atteindre un niveau situé entre 4.5% et 6% en fonction de la technologie, du niveau de risque et du caractère stratégique de l'activité.

Une indépendance basée sur la diversification de nos sources de financement

Afin d'être concrétisée, notre ambitieuse stratégie d'investissement nécessite planification, partenariats et structuration de financement.

Que ce soit sur le marché des capitaux, sous la forme de co-investissements ou de lignes de crédit, le Groupe s'est donc attaché à diversifier ses sources de financement en privilégiant les approches durables.

Le premier emprunt vert (Green bond) a été lancé, avec succès, par Romande Energie Holding SA, sur le marché des capitaux (coté à la SIX Swiss Exchange), sécurisant ainsi un financement de 100 millions de francs suisses, à des conditions avantageuses. Il est doté d'un coupon fixe de 2.625% (p.a.)

**Que ce soit sur le marché des capitaux,
sous la forme de co-investissements
ou de lignes de crédit, le Groupe s'est
donc attaché à diversifier ses sources
de financement en privilégiant les
approches durables.**

d'une maturité à 15 ans. Un premier reporting selon les normes du «Green Bond Principles» (GBP - Principes applicables aux obligations vertes) sera disponible en 2023.

En parallèle, le Groupe a sécurisé des lignes de crédit bancaire, auprès de partenaires essentiellement locaux et concernés par la transition énergétique, à hauteur de CHF 227 millions afin d'assurer son besoin en fonds de roulement et le financement des phases de construction de ses investissements futurs.

En 2022, Romande Energie a initié de premières structurations de co-investissement. A Payerne, un partenariat a été conclu entre la commune, SwissLife Asset Management (SLAM) et RWB Groupe pour la réalisation d'un chauffage à distance. La structuration du partenariat permet à la collectivité de garder le contrôle sur le développement de l'infrastructure énergétique, tout en profitant de l'expertise de ses partenaires, dont celle de Romande Energie en matière de thermie.

Une deuxième illustration en matière de co-investissement concerne le financement de la centrale hydraulique de Vuitebœuf (Arnon Energie SA), laquelle a bénéficié d'un partenariat comprenant notamment deux bailleurs de fonds vaudois, une institution de prévoyance et un établissement bancaire.

Le plus important et le premier pilier de notre stratégie de financement reste le cash-flow opérationnel. Celui-ci progresse à nouveau de 15% à CHF 166 millions en 2022 générant un EBITDA et un EBIT en hausse de respectivement 8 et 12%. Ce cash-flow permet, en premier lieu, d'assurer la qualité et la fiabilité des ouvrages de production et de distribution par des investissements réguliers dans les opérations de maintenance, à hauteur de CHF 60 millions, tout en garantissant le service du dividende, maintenu à CHF 36.- par action.



Nicolas Conne, directeur Finance et Services

Bilan

- Progression du cash-flow opérationnel de 15% à CHF 166 millions
- EBITDA et EBIT en hausse de respectivement 8 et 12%

Investissements

- CHF 179 millions dont 2/3 affectés à des investissements de croissance
- En progression de 41% par rapport à 2021 et prometteurs pour 2023
- CHF 67 millions affectés à la modernisation du réseau de distribution électrique

Financements diversifiés

- Green Bond Romande Energie : CHF 100 millions
- Lignes de crédits bancaires : CHF 227 millions
- Premières structurations de co-investissement

Le Groupe souhaite activement poursuivre ses efforts de transparence sur le long terme et renforcer le dialogue constructif déjà initié avec ces organismes indépendants, tout comme avec l'ensemble de ses parties prenantes.

L'ambitieuse stratégie d'investissement mentionnée précédemment aura également un impact positif sur le cash-flow opérationnel. L'approche à long terme du Groupe Romande Energie en matière de développement de ses ouvrages de production d'énergie électrique et thermique permettra de délivrer la rentabilité souhaitée à ses actionnaires, tout en assurant l'approvisionnement de ses clients (privés, collectivités ou entreprises) à des tarifs moins dépendants des marchés.

La transparence et la durabilité au service de nos investisseurs

Depuis 2020, le Groupe Romande Energie a intensifié ses efforts de communication afin de transmettre aux investisseurs une information transparente sur ses activités, notamment en matière de durabilité. En 2022, une nouvelle étape a été franchie grâce à la participation au programme Stage de SIX. Lancée en septembre 2016, cette initiative de visibilité destinée aux petites et moyennes entreprises, aide un nombre croissant de sociétés cotées à renforcer leur présence sur le marché des capitaux et donc auprès de parties prenantes importantes. Cela permet ainsi à Romande Energie d'élargir sa couverture par des analystes indépendants et de voir son titre gagner en visibilité et en attractivité auprès d'investisseurs de long terme ou de nouveaux actionnaires partageant ses valeurs.

En outre, le Conseil d'administration proposera en 2023 un split de son titre lors de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 16 mai 2023 nécessitant une modification des statuts. Il sera proposé de diviser la valeur nominale de l'action nominative Romande Energie Holding SA par 25, qui passerait ainsi de CHF 25.- à 1.-. En contrepartie, le nombre de titres composant le capital social serait porté de 1'140'000 à 28'500'000. L'objectif de cette proposition vise à accroître l'attractivité, l'accessibilité et la liquidité des actions cotées, tout en améliorant la visibilité du titre et le fonctionnement de sa cotation.

Le Groupe poursuivra ses efforts, dans le futur, pour augmenter la transparence de ses activités et l'efficacité de son titre en bourse.

En parallèle de l'information financière régulièrement publiée, le Groupe accorde, année après année, une place grandissante à ses résultats extra-financiers et à sa démarche de durabilité. Afin de transmettre à ses parties prenantes une information transparente et claire, un Rapport de durabilité selon les normes internationales de la «Global Reporting Initiative» est publié pour la deuxième année consécutive.

Le Groupe a participé pour la première fois à l'enquête «Carbon Disclosure Project» (CDP) sur le changement climatique et poursuivra ses efforts en 2023. Des réflexions sont actuellement menées en prévision de la publication d'un premier rapport climatique suivant les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures) en 2024 selon l'ordonnance du Conseil fédéral du 23.11.2022, relative au rapport sur les questions climatiques.

Enfin, le Groupe suit avec la plus grande attention la transposition en Suisse des exigences de l'International Sustainability Standards Board (ISSB). L'organisme de normalisation a annoncé en février 2023 la publication de ses deux nouveaux modèles de reporting d'ici la fin du premier semestre 2023. Ceux-ci devraient être appliqués dès janvier 2024.

Les démarches entreprises et l'engagement authentique de Romande Energie ont été salués par différents organismes de notation ESG comme Ethos Services ou Inrate et concrétisés par une progression de nos différents ratings. Le Groupe souhaite activement poursuivre ses efforts de transparence sur le long terme et renforcer le dialogue constructif déjà initié avec ces organismes indépendants, tout comme avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Chiffres clés 2022



4 métiers de base dans l'énergie

La production d'énergie thermique et électrique
La distribution
La commercialisation
Les services énergétiques

+ de 1'253

collaboratrices et collaborateurs

15

filières d'apprentissage

Infrastructures et réseaux



207

centrales de production

Plus de

9'000 km

de lignes électriques souterraines

940 km

de fibre optique



Production propre

100%
renouvelable

499

millions de kWh produits en Suisse en 2022

3

sites de production ouverts aux visites

136

millions de kWh produits en France en 2022

Réalisations



114

installations photovoltaïques résidentielles

109

pompes à chaleur

830

projets d'éclairage communal

37

projets de contracting énergie solaire gagnés

64'000

compteurs intelligents (smart meters), soit 250 compteurs/jour

2

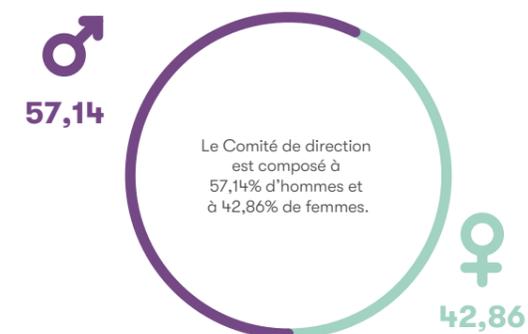
Groupe Romande Energie

Gouvernement d'entreprise

Au sein de Romande Energie, le gouvernement d'entreprise est guidé par les valeurs phares que sont la transparence et la loyauté.

Cette approche est de nature à créer de la confiance auprès de l'ensemble de nos parties prenantes.

Les principes de gouvernement d'entreprise de Romande Energie aspirent en outre à soutenir une profitabilité durable et à protéger les intérêts de nos actionnaires, clients et partenaires.



1 Structure du Groupe et actionariat

L'essentiel de l'activité du Groupe réside dans la production, la distribution, la vente d'énergie électrique et thermique, ainsi que les services énergétiques.

1.1.1 Structure opérationnelle du Groupe Romande Energie

Au 31 décembre 2022, la structure opérationnelle du Groupe Romande Energie était composée de trois domaines opérationnels, à savoir les Unités d'Affaires Réseaux, Solutions Energie et Romande Energie Services, ainsi que de trois Unités de Support, à savoir l'Unité de Support Finance et Services, l'Unité de Support Richesses Humaines et l'Unité de Support Digital et Innovation. L'organigramme du Groupe se présente comme illustré ci-contre.

1.1.2 Structure juridique du Groupe Romande Energie

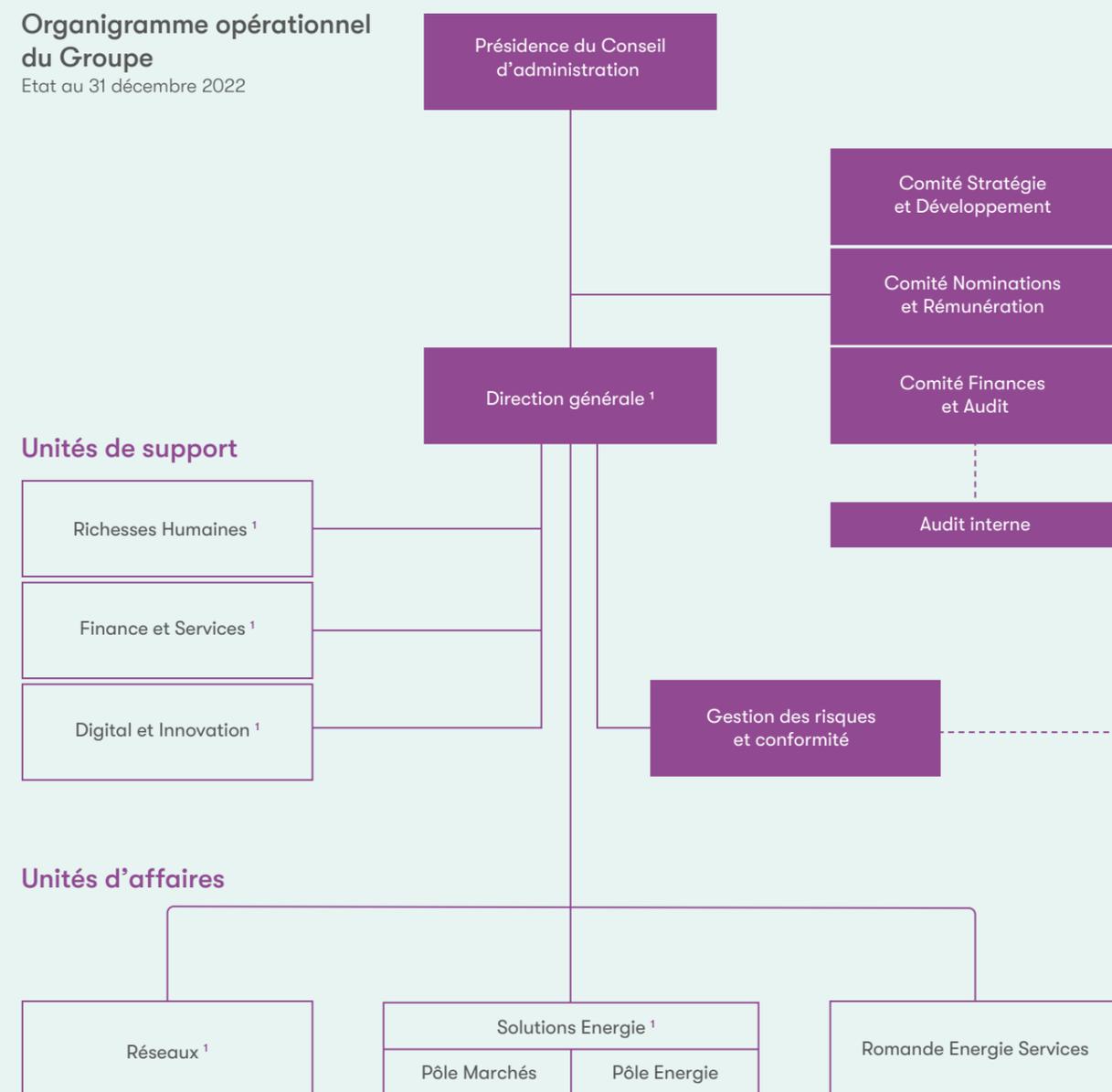
Romande Energie Holding SA, dont le siège se situe rue de Lausanne 53, CH-1110 Morges, est la société faitière du Groupe Romande Energie. Ses titres sont cotés à la SIX Swiss Exchange, à Zurich, sous le numéro de valeur 2.560.733 et le code ISIN CH 0025607331. Elle a été fondée en 1901 sous la raison sociale de Compagnie vaudoise des Forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe. Elle a été cotée dès ses origines à la Bourse de Lausanne. Après déduction des actions propres détenues, sa capitalisation boursière était de CHF 1 144 millions au 31.12.2022. Romande Energie Holding SA n'a pas d'activité opérationnelle. Elle est la seule société du Groupe dont les titres sont cotés en bourse. La liste des sociétés qui font partie du périmètre de consolidation de Romande Energie Holding SA au 31.12.2022 figure dans la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés, en page 128 du présent document.

GRI 2-1

Le Groupe Romande Energie satisfait aux prescriptions légales et réglementaires applicables en Suisse en matière de gouvernement d'entreprise. Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est conforme à la Directive du 29 juin 2022 concernant les informations relatives à la «Corporate Governance» de SIX Exchange Regulation, dont il reprend la numérotation. Il tient en outre compte du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise (édition 2016). Des informations supplémentaires sont contenues dans le rapport sur les rémunérations (ci-après, p. 45). Sauf indication contraire, les informations qui suivent se rapportent à la situation qui prévalait au 31 décembre 2022.

Organigramme opérationnel du Groupe

Etat au 31 décembre 2022

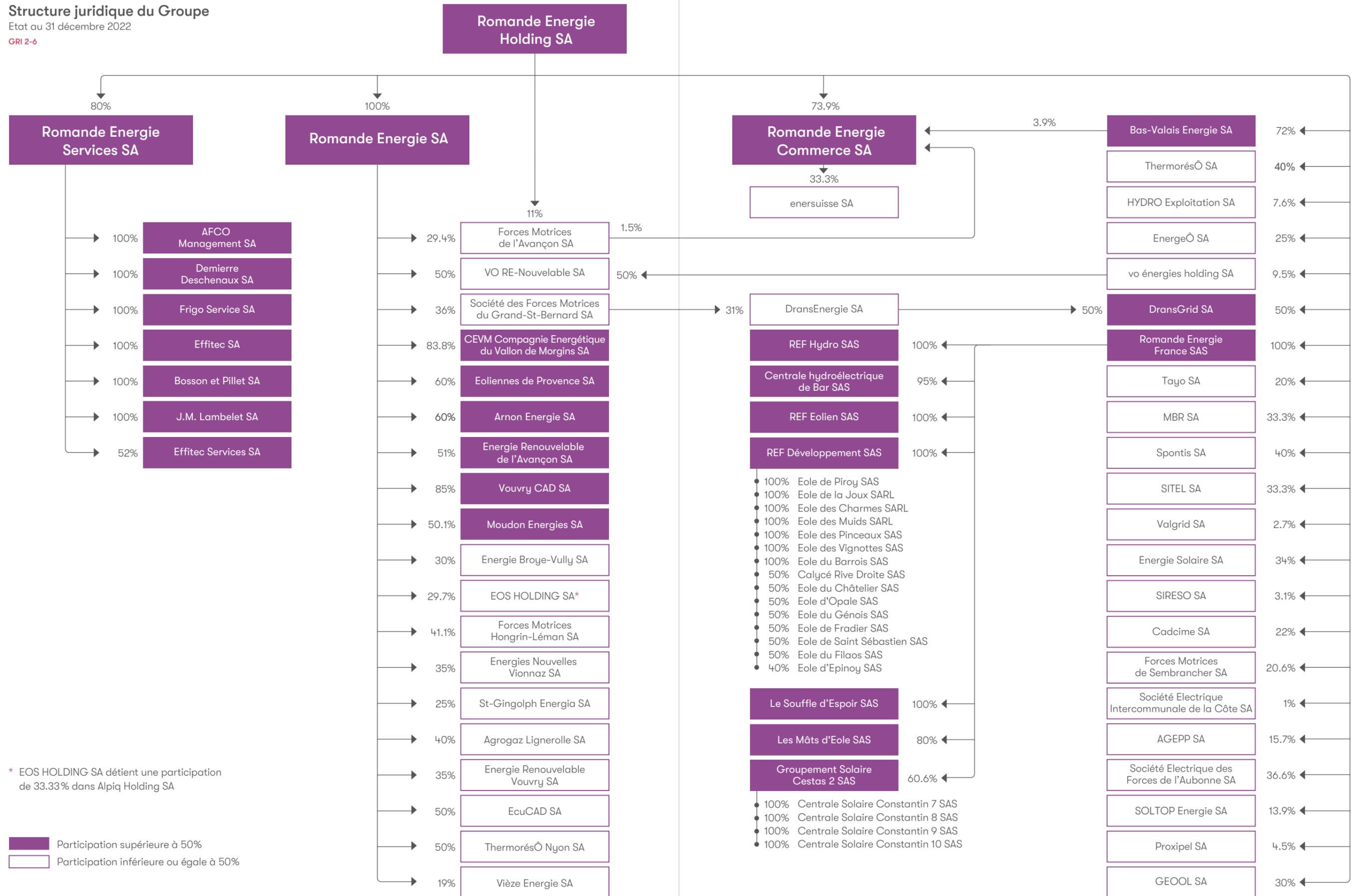


1 Membre de la Direction générale

Structure juridique du Groupe

Etat au 31 décembre 2022

GRI 2-6



* EOS HOLDING SA détient une participation de 33.33% dans Alpiq Holding SA

■ Participation supérieure à 50%
□ Participation inférieure ou égale à 50%

Romande Energie Holding SA

Société faîtière du Groupe Romande Energie, dont les titres sont cotés à la Bourse SIX Swiss Exchange, à Zurich.

Détention de participations, d'immeubles et de droits de la propriété immatérielle.

Romande Energie SA

Société opérationnelle du Groupe. Production hydraulique conventionnelle d'électricité, autres types de production d'électricité et de chaleur, détention et gestion de réseaux de distribution d'électricité et de chaleur, gestion de portefeuilles d'énergie et fourniture de services aux sociétés du Groupe, ainsi que commercialisation d'énergie thermique.

Romande Energie Commerce SA

Société de partenaires. Commercialisation d'électricité pour la clientèle libéralisée. Depuis le 1.01.2023 son activité de commercialisation d'électricité, gestion de la clientèle des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) partenaires a été reprise par Romande Energie SA.

Romande Energie Services SA

Etude et réalisation d'installations électriques, solaire photovoltaïque et thermique, chauffage à distance, ventilation, chauffage et climatisation, automation, illuminations et éclairage public, rénovation des bâtiments, technique du froid, salles blanches, service après-vente et technical facility management.

AFCO Management SA

Société de planification, de management et de réalisation de tous travaux de construction, fourniture de services spécialisés. Assistance à maîtrise d'ouvrage et développement et gestion de projet.

AGEPP SA

Développement de projets de forage géothermique, en particulier dans la région de Lavey, exploitation de ressources géothermiques, notamment par l'alimentation des Bains de Lavey, par la production d'électricité et la fourniture de chaleur à divers clients.

Agrogaz Lignerolle SA

Détention d'une centrale de production électrique à partir de biomasse humide.

Alpiq Holding SA

Société née en 2008 du rapprochement d'Atel et EOS, ainsi que des actifs suisses d'EDF. Production électrique en Suisse et à l'étranger, trading et commercialisation d'énergie, services énergétiques.

Arnon Energie SA

Société active dans la construction et l'exploitation de la Centrale hydroélectrique de l'Arnon ainsi que le développement de toutes activités dans le domaine de l'énergie renouvelable.

Bas-Valais Energie SA

Détention de réseaux de distribution et de l'aménagement hydroélectrique du lac Tanay-Vouvry.

Bosson et Pillet SA

Société active dans l'étude, le conseil, la conception, l'exécution, la réalisation et la maintenance de toutes installations de production et de distribution de chaleur, de froid et d'air.

Cadcime SA

Détention et exploitation d'un réseau de chauffage à distance.

CEVM Compagnie Energétique du Vallon de Morgins SA

Société de production, de distribution et de vente d'énergie produite à partir de déchets de bois.

Centrale hydroélectrique de Bar SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Concession hydroélectrique dans le Massif Central.

Demierre Deschenaux SA

Société active dans l'exploitation, dans tous travaux de contrôle et de mise en conformité dans le domaine de l'électricité, de l'électrotechnique, des télécommunications et de l'éclairage.

DransEnergie SA

Prestations de maintenance d'aménagements hydroélectriques et de réseaux de distribution. Prestations de services pour les tiers.

DransGrid SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution dans la région des Dranses.

EcuCAD SA

Société active dans le développement d'un réseau de chauffage à distance sur le territoire de la commune d'Ecublens.

Effitec SA

Contrôle des installations électriques intérieures.

Effitec Services SA

Prestations de systèmes techniques pour la sécurité électrique et incendie des bâtiments.

EnergieÔ SA

Société de partenaires. Développement du projet de géothermie profonde à Vinzel.

Energie Broye-Vully SA

Production et commercialisation d'énergie électrique et thermique à partir de bois. L'énergie thermique produite par la société est injectée dans le réseau de chauffage à distance (CAD) construit et exploité par Payerne Énergies SA.

Energies Nouvelles Vionnaz SA

Construction et exploitation de la centrale hydroélectrique de Vionnaz (turbinage de l'eau du torrent de l'Avançon).

Energie Renouvelable de l'Avançon SA

Construction et exploitation de la centrale hydroélectrique de Bex, située au lieu-dit «Le Glarey» (turbinage de l'eau de l'Avançon).

Energie Renouvelable Vouvry SA

Détention de l'aménagement hydroélectrique du Fossau.

Energie Solaire SA

Société sans activité.

enersuisse SA

Société qui a pour objet de fournir tous les services nécessaires à la gestion et à la relation client.

Eoliennes de Provence SA

Partenariat avec la Ville de Zurich (ewz). Développement d'un projet de parc éolien à Provence (VD).

EOS HOLDING SA

Gestion de la participation Alpiq. Détention de participations dans des sociétés actives en France, en Allemagne et au Portugal dans la production éolienne et solaire, ainsi que de sociétés actives en Suisse dans l'exploitation de ressources géothermiques.

Forces Motrices de l'Avançon SA

Détention et gestion de réseaux de distribution, détention et exploitation des aménagements hydroélectriques de La Peuffeyre-Sublin et Benjamine.

Forces Motrices de Sembrancher SA

Détention d'un aménagement hydroélectrique sur la Dranse.

Forces Motrices Hongrin-Léman SA

Détention de l'aménagement de pompage-turbine de Hongrin-Veytaux.

Frigo Service SA

Vente, installation et fourniture de divers services dans les domaines de la réfrigération professionnelle.

GEOOL SA

Développement de projets géothermiques, principalement sur le territoire de l'agglomération lausannoise.

Groupement Solaire Cestas 2 SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Détention de différentes sociétés actives dans la production d'énergie solaire à savoir :

- Centrale Solaire Constantin 7 SAS,
- Centrale Solaire Constantin 8 SAS,
- Centrale Solaire Constantin 9 SAS,
- Centrale Solaire Constantin 10 SAS.

HYDRO Exploitation SA

Prestations de maintenance d'aménagements hydroélectriques.

J.M. Lambelet SA

Prestations d'installation, de réparation et entretien d'installations de chauffages, de ventilations et de climatisations.

Le Souffle d'Espoir SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Production d'électricité éolienne.

Les Mâts d'Eole SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Production d'électricité éolienne.

MBR SA

Rapprochement des communes de Massongex et Bex «MBR», pour l'utilisation de la force hydraulique du Rhône. Construction d'un palier hydroélectrique et exploitation des installations y relatives.

Moudon Energies SA

Construction et exploitation de réseaux de distribution d'énergie électrique et thermique ainsi que d'installations de production d'énergies à caractère majoritairement renouvelables, de même que fourniture d'énergie et de services énergétiques dans la Commune de Moudon et sa région.

Proxipel SA

Développement et commercialisation d'unités mobiles de granulation (pelletisation).

REF Développement SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Développement de projets de parcs éoliens en France. Celle-ci détient (partiellement ou totalement) les sociétés suivantes propriétaires chacune d'un projet de parc éolien :

- Eole de Piroly SAS,
- Eole de la Joux Sàrl,
- Eole des Charmes Sàrl,
- Eole des Muïds Sàrl,
- Eole des Pinceaux SAS,
- Eole des Vignottes SAS,
- Eole du Barrois SAS,
- Calycé Rive Droite SAS,
- Eole du Châtelier SAS,
- Eole d'Opale SAS,
- Eole du Génois SAS,
- Eole de Fradier SAS,
- Eole de Saint Sébastien SAS,
- Eole du Filaois SAS,
- Eole d'Épinoy SAS.

REF Eolien SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Détention de parcs éoliens à Ploudalmézeau, Finistère, et Pluzunet, Côtes d'Armor.

REF Hydro SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Détention d'un aménagement hydroélectrique sur l'Ubaye, Alpes-de-Haute-Provence et de six aménagements hydroélectriques en Bourgogne, dans les Ardennes et dans le Midi.

Romande Energie France SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Détention et acquisition de participations dans des sociétés de production électrique renouvelable en France.

SIRESO Société d'Investissement de Suisse occidentale SA

Détention et administration de participations dans des entreprises suisses actives dans le domaine de l'énergie permettant la représentation d'intérêts de la Suisse occidentale (soit des cantons et des communes de Genève, Vaud, Fribourg, Valais, Neuchâtel et du Jura).

SITEL SA

Société contrôlée par upc cablecom Sàrl. Détention de télé réseaux et multimédia.

Société Électrique des Forces de l'Aubonne SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution et de l'aménagement hydroélectrique sur l'Aubonne, commercialisation d'énergie électrique, installations électriques intérieures et multimédia.

Société des Forces Motrices du Grand-St-Bernard SA

Détention de l'aménagement hydroélectrique du lac des Toules-Pallazuit (VS).

Société Électrique Intercommunale de la Côte SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution, commercialisation d'énergie électrique et chaleur, installations intérieures et multimédia.

SOLTOP Energie SA

Solutions de systèmes solaires, pompes à chaleur et systèmes d'énergie.

Spontis SA

Société commune à Romande Energie, Groupe E et Ville de Lausanne. Standardisation, supply chain et gestion de la logistique pour ses partenaires.

St-Gingolph Energia SA

Exploitation de la force hydraulique du réseau d'eau potable de St-Gingolph.

Tayo SA

Produits et services digitaux, en particulier dans le secteur de l'immobilier en Suisse.

ThermoresÔ SA

Production et commercialisation d'énergie thermique et d'autres fluides (gaz et autres énergies, télécommunications, etc.) provenant de sources renouvelables.

ThermoresÔ Nyon SA

Société active dans le développement et la construction des infrastructures nécessaires à la production et à la distribution de chaleur renouvelable sur le territoire de la commune de Nyon.

Valgrid SA

Construction, exploitation, développement, renouvellement, renforcement, entretien et rénovation du réseau électrique de distribution suprarégionale des niveaux II et III sur le territoire du canton du Valais.

Vièze Energie SA

Détention et exploitation des aménagements hydroélectriques sur la Vièze et de ses affluents.

vo énergies holding SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution et d'aménagements hydroélectriques sur la Jougneuz et l'Orbe, commercialisation d'énergie électrique, réseau de distribution de gaz naturel, installations électriques intérieures et multimédia.

VO RE-Nouvelable SA

Joint-venture avec vo énergies holding SA. Détention et développement d'ouvrages de production à partir de nouvelles énergies renouvelables.

Vouvry CAD SA

Financement, étude, construction et exploitation d'un réseau de distribution et d'une installation de production d'énergies thermiques, renouvelables et autres. Gestion et vente d'énergie dans la Commune de Vouvry.

1.2 Actionnaires importants

Il est rappelé qu'une convention d'actionnaires portant sur des droits de préemptions réciproques lie l'Etat de Vaud, la Banque Cantonale Vaudoise, 118 communes vaudoises et SIE SA, Service intercommunal de l'électricité, par un droit de préemption réciproque sur leurs actions. Ces actionnaires détiennent 55,39% du capital et les voix y relatives.

Au 31 décembre 2022, les actionnaires importants suivants étaient inscrits au registre des actions de Romande Energie Holding SA:

| au 31 décembre 2022 | | |
|---|--------------------------|-------------|
| Etat de Vaud * | 440 047 actions* | 38.60% |
| Romande Energie Holding SA, Morges | 113 685 actions | 9.97% |
| Groupe E SA, Fribourg | 78 673 actions | 6.90% |
| Crédit Suisse Fondation de placement SA, Zurich | 45 247 actions | 3.97% |
| Commune de Lausanne * | 34 814 actions | 3.05% |
| Banque Cantonale Vaudoise */***, Lausanne | 34 731 actions | 3.05% |
| Autres actionnaires */** | 392 803 actions | 34.46% |
| Total | 1 140 000 actions | 100% |

* Liés par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemptions réciproques

** Dont 146 642 (12,86%) détenues par les communes vaudoises et SIE SA liées par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemption réciproques

*** Dont 9900 actions liées par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemptions réciproques

Aucune annonce relative à la publicité des participations n'a été publiée au cours de l'exercice sous revue. Les publications éventuelles peuvent être consultées sur la page Internet de l'Instance pour la publicité des participations suivante: <https://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/significant-shareholders.html>

1.3 Participations croisées

Romande Energie Holding SA n'a pas connaissance de participations croisées, de part et d'autre, dépassant 5% du capital ou de l'ensemble des actions avec droit de vote. En particulier, elle ne détient pas d'actions de ses actionnaires importants, soit Groupe E SA, à Fribourg, et Banque Cantonale Vaudoise, à Lausanne. Elle n'a pas non plus de représentations réciproques dans les conseils d'administration de sociétés cotées. Il sied toutefois de préciser que Romande Energie SA, société filiale de Romande Energie Holding SA, détient une participation de 29.71% dans EOS HOLDING SA, laquelle détient 33.3% d'Alpiq Holding SA. Monsieur Guy Mustaki, président du Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, est président du Conseil d'administration d'EOS HOLDING SA. Monsieur Stéphane Gard ainsi que Monsieur Xavier Company, tous deux membres du Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, sont membres du Conseil d'administration d'EOS HOLDING SA. Monsieur Christian Petit, Directeur général de Romande Energie Holding SA est membre du Conseil d'administration d'EOS HOLDING SA.

2 Structure du capital

2.1 Capital

Le capital-actions ordinaire de Romande Energie Holding SA est de CHF 28.5 millions, divisé en 1 140 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 25.- chacune. Romande Energie Holding SA ne dispose pas de capital conditionnel, ni de capital autorisé ni de marge de fluctuation de capital.

Le Conseil d'administration proposera en 2023 un split de son titre lors de l'Assemblée générale des actionnaires de mai 2023.¹

2.2 Indications spécifiques concernant la marge de fluctuation du capital et le capital conditionnel

Romande Energie Holding SA ne dispose pas de marge de fluctuation de capital ou de capital conditionnel

2.3 Modifications du capital au cours des trois derniers exercices

Le capital n'a pas connu de modification au cours des trois derniers exercices.

2.4- Actions, bons de participation et de jouissance

Le capital-actions est formé uniquement d'actions nominatives. Toutes les actions ont les mêmes droits sociaux et patrimoniaux. Il n'y a pas de restriction à la transmissibilité des actions. Aucun bon de participation ou de jouissance ni obligation convertible n'est dû à la société. La répartition du bénéfice net par l'assemblée générale est libre, sous réserve de l'art. 24 des statuts, lequel dispose, en reprenant partiellement l'art. 671 du Code des obligations (version 1.01.2022), que: «¹ Cinq pour cent du bénéfice de l'exercice sont affectés à la réserve générale jusqu'à ce que celle-ci atteigne vingt pour cent du capital-actions.

² Sont aussi affectés à cette réserve, même lorsqu'elle atteint la limite légale:

1. après paiement des frais d'émission, le produit de l'émission des actions qui dépasse la valeur nominale tant qu'il n'est pas affecté à des amortissements ou à des buts de prévoyance;
2. le solde des versements opérés sur des actions annulées, diminué de la perte qui aurait été subie sur les actions émises en leur lieu et place.»

Comme Romande Energie Holding SA est une société holding, l'al. 2, ch. 3, et l'al. 3 de l'art. 671 du Code des obligations (version 1.01.2022), ne lui sont pas applicables.

Une modification statutaire sera proposée à l'assemblée générale de mai 2023 afin d'adapter la teneur de cette clause aux articles 671 et 672 du Code des obligations (version du 1.01.2023).

2.6.1 Restrictions de transfert et inscription des « Nominees »

Les règles applicables en la matière sont les suivantes:

- il n'y a pas de restriction de transfert des actions nominatives;
- les personnes physiques et morales sont enregistrées avec droit de vote sans limite;
- les inscriptions à titre fiduciaire sont enregistrées sans droit de vote;
- les autorisations générales d'inscription sont acceptées;
- la société n'imprime pas de demandes d'inscription;
- la société n'imprime plus de certificats physiques;
- nominee SIS (NS): sans inscription au Registre des actions;
- AREG-data compatible (transmission électronique).

Les statuts ont été adaptés aux exigences de la loi fédérale sur les titres intermédiaires qui est entrée en vigueur au début 2010.

2.6.2 Dérogations durant l'exercice, 2.6.4 admissibilité des inscriptions de « Nominees », procédure et conditions auxquelles les privilèges statutaires et les restrictions peuvent être abolis.

Il n'y a pas de disposition statutaire spécifique sur ces points.

2.7 Emprunts convertibles et options

Romande Energie Holding SA n'a émis ni emprunt convertible ni option.

Elle a cependant émis un emprunt coté dans le segment domestique suisse au SIX Swiss Exchange (ISIN CH 1196217017); celui-ci a été libéré le 15 juillet 2022².

| Variation des fonds propres | | | | | | | | |
|---|---------------------|---------------------|---|---|---------------------------------------|--------------------------------|----------------------|-------------------------------|
| En milliers de CHF | Capital- actions | Réserve générale | Réserve légale issue du bénéfice | Réserves facultatives issues du bénéfice | Réserve pour actions propres | Propres parts de capital | Bénéfice au bilan | Total des fonds propres |
| Solde au 1^{er} janvier 2020 | 28 500 | | 5 859 | 991 293 | | -70 271 | | 955 381 |
| Bénéfice net | | | | 17 476 | | | | 17 476 |
| Dividende payé | | | | -37 910 | | | | -37 910 |
| Mouvements sur actions propres et divers | | | | | | -29 253 | | -29 253 |
| Solde au 31 décembre 2020 | 28 500 | | 5 859 | 970 859 | | -99 524 | | 905 694 |
| Bénéfice net | | | | 11 252 | | | | 11 252 |
| Dividende payé | | | | -36 694,7 | | | | -36 694,7 |
| Mouvements sur actions propres et divers | | | | | | | | |
| Solde au 31 décembre 2021 | 28 500 | | 5 859 | 945 164 | | -99 524 | | 879 999 |
| Bénéfice net | | | | 13 140 | | | | 13 140 |
| Dividende payé | | | | -36 947 | | | | -36 947 |
| Mouvements sur actions propres et divers | | | | | | | | |
| Solde au 31 décembre 2022 | 28 500 | - | 5 859 | 921 357 | | -99 524 | - | 856 192 |

3 Conseil d'administration

GRI 2-9

Le Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, qui œuvre simultanément comme Conseil d'administration de Romande Energie SA, définit la stratégie du Groupe, exerce la haute surveillance sur la mise en œuvre de cette dernière ainsi que la haute direction du Groupe. De par son règlement d'organisation³, il a formé en son sein trois comités spécialisés.

3.1 Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de neuf membres. Tous les membres du Conseil d'administration sont de nationalité suisse. Ils n'exercent actuellement aucune fonction de direction opérationnelle au sein des sociétés du Groupe Romande Energie et n'en ont exercé aucune au cours des trois derniers exercices. En outre, ils n'entretiennent aucune relation d'affaires étroite avec l'une desdites sociétés.

| Nom | Année de naissance | Depuis | Terme du mandat | Tâches au CA | Tâches dans les comités |
|--------------------------|-----------------------|--------|--------------------|-----------------|--|
| Guy Mustaki ** | 1960 | 2005 | 2023 | Président | Président Stratégie et Développement |
| Anne Bobillier* | 1965 | 2016 | 2024 | Vice-présidente | Présidente Nominations et Rémunération |
| Stéphane Gard** | 1965 | 2020 | 2023 | Administrateur | Président Finances et Audit |
| Xavier Company* | 1988 | 2021 | 2024 | Administrateur | Membre Finances et Audit |
| Olivier Gfeller* | 1967 | 2021 | 2024 | Administrateur | Membre Nominations et Rémunération |
| Paola Ghillani* | 1963 | 2009 | 2024 | Administratrice | Membre Finances et Audit |
| Nicolas Fulpius** | 1973 | 2021 | 2023 | Administrateur | Membre Stratégie et Développement |
| Alphonse-Marie Veuthey** | 1965 | 2011 | 2023 | Administrateur | Membre Nominations et Rémunération |
| François Vuille* | 1970 | 2019 | 2024 | Administrateur | Membre Stratégie et Développement |

* Administrateur désigné par le Conseil d'Etat (art. 762 CO et 16 des statuts). Le terme du mandat est de la compétence du Conseil d'Etat

** Administrateur élu par l'assemblée générale

3.1- Formation, parcours professionnel, autres activités et groupements d'intérêt.

3.2 Etat au 31 décembre 2022

Guy Mustaki Président

Doctorat en droit de l'Université de Lausanne,
brevet d'avocat
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Depuis 1991, avocat au barreau et professeur à l'Université de Lausanne (droit de l'entreprise, droit des sociétés et gouvernement d'entreprise)

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président des Conseils d'administration d'EOS HOLDING SA, Lausanne, EOS NER SA, Lausanne, de de Rham SA, Lausanne, d'Yteqam SA, Lausanne et de DR Invest SA, Lausanne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Conseil de la Fondation pour le Centre du droit de l'entreprise de l'Université de Lausanne (Cedidac), Chavannes-près-Renens
- Membre du Conseil de la Fondation Théodora, Lonay

Autres activités

- Membre du Conseil consultatif de l'Académie des administrateurs (ACAD), Lausanne
- Membre du Conseil consultatif du Cercle Suisse des Administratrices (CSDA), Lausanne

Anne Bobillier* Vice-Présidente

Licence en sciences informatiques de l'Université de Genève et diplôme du Centre romand de promotion du management
Nationalités suisse et française

Parcours professionnel

- 1988-2001, divers postes de direction chez IBM
- 2001-2002, directrice générale chez Ascom Autelca AG
- 2002-2018, directrice de Bechtle Steffen Suisse SA, Genève
- 2019-2020, Corporate Project Manager chez Bechtle Management SA, Rotkreuz
- Depuis 2021, administratrice de sociétés et consultante en Gouvernance d'entreprise et organisation

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Présidente de SkySoft-ATM, Genève
- Vice-présidente du Conseil d'administration de Skyguide, Genève
- Membre des Conseils d'administration de Rolex Holding SA, Genève, de Rolex SA, Genève et de Lonhea SA, Fribourg

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Conseil de CCI France Suisse (Chambre de Commerce et d'Industrie France Suisse), Genève
- Membre du Comité du SwissBoardForum, Berne



Nicolas Fulpius

Xavier Company

Olivier Gfeller

Guy Mustaki

Paola Ghillani

Anne Bobillier

Alphonse-Marie Veuthey

François Vuille

Stéphane Gard

Xavier Company*

Administrateur

Bachelor en Droit et Master bi-facultaire en Droit, Economie et Régulation de l'Université de Lausanne
Brevet d'avocat
Nationalités suisse et espagnole

Parcours professionnel

- 2012 - 2014, conseiller juridique et commercial auprès de la Brasserie Docteur Gab's SA
- 2014 - 2016, avocat-stagiaire, Etude Rossinelli & Capt
- 2016 - 2017, avocat, Etude Rossinelli, Capt & Company
- 2017 - 2021, avocat, Etude Leximmo Avocats
- 2016 - juin 2021, conseiller communal à Lausanne
- Depuis juillet 2021, conseiller municipal de la Ville de Lausanne et directeur des Services industriels

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de Boisy TV S.A., en liquidation, Lausanne, LFO SA, Lausanne, SI-REN SA, Lausanne
- Membre des Conseils d'administration de CADOUEST SA, Prilly, EOS HOLDING SA, Lausanne, EOS NER SA, Lausanne, Gaznat SA, Lausanne, Petrosvibri SA, Vevey, Transports Publics de la Région Lausannoise SA, Renens, Forces Motrices de l'Aboyeu SA (FOMAB), Martigny et Epura SA, Lausanne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du conseil de fondation de l'Orchestre de Chambre de Lausanne, Lausanne
- Membre du conseil de fondation de la Fondation pour le commerce lausannois, Lausanne

Nicolas Fulpius

Administrateur

Lic. Oec (MBA) spécialisation en Corporate Finance HSG St-Gall
MSc in Management Science & Engineering Stanford University
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1997-2002, Investment manager auprès de Lombard Odier, spécialisé en investissement en capital risque et biotechnologies, Suisse
- 2002-2005, cofondateur et Senior investment manager d'Ultra Capital, spécialisé en investissement en capital-risque et biotechnologies, USA
- 2005- 2010, associé-actionnaire d'Affentranger Associates SA, dédié aux investissements de capital-risque et aux mandats de conseils en stratégie d'entreprise et d'acquisition, Suisse
- 2006-2007, Executive Chairman, Dunes Technologies, Suisse
- 2006-2010, Chairman SIRS-Lab, Allemagne
- 2007-2011 – cofondateur et Chairman, SelFrag SA, Suisse
- 2007-présent, cofondateur et Chairman de InflaRx NV, Pays-Bas
- 2010-2015, actionnaire et CEO de Veltigroup, Suisse
- 2015-2019, CDO Swisscom Entreprise, en charge de l'unité Digital Enterprise Solutions et du développement du portefeuille de services numériques et co-créateur de l'EPFL Digital Lab. Responsable de l'innovation numérique en Silicon Valley et membre du Venture Investment Committee pour Swisscom Ventures, Suisse
- Depuis 2019, CEO et cofondateur d'Ansam Group, Suisse

Mandats dans des sociétés cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration d'InflaRx NV, Pays-Bas, cotée au NASDAQ

Stéphane Gard

Administrateur

Master à HEC Lausanne
Diplôme fédéral d'expert-comptable
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1988-1996, KPMG Suisse, Audit
- 1996-1998, KPMG USA, Consulting
- 1999-2014, Partner KPMG, actif en Audit & Consulting, notamment responsable de KPMG Suisse romande (2001-2014), membre de la direction générale et du Conseil d'administration (2012-2014) de KPMG Suisse
- 2014-2018, CFO du Groupe SICPA, groupe industriel et technologique basé à Prilly
- Depuis 2019, administrateur et consultant indépendant (M&A, Gouvernance et Finance)

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Fondateur et président d'ALTERIS M&A SA, Lausanne
- Membre des Conseils d'administration d'EOS HOLDING SA, Lausanne, EOS NER SA, Lausanne, de Schenk Holding SA, Rolle, de la Caisse de Pension de Schenk Holding SA, Rolle, de la Caisse de Pension de l'Etat de Vaud, Lausanne et de Nice & Green SA, Nyon

Autres activités

- Membre de la Commission Swiss GAAP RPC (normes suisses true & fair view)
- animateur de séminaires achat/vente d'entreprises auprès d'Expertsuisse et de l'ACAD
- Associé d'ALTERIS, association de consultants indépendants

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des Conseils d'administration de CIMA Corporate Investment Management Affentranger Holding SA, Zug, de BRS immobilier SA, Lausanne, d'Anaroll SA, Rolle, d'Ansam Holding SA, Nyon, d'Xion Services SA, Chexbres, de Filaos SA, Rolle, d'idros SA, Nyon, et de Baszanger SA, Vésenaz

Olivier Gfeller*

Administrateur

Licence ès Lettres
Brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1995-2010, enseignement à l'Etablissement secondaire de Montreux-Est
- 1995-1997, enseignement au Cours préparatoire aux écoles de personnel paramédical à Lausanne
- 1997-2000, enseignement à l'Ecole de Perfectionnement I et II
- 2010 à 2016, collaborateur personnel de la Conseillère d'Etat en charge du DFJC
- 2016 à juin 2021, conseiller municipal à Montreux, en charge de la Voirie et des espaces verts, puis des Finances et de l'informatique
- Depuis juillet 2021, syndic de Montreux et responsable du dicastère Administration générale, finances

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président des Conseils de fondation d'Etoiles de Noël, Montreux et de la Fondation Comtesse Andrée d'Etchégoyen, Montreux
- Vice-président du Conseil d'administration de Casino Barrière de Montreux SA, Montreux et du Conseil de Fondation Claude Nobs, Montreux
- Membre des Comités de l'Association OSEO-Vaud, Vevey et de la société simple Avenir 2m2c, Montreux
- Membre des Conseils de la Fondation Montreux Jazz Festival, Montreux, de la Fondation Alice et Karl Schenkel-Wagner, Chernex, et de la Fondation du Château de Chillon, Veytaux
- Membre du Conseil administratif de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEL), Vevey
- Membre de Réseau Enfance Montreux et Environs (REME) et de la commission d'estimation fiscale des immeubles, Vevey

Autres activités

- Député au Grand Conseil vaudois

Paola Ghillani*

Administratrice

Diplôme en pharmacie de l'Université de Lausanne, diplôme IMD en International General Management for Executive, diplôme IMD en International Program for Board Management, diplôme IMD Digital Transformation for Boards
Nationalités suisse et italienne

Parcours professionnel

- Début de carrière chez Ciba/Novartis, puis auprès de multinationales
- 1999, CEO de la Fondation Max Havelaar
- Membre du Conseil d'administration de FLO International (Fair Trade Labelling Organisations), présidence de 2001 à 2005
- 2005, crée sa propre entreprise Paola Ghillani & Friends SA

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Présidente du Conseil d'administration de Paola Ghillani & Friends SA, Zurich
- Présidente du Comité de Zürcher Kantonal Bank/Swisscanto (Comités d'experts de fonds de placements durables), Zurich
- Membre des Conseils d'administration de la Fédération des coopératives Migros, Zurich et de Transitec Ingénieurs-Conseils SA, Lausanne
- Membre du Conseil d'administration de Vivanta SA, Lucerne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre honoraire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Genève
- Membre du Conseil d'UTILITA Fondation de placement pour immobilier d'utilité publique, Berne
- Membre du Conseil de la Fondation des Chênes, Vandœuvres et du Conseil de la Fondation Aquatis, Lausanne

Alphonse-Marie Veuthey

Administrateur

Licence en droit de l'Université de Fribourg, brevets d'avocat et de notaire
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Depuis 1994, avocat au barreau
- Depuis 1995, notaire

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de Bas-Valais Energie SA, Vouvry
- Membre des Conseils d'administration de Romande Energie Commerce SA, Morges, de Santé Rennaz SA, Rennaz et de Satom SA, Monthey

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Comité de Chablais-Région, Aigle, de la Fondation André Manzini, Aigle, de la Fondation de soutien de l'Hôpital Riviera-Chablais, Rennaz, de la Fondation «Divisionnaire F. K. Rünzi», Crans-Montana, de la Fondation Chablais Scope, Aigle et de l'Association du Chablais (Radio Chablais) à Monthey

Autres activités

- Préfet du district de Monthey

François Vuille*

Administrateur

Master en physique, Doctorat en astrophysique et Master en ingénierie de l'énergie
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1999-2000, post-doctorat en optique appliquée, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL)
- 2000-2001, directeur exécutif de l'Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS), Suisse
- 2001-2005, consultant senior en transport, risque et énergie, Geste Engineering SA, Suisse
- 2005-2014, managing consultant en énergie, E4tech Sàrl, Suisse
- 2010-2015, membre du Conseil d'administration de la Banque Alternative Suisse
- 2015-2019, directeur exécutif, Centre Energie de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL)
- Depuis 2019, directeur de la Direction de l'Energie du canton de Vaud

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du Conseil d'administration de la société des Forces Motrices Hongrin-Léman SA, Château-d'Oex et Membre du Comité directeur de Cleantech Alps, Sion et de SIRESO Société d'Investissement de Suisse Occidentale SA, Granges-Paccot

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnFK), Berne.
- Membre du Conseil scientifique d'AEE Suisse, Berne
- Membre du Comité stratégique de la Fondation Solar Impulse, Lausanne
- Membre de la commission d'innovation de Swisspower AG, Berne
- Fondateur et associé de Proxipel SA, Le Vaud, Fondateur et Président de Softcar SA, Fribourg et Fondateur et Président de Tilt Global, USA

Carine Maalouf

Secrétaire du Conseil d'administration (hors conseil)

Licence en droit de l'Université de Fribourg, Diplôme de gestionnaire d'entreprise (IFCAM), a suivi diverses formations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent
Nationalité suisse

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du conseil d'administration de J.M. Lambelet SA, Neuchâtel

Remerciements

Le Groupe a accueilli le 1^{er} février 2023 Mme Jennifer Blanc, nouvelle secrétaire du Conseil d'administration et juriste. Nos vifs remerciements vont à Mme Carine Maalouf, qui a quitté ses fonctions de secrétaire du Conseil le 31 janvier 2023 et qui occupera à l'avenir celles de Responsable de la conformité et du système de contrôle interne.

3.3 Nombre de fonctions admises

(art. 12, al. 1, ch. 1 ORAb - art 626 al 2 CO, version du 1.1.2023)

En vertu de l'article 22a, al. 1 des statuts⁴, les membres du Conseil d'administration peuvent exercer chacune des autres fonctions suivantes dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger :

1. cinq mandats au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés qui sont considérées comme des sociétés ouvertes au public, selon l'article 727 al. 1, ch. 1 du Code des obligations; ainsi que
2. quinze mandats au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés, au sens du Code des obligations et de la loi fédérale sur le placement collectif de capitaux, qui ne sont pas des sociétés ouvertes au public; ainsi que
3. dix mandats au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration d'autres entités juridiques qui ne satisfont pas aux critères précités.

Selon l'article 22a, al. 3 des statuts, les restrictions de l'article 22a, al. 1 des statuts ne s'appliquent pas en présence d'entités juridiques qui sont contrôlées directement ou indirectement par la société ou qui contrôlent la société. Elles ne s'appliquent pas non plus en présence des entités juridiques qui sont les institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaboratrices et collaborateurs de la société ou de sociétés que celle-ci contrôle directement ou indirectement. En outre, les mandats qui sont exercés au sein de plusieurs entités juridiques tierces entre lesquelles il existe un lien de contrôle direct ou indirect, ainsi qu'au sein des institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaboratrices et collaborateurs de ces sociétés, ne comptent que pour un seul mandat au sens de l'alinéa 1.

Les potentielles problématiques de conflits d'intérêts sont gérées conformément à l'article 13.4 du Règlement d'organisation⁵

GRI 2-15

3.4 Election et durée de mandat

En vertu des art. 762 CO et 16 des statuts, cinq des neuf membres du Conseil d'administration sont désignés par le Conseil d'Etat vaudois, dont deux sont des représentants des communes vaudoises actionnaires. Le terme de ces mandats est de la compétence du Conseil d'Etat.

Les quatre autres membres du Conseil d'administration sont élus individuellement par l'Assemblée générale des actionnaires pour des mandats d'un an, soit jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Ces administrateurs sont rééligibles. Toutefois, n'est plus éligible l'administrateur qui atteint l'âge de 70 ans au cours de l'année civile lors de laquelle a lieu l'élection.

Au surplus, les statuts ne contiennent aucune clause dérogeant aux dispositions légales sur la nomination du président, des membres du comité chargé des rémunérations et du représentant indépendant.

GRI 2-10

3.5 Organisation interne

En général

Le Conseil d'administration se réunit en séances d'une demi-journée, en principe au moins cinq fois par année. En 2022, le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises pour des séances d'une durée approximative de quatre heures, une fois à l'occasion d'un séminaire d'une journée et demie et une fois pour une séance courte. Le suivi des affaires, le suivi de l'évolution des marchés de l'énergie extrêmement chahutés en 2022 et des risques énergie notamment celui de pénurie, le suivi de la nouvelle stratégie pour le Groupe, l'analyse des options de financement du Groupe, l'étude des possibilités de production et d'approvisionnement complémentaires aux possibilités actuelles du Groupe, la conclusion de partenariats stratégiques et le développement de nouvelles activités ont été au centre du travail du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration participent assidûment aux séances du conseil comme aux séances des comités auxquels ils appartiennent. Le règlement d'organisation confère à chaque comité du Conseil d'administration un rôle, des tâches et des responsabilités. Les comités n'ont pas de compétence décisionnelle (cf. cependant les exceptions ci-après sous comité Finances et Audit et comité Nominations et Rémunération). Ils siègent plusieurs fois par an, en fonction des objets et des préavis à donner au Conseil. Les membres des différents comités reçoivent les documents dans des délais qui leur permettent de préparer les délibérations. Le directeur général et les directeurs concernés assistent en principe aux séances, de même que, ponctuellement, le ou les expert(s) interne(s) ou externe(s) mandaté(s) sur des points particuliers.

⁴ Statuts : https://investor.romande-energie.ch/about-us/governance.aspx?sc_lang=fr-FR

⁵ Règlement d'organisation : https://investor.romande-energie.ch/about-us/governance.aspx?sc_lang=fr-FR

Comité Stratégie et Développement

Le comité est constitué du président du Conseil, ainsi que de deux membres. Il se réunit normalement six à huit fois par an (sept fois en 2022). Il est présidé par le président du Conseil d'administration. La durée moyenne des séances est de trois heures. Le comité est notamment chargé de rapporter et de préavis, à l'intention du Conseil d'administration, sur les objets stratégiques suivants :

- environnement économique, conditions-cadres et évolution des marchés énergétiques ;
- stratégie d'entreprise, stratégie d'affaires, stratégie et développements des technologies de l'information (IT), objectifs stratégiques et indicateurs clés de performance et plans d'actions stratégiques ;
- développement d'entreprise ;
- rapprochements et partenariats stratégiques ;
- acquisitions stratégiques ;
- actionnariat ;
- relations avec l'Etat et les communes ;
- tout autre objet que le Conseil d'administration décide de lui soumettre.

En 2022, le comité Stratégie et Développement a examiné l'opportunité de participer à certains projets de développement de réseaux de chauffage à distance et de géothermie ainsi qu'au rachat ou vente de sociétés. Le suivi de la stratégie 2021-2026 du Groupe ainsi que l'examen de nouvelles stratégies d'approvisionnement en énergie ou de production d'énergie ont constitué des points importants de ses réflexions.

GRI 2-16

Comité Finances et Audit

Le comité est composé de trois membres et se réunit normalement six à neuf fois par an (douze fois en 2022). La durée moyenne des séances est de trois heures et demie. Le comité est chargé de rapporter et de préavis, à l'intention du Conseil d'administration, sur les objets suivants :

- états financiers et rapport annuel ;
- rapport sur le gouvernement d'entreprise
- budget et plan financier à moyen terme ;
- élection et révocation de l'organe de révision ;
- trésorerie, financement et engagements conditionnels ;
- questions fiscales fondamentales ;
- avis au juge en cas de surendettement ;
- système de contrôle interne ;
- gestion des risques d'entreprise et en matière énergétique ;
- règlement d'organisation ;
- compliance ;
- principes relatifs à la mise en œuvre des obligations boursières (notamment publicité événementielle et transactions du management) ;
- statuts, à l'exception des dispositions relatives au système de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ;
- rapports d'audit interne ;
- tout autre objet que le Conseil d'administration décide de lui soumettre.

Il a les compétences décisionnelles suivantes :

1. appréciation des compétences, de l'indépendance et des prestations de l'organe de révision, ainsi que gestion du mandat avec ce dernier ;
2. clarification des divergences d'opinion entre le comité de direction et l'organe de révision en relation avec les états financiers ;
3. approbation du programme d'audit interne.

Il a en outre les attributions et compétences que lui confèrent le Règlement d'organisation⁶ et son Annexe 2.

En 2022, le comité Finances et Audit a notamment étudié la réorganisation du département juridique et conformité, l'actualisation du Règlement d'organisation de Romande Energie Holding et l'établissement du règlement d'organisation de certaines autres sociétés du Groupe ainsi que la modification de la politique de gestion du risque de contrepartie énergie du Groupe. Il a analysé les propositions de financement du Groupe et les processus d'achats d'énergie. Il a assuré le suivi des participations du Groupe et de l'évolution de la législation sur les secteurs régulés et non régulés. Le comité a également participé à l'audition des candidats pour le mandat d'audit interne.

Comité Nominations et Rémunération

Le comité est composé de trois membres et se réunit normalement six à huit fois par an (neuf fois en 2022). La durée moyenne des séances est de deux heures et demie.

Le comité est chargé de rapporter et de préavis, à l'intention du Conseil d'administration, sur les objets qui concernent :

- composition du Conseil d'administration et de ses comités ;
- surveillance des règles de bonne gouvernance d'entreprise ;
- code de conduite et d'éthique ;
- rapport sur les rémunérations ;
- désignation des membres du Conseil d'administration et de son président, des membres des comités et de leurs présidents, du secrétaire du Conseil d'administration, des représentants du Groupe au sein des Conseils d'administration de Romande Energie SA, Romande Energie Commerce SA et EOS Holding SA, ainsi que du ou des membres externes au Groupe pour la société Romande Energie Services SA ;
- désignation du directeur général et des membres de la Direction générale ;

- concept de rémunération des membres du Conseil d'administration et rémunération individuelle de ceux-ci, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvée par l'Assemblée générale ;
- concept de rémunération des membres de la Direction générale et des collaboratrices et collaborateurs ;
- proposition au Conseil d'administration, à l'intention de l'Assemblée générale, du montant global de la rémunération maximale du Conseil d'administration et de la Direction générale pour l'exercice social à venir ;
- modification des statuts en relation avec le système de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ;
- relation avec les institutions de prévoyance.

En outre, le comité est compétent pour décider de la rémunération individuelle du directeur général et des membres de la Direction générale, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvée par l'Assemblée générale, ainsi que de l'approbation de l'adaptation maximale de la masse salariale pour l'année à venir, en vue des discussions entre les partenaires sociaux et sous réserve de la détermination, par le Conseil d'administration, des charges de personnel dans le cadre du budget annuel.

Il a en outre les attributions et compétences que lui confèrent le Règlement d'organisation⁷ et son Annexe 2.

En 2022, le comité a analysé les propositions de concepts de rémunération de la direction, le plan de relève du Comité de direction ainsi que l'ambition RH du Groupe. Il a auditionné la nouvelle secrétaire du Conseil d'administration. Il a en outre effectué un sondage d'autoévaluation du Conseil d'administration. Enfin, le comité a procédé à l'actualisation du règlement d'indemnisation des administrateurs ainsi qu'à la revue de la Caisse de prévoyance de Romande Energie.

GRI 2-18

3.6 Répartition des compétences entre le Conseil d'administration et la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce les attributions intransmissibles et inaliénables décrites à l'art. 716a CO. Il définit la stratégie de la société et les objectifs stratégiques, établit le budget annuel et le plan financier à moyen terme, définit la politique financière, arrête la politique de risques notamment en matière d'achats et de ventes d'énergie en gros, décide de la fondation ou de la vente de filiales ainsi que de l'achat ou de la vente de participations significatives. En application des art. 716b CO et 17 des statuts, le Conseil d'administration a délégué la gestion du Groupe au directeur général, par le règlement d'organisation. Le directeur général est responsable de l'organisation et de l'exécution des attributions de la Direction générale, notamment proposer la stratégie, mettre en œuvre la stratégie d'entreprise, les plans et projets, définir les missions, gérer et diriger la société, assurer l'atteinte des objectifs, la rentabilité et le développement des affaires de la société ainsi que son bon renom, préparer les budgets de fonctionnement, d'investissements et de trésorerie, engager le personnel et fixer les rémunérations individuelles, représenter le Groupe auprès des tiers, organiser l'information à donner à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

Le président du Conseil d'administration et le directeur général sont en contact permanent pour coordonner leurs actions respectives et faire le point sur les affaires en cours.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration est informé sur la marche des affaires lors de chaque séance. Un accent particulier est mis trimestriellement sur les boucllements consolidés du Groupe et sur les résultats et les prévisions des différents résultats des Unités d'Affaires du Groupe. Au minimum une fois par an, les boucllements sont complétés par une estimation détaillée des résultats annuels escomptés. Une fois par an, un reporting des participations, qui expose l'évolution des entreprises et sociétés dans lesquelles le Groupe a des intérêts financiers, ainsi qu'un reporting des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe sont établis par la Direction générale à l'intention du Conseil d'administration. Deux fois par an, le Conseil d'administration est nanti d'un suivi des projets stratégiques.

La Direction générale présente ses plans d'actions au Conseil d'administration. Ces documents fournissent au Conseil d'administration la base sur laquelle il exerce son contrôle, base complétée par une information régulière sur les principaux projets conduits par la direction du Groupe, et sur l'évolution du Groupe: chiffre d'affaires, marges par segment de clientèle, trésorerie, investissements, garanties et cautionnements, risques, effectifs du personnel.

En complément de la fonction de la gestion des risques, Romande Energie Holding SA dispose d'une fonction d'audit interne. Cette dernière est organisée selon une charte d'audit interne qui s'appuie sur les normes internationales telles que décrites par l'«Institute of Internal Auditors». La fonction d'audit interne rapporte directement au comité Finances et Audit du Conseil d'administration en toute indépendance de la Direction générale; en 2022 cette fonction a été attribuée à un prestataire externe. Les audits internes sont régulièrement conduits avec des experts externes (autres que l'organe de révision). Romande Energie dispose à présent également d'un pôle Gestion des risques et conformité, rattaché au directeur général; la fonction Conformité reporte fonctionnellement directement au comité Finances et Audit⁸. Enfin une hotline d'alerte

(«whistleblowing hotline») administrée par un cabinet juridique indépendant sera activée en 2023; celui-ci reporte directement au comité Finances et Audit ou au comité Nominations et Rémunération en fonction des signalements effectués⁹.

GRI 2-25

Le Conseil d'administration reçoit régulièrement, et en tout cas pour chaque séance, les documents qui relatent l'évolution des activités du Groupe.

Les procès-verbaux des séances du comité de direction sont remis au président du Conseil d'administration et aux présidents de ses comités.

Une revue de presse quotidienne est envoyée à tous les membres du Conseil d'administration.

En ce qui concerne le management des risques, nous renvoyons le lecteur à la page 125 du présent rapport, où le processus détaillé est décrit.

3.8 Seuil pour la représentation des sexes

Le Conseil d'administration est composé à 77,78% d'hommes et à 22,22% de femmes. Une réflexion relative à cette représentation sera menée visant à promouvoir la représentation des femmes au sein du Conseil.

4 Comité de direction

Le comité de direction se compose des membres de la Direction générale. Il se réunit en principe toutes les semaines, à l'occasion de séances d'une demi-journée. Il tient en outre annuellement de trois à cinq jours de séminaires consacrés à des sujets de réflexion.

4.1 Membres du comité de direction

GRI 2-9

La Direction générale, dont les membres sont nommés par le Conseil d'administration, est formée des personnes suivantes:

| Nom | Fonction Unité d'affaires | Nationalité | Année de naissance | Membre depuis |
|-------------------|----------------------------------|-------------|-----------------------|------------------|
| Christian Petit | Directeur général | Suisse | 1963 | 2019 |
| Nicolas Conne | Directeur Finance et Services | Suisse | 1980 | 2019 |
| Aurore Amaudruz | Co-Directrice Solutions Energie | Suisse | 1985 | 2021 |
| Patrick Bertschy | Directeur Réseaux | Suisse | 1968 | 2014 |
| Guillaume Fuchs | Co-Directeur Solutions Energie | Suisse | 1974 | 2021 |
| Assia Garbinato | Directrice Digital et Innovation | Suisse | 1971 | 2021 |
| Virginie Vasselon | Directrice Richesses Humaines | Française | 1976 | 2021 |

4.2 Formation, parcours professionnel, autres activités et groupements d'intérêt

Aucun directeur n'exerce de fonctions de consultant pour des groupes d'intérêt importants, en Suisse ou à l'étranger. Aucun d'eux n'a exercé d'activité pour le Groupe ou l'une de ses sociétés antérieurement à son engagement actuel. Le parcours professionnel et les mandats des membres du comité de direction sont présentés de la 36 à la page 37.

4.3 Nombre de fonctions admises

(art. 12, al. 1, ch. 1 ORAb- art. 626, al. 2 CO, version du 1.1.2023)

En vertu de l'art. 22a, al. 2 des statuts¹⁰, les membres de la Direction générale peuvent, avec l'accord du Conseil d'administration, exercer chacune des autres fonctions suivantes dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au Registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger:

- deux mandats au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés qui sont considérées comme des sociétés ouvertes au public, selon l'article 727, al. 1, ch. 1 du Code des obligations; ainsi que
- quinze mandats au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés, au sens du Code des obligations et de la loi fédérale sur le placement collectif de capitaux, qui ne sont pas des sociétés ouvertes au public; ainsi que

- dix mandats au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration d'autres entités juridiques qui ne satisfont pas aux critères précités.

Une modification statutaire sera proposée à l'Assemblée générale de mai 2023 afin de réduire à «un» le nombre de mandats de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés qui sont considérées comme des sociétés ouvertes au public, selon l'article 727, al. 1, ch. 1 du Code des obligations.

Selon l'article 22a, al. 3 des statuts, les restrictions de l'article 22a, al. 2 des statuts ne s'appliquent pas en présence d'entités juridiques qui sont contrôlées directement ou indirectement par la société ou qui contrôlent la société. Elles ne s'appliquent pas non plus en présence des entités juridiques qui sont les institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaboratrices et collaborateurs de la société ou de sociétés que celle-ci contrôle directement ou indirectement. En outre, les mandats qui sont exercés au sein de plusieurs entités juridiques tierces entre lesquelles il existe un lien de contrôle direct ou indirect, ainsi qu'au sein des institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaboratrices et collaborateurs de ces sociétés, ne comptent que pour un seul mandat au sens de l'alinéa 2.

Les potentielles problématiques de conflits d'intérêts sont gérées conformément à l'article 13.4 du Règlement d'organisation¹¹.

⁸ Règlement d'organisation (art 3.6.7et art 11): https://investor.romande-energie.ch/about-us/governance.aspx?sc_lang=fr-FR

⁹ Règlement d'organisation (art 5.3.2 al1-pt 16 et art 5.4.2.al 1-pt 12): https://investor.romande-energie.ch/about-us/governance.aspx?sc_lang=fr-FR

¹⁰ Statuts: https://investor.romande-energie.ch/about-us/governance.aspx?sc_lang=fr-FR

¹¹ Règlement d'organisation: https://investor.romande-energie.ch/about-us/governance.aspx?sc_lang=fr-FR



Patrick Bertschy

Aurore Amaudruz

Nicolas Conne

Assia Garbinato

Guillaume Fuchs

Virginie Vasselon

Christian Petit

Christian Petit

Directeur général

Economiste, MBA de l'ESSEC (Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales), Cergy Pontoise, France
Program for Executive Development (PED), Leadership, IMD, Lausanne
Nationalités suisse et française

Parcours professionnel

- 2000-2017, dix-sept ans chez Swisscom dont dix ans à la direction du groupe, comme responsable des clients privés puis comme responsable des clients entreprises
- 2017-2019, administrateur indépendant de sociétés
- Depuis le 1^{er} juillet 2019, directeur général du Groupe Romande Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de Romande Energie Services SA, Prévèrenge, et du Conseil d'administration de Romande Energie Commerce SA, Morges
- Membre du Conseil d'administration d'EOS HOLDING SA, Lausanne et d'EOS NER SA, Lausanne
- Directeur général de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Conseil stratégique de Après-demain SA, Lausanne
- Membre du Conseil d'administration de l'association Swisscleantech, Zurich
- Associé gérant d'Advisum Consulte Sàrl, Lausanne

Aurore Amaudruz

Co-Directrice Solutions Energie

MBA, IMD, Lausanne
CAS HES-SO Energies Renouvelables, HEIG-VD, Yverdon
MSc/BSc en Systèmes de communication, EPFL, Lausanne
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 2008-2011, ingénieure de recherche et responsable des relations avec l'EPFL, Nokia
- 2011-2019, fondatrice et directrice de Amaudruz Energies SA, Lausanne
- 2014-2019, responsable département solaire, Amaudruz SA, Lausanne
- Depuis le 17 janvier 2021, co-directrice de l'Unité d'Affaires Solutions Energie du Groupe Romande Energie, responsable pôle Marchés

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Directrice de Bas-Valais Energie SA, Vouvry
- Membre du Conseil d'administration de Logement idéal Scoop, Pully

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Présidente de l'association Economie Région Lausanne (ERL), Lausanne

Patrick Bertschy

Directeur Réseaux, suppléant du directeur général

Ingénieur en électrotechnique de l'HEIA, Fribourg
Executive Master of Business Administration de la HEG, Fribourg
Executive Certificate Management Général Avancé de HEC Paris
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1996-2000, Ingénieur de projet et chef de projet ABB, Zurich
- 2000-2001, directeur technique de Glas Troesch, Bützberg
- 2001-2006, chef de la division Clientèle énergie et chef de la division commerciale de Gruyère Energie SA, Bulle
- 2006-2014, directeur des Services industriels de Morat
- 2014-2016, directeur de l'Unité d'Affaires Services énergétiques de Romande Energie SA, Morges
- Depuis le 1^{er} avril 2016, directeur de l'Unité d'Affaires Réseaux du Groupe Romande Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de Forces Motrices de l'Avançon SA, Bex et de SIRESO SA à Granges-Paccot
- Membre du Conseil d'administration de Bas-Valais Energie SA, Vouvry et directeur

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du comité de RegioGrid à Aarau et de l'AES
- Membre du comité de Pilotage du Consortium StreamX

Nicolas Conne

Directeur Finance et Services

Foundations for Business Leadership (FBL), IMD Lausanne
Diplôme fédéral d'expert-comptable. Master of Science en Management HEC de l'Université de Lausanne
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 2003-2008, auditeur bancaire chez Ernst & Young SA à Genève
- 2008-2013, contrôleur interne et de gestion, superviseur du groupe qualité du Groupe DSR
- 2013-2019, responsable de la comptabilité et du risk management à Romande Energie SA, Morges
- Depuis 2019, directeur Finance et Services du Groupe Romande Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des Conseils d'administration de Romande Energie Services SA, Prévèrenge, de Romande Energie Commerce SA, Morges, d'Energie Solaire SA, Sierre, de Spontis SA, Avenches
- Directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président de la Commission de placement et membre du Conseil de la Fondation de Prévoyance de Romande Energie, Morges

Guillaume Fuchs

Co-Directeur Solutions Energie

Advanced Management Program, CRPM. Diplôme d'Ingénieur en Génie Mécanique, Institut Polytechnique de Sévenans, France. Diplôme de Technologie en Génie Mécanique, Institut Universitaire de Technologie de Mulhouse, France
Nationalités suisse et française

Parcours professionnel

- 1997-2000, coordinateur du projet, C.S.N.E. (coopérant du service national en entreprise)
- 2000-2007, responsable de projets, puis de service, puis chef de projet industriel chez FAURECIA Abgastechnik, Allemagne et République Tchèque
- 2007-2010, directeur des Opérations, Membre de la Direction, Fluid Automation Systems (Groupe IMI-Precision), Palézieux
- 2010-2021, responsable projets Energie Renouvelable, puis du Segment projets moyenne et basse tension, puis du projet solaire flottant et du Service Eclairage (RES), au sein du Groupe Romande Energie, Morges
- Depuis le 17 janvier 2021, co-directeur de l'Unité d'Affaires Solutions Energie du Groupe Romande Energie, responsable pôle Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président de la centrale Hydroélectrique de Bar SAS et de Romande Energie France SAS, Paris, France
- Membre des Conseils d'administration de Romande Energie Services SA, Prévèrenge, de EnergieO SA, Vinzel
- Directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Assia Garbinato

Directrice Digital et Innovation

Ph.D. in computer science, EPFL,
Master in Computer science, (I.N.I), 1989 Algiers, Algérie
Nationalités suisse et algérienne

Parcours professionnel

- 2001-2004, Software Engineer, Nagra-Kudelski Group
- 2006-2018, Software Engineer puis Head of Data, Vaudoise Assurances, Lausanne
- 2019, Experte Stratégie Data et Transformation Agile
- 2020-2021, Chief Data Officer, Romande Energie SA, Morges
- Depuis le 1^{er} juillet 2021, directrice de l'Unité de Support Digital et Innovation du Groupe Romande Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Directrice de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Virginie Vasselon

Directrice des Richesses Humaines

Master of commerce, spécialisation Marketing, Université de Wollongong, Australie
Institut d'Etudes Politiques de Paris, section Communication et Ressources Humaines
Certification Master Coach, Institut Coaching International de Genève
Nationalité française

Parcours professionnel

- 1999-2002, Project Manager Accorjobs, Accor, Paris
- 2002-2005, HR Business Partner, Accor Asie, Bangkok
- 2005-2006, Project Manager Accor, Paris
- 2007-2010, HR Business Partner, Schlumberger, Clamart
- 2010-2013, Talent Manager, Crédit Agricole SA, Paris
- 2013-2017, International HR Manager, Crédit Agricole SA, Paris
- 2017-2019, DRH, Azqore SA, Lausanne
- 2019-2021, Sr HRBP Switzerland & Procurement Europe – PepsiCo, Berne
- Depuis le 1^{er} août 2021, directrice de l'Unité de Support Richesses Humaines du Groupe Romande Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Directrice de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

4.4 Contrats de management

Romande Energie Holding SA n'a pas confié de mandat de management.

4.5 Seuil pour la représentation des sexes

Le Comité de direction est composé à 57,14% d'hommes et à 42,86% de femmes.

5 Rémunérations, participations et prêts

Nous vous invitons à consulter le chapitre 3 «Rapport sur les rémunérations» en page 45.

6 Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Toutes les actions donnent droit à une voix. Il n'y a pas de limitation des droits de vote.

En vertu de l'art. 12, al. 4 et 5 des statuts¹², les actionnaires ne peuvent se faire représenter que par le représentant indépendant ou un tiers.

En 2010, les statuts ont été adaptés à la loi fédérale sur les titres intermédiés entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Les statuts ne comportent aucune clause qui déroge ou complète les dispositions légales en matière d'octroi d'instructions au représentant indépendant. Ils ne comportent pas non plus de règles relatives à la participation par voie électronique à l'Assemblée générale.

6.2 Quorums et majorités statutaires

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité simple des votes exprimés (il n'est pas tenu compte des abstentions, des votes blancs et des votes nuls lors de la détermination de la majorité), sauf pour les objets qui exigent les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées en vertu de l'article 704, al. 1 du Code des obligations.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

Les dispositions légales s'appliquent, mais un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble 5% au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale est convoquée par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce, vingt jours au moins avant la date de sa réunion, et par avis individuel pour les actionnaires inscrits au registre des actions. Un avis préalable est publié environ trois mois auparavant. Une modification statutaire sera proposée à l'Assemblée générale de mai 2023 afin d'adapter la teneur de l'article 10 des statuts à l'article 699b du Code des obligations (version 1.01.2023)

6.4 Inscriptions d'un objet à l'ordre du jour

Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de CHF 1 million ou 5% du capital-actions peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Cette requête doit être communiquée par écrit au Conseil d'administration au plus tard trente jours avant l'Assemblée en indiquant les objets des discussions et les propositions.

6.5 Inscriptions au registre des actions

Les détenteurs d'actions doivent se faire inscrire au plus tard dix à quinze jours avant l'Assemblée générale pour pouvoir participer à cette dernière ou déléguer leur pouvoir de représentation. La date ultime est à chaque fois communiquée dans la convocation.

7 Prise de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Les statuts¹³ ne contiennent aucune disposition relative à cet objet. Il n'y a pas de clause d'opting-out ou d'opting-up. Il est rappelé qu'une convention d'actionnaires lie l'Etat de Vaud, la Banque Cantonale Vaudoise, 118 communes vaudoises et SIE SA (Service intercommunal de l'électricité) par un droit de préemption réciproque sur leurs actions. Ces actionnaires détiennent 55.39% du capital et les voix y relatives.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les statuts ne contiennent aucune clause relative à cet objet. Il n'y a pas non plus d'accord ou de programme en faveur des membres du Conseil d'administration ou de la Direction pour ces cas. Le contrat de travail du directeur général peut être résilié de part et d'autre moyennant un préavis d'une année pour la fin du mois. Le délai de résiliation des contrats des directeurs est de six mois pour la fin du mois.

8 Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

L'Assemblée générale ordinaire de 2021 a élu Ernst & Young SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision. Depuis lors, l'auditeur responsable du mandat est Mme Karine Badertscher Chamoso. La durée maximale légale de sept années est appliquée.

L'élection et la révocation de l'organe de révision reviennent au Conseil d'administration, sur préavis du comité Finances et Audit du Groupe, au terme d'un appel d'offres réalisé périodiquement. L'organe de révision doit présenter toutes les garanties de compétences professionnelles requises pour une société cotée en bourse et disposer des ressources nécessaires pour remplir sa mission.

8.2-Honoraires de révision / 8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires d'Ernst & Young SA se présentent comme suit :

| | CHF |
|----------------------------|---------------|
| Audit des états financiers | 245728 |
| Autres conseils : | 29650 |
| Total | 275378 |

Dans l'audit des états financiers sont inclus le travail de base annuel nécessaire à l'examen des comptes sociaux de chaque entité, ainsi que l'examen des comptes consolidés du Groupe Romande Energie. Il inclut les prestations des auditeurs en relation avec les plans de retraite et le suivi dans la mise en œuvre ou dans la mise à jour des méthodes comptables.

Ce service englobe aussi l'examen du présent chapitre Gouvernement d'entreprise, la vérification du rapport sur les rémunérations et l'émission des rapports d'audit.

Concernant le poste «autres conseils», Romande Energie a mandaté Ernst & Young SA, pour divers mandats de conseils fiscaux.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Voir comité Finances et Audit, sous point 3.5.

Le comité Finances et Audit évalue les prestations, la rémunération et l'indépendance de l'organe de révision tous les ans et rapporte ces éléments au Conseil d'administration. L'organe de révision travaille en toute indépendance, que ce soit à l'égard du Conseil d'administration ou de la Direction générale. Le comité Finances et Audit effectue une évaluation de la qualité du reporting et des rapports d'audit, de l'approche d'audit proposée puis de sa mise en œuvre (risques significatifs couverts, recommandations, délais, ressources) et rencontre les personnes responsables du mandat afin de s'assurer de leurs compétences. Concernant la rémunération, il compare les honoraires budgétisés pour l'activité d'organe de révision à ceux effectivement facturés et vérifie en quoi consistent les prestations supplémentaires. S'agissant de l'indépendance, il vérifie les mandats de conseil confiés à l'organe de révision (étendue, rémunération), le Conseil d'administration ayant décidé, sauf exception, de ne pas confier de mandats d'appui pour l'audit interne.

L'organe de révision reçoit toute la documentation envoyée pour chaque séance du comité Finances et Audit. En 2022, l'organe de révision a participé à deux séances du comité.

Les remarques de l'auditeur sont toutes soumises au comité Finances et Audit pour contrôle. L'organe de révision travaille en toute indépendance, que ce soit à l'égard du Conseil d'administration ou de la Direction générale. Les honoraires et les prestations de l'organe de révision sont également examinés par le comité Finances et Audit qui rapporte au Conseil d'administration. L'organe de révision présente toutes les garanties de compétences professionnelles requises pour une société cotée en bourse. Il dispose des ressources nécessaires pour remplir sa mission.

9 Politique d'information

Le Groupe Romande Energie poursuit une politique d'information ouverte et adaptée à sa taille et à son importance. Les mesures de communication prises visent à protéger la crédibilité de l'entreprise auprès du public. Une attention particulière est également accordée à l'information des cadres concernés pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités de dirigeants. Les actionnaires de Romande Energie Holding SA sont informés par le rapport annuel, le rapport semestriel, ainsi que par des communiqués de presse sur les éléments essentiels de l'activité. Les informations qui peuvent influencer le cours des actions sont publiées sous forme de publicité événementielle, selon les directives de la Bourse SIX Exchange.

Les informations sont préparées par le Service de la communication institutionnelle du Groupe et par l'équipe des relations avec les investisseurs. Les informations relatives au Groupe sont également disponibles sur Internet (www.romande-energie.ch).

Les publications statutaires sont effectuées dans la Feuille officielle suisse du commerce et par avis personnel aux actionnaires inscrits au registre pour ce qui concerne la convocation de l'Assemblée générale.

Une modification statutaire sera proposée à l'Assemblée générale de mai 2023 afin d'adapter la teneur de l'article 28 des statuts à l'obligation de prévoir la forme des communications du Conseil d'administration aux actionnaires.

Un agenda financier incluant les dates de publication des comptes annuels et semestriels et du rapport de gestion ainsi que la date des conférences de presse, est disponible sur le site Internet du Groupe dès le début de l'exercice annuel. Les principaux rendez-vous de l'exercice en cours et les adresses de contact peuvent être consultés à l'avant-dernière page de ce rapport.

Les liens qui permettent aux investisseurs (push and pull) de s'abonner aux informations du Groupe sont :

En français

http://investor.romande-energie.ch/site-services/alert-service.aspx?sc_lang=fr-FR

En anglais

http://investor.romande-energie.ch/site-services/alert-service.aspx?sc_lang=en

10 Périodes de blocage du négoce

Chaque année, le directeur Finance et Services rappelle aux collaboratrices et collaborateurs, aux membres du comité de direction ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration du Groupe l'interdiction de procéder à toute transaction boursière sur les actions nominatives Romande Energie Holding SA qu'elles ou ils détiennent ou souhaitent acquérir durant les périodes de blocage. En 2022, les périodes de blocage furent du 1^{er} janvier 2022 au 13 avril 2022 ainsi que du 1^{er} juillet 2022 au 13 septembre 2022 (soit jusqu'au 2^{ème} jour de bourse qui suit la publication officielle des résultats annuels, respectivement semestriels du Groupe).

A compter du 1^{er} décembre 2022, cette période de blocage a été étendue aux obligations émises par Romande Energie Holding SA.

11 Directive du Groupe Romande Energie en matière de lutte contre la corruption

Le Groupe Romande Energie est une entreprise responsable vis-à-vis de ses clients, de ses partenaires, de la collectivité et de ses collaboratrices et collaborateurs. Il lui importe d'établir un climat de confiance avec ses clients et ses partenaires et d'exercer ses activités de manière loyale, dans le respect des principes de la libre concurrence et en conformité avec les lois et règlements applicables.

Le Groupe Romande Energie applique ainsi une tolérance zéro en matière de corruption. Les principes de base en la matière sont énoncés dans un Code de conduite.

Le Code pénal a étendu le délit de corruption aux collaboratrices et collaborateurs d'une entreprise privée qui, s'ils se rendent coupables de ce délit, n'engagent pas uniquement leur responsabilité, mais également celle de l'entreprise. La collaboratrice ou le collaborateur qui commet l'infraction peut être condamné à de sévères sanctions pénales et civiles, incluant des peines d'emprisonnement et des amendes substantielles.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'administration a adopté, début 2017, une Directive du Groupe en matière de lutte contre la corruption, qui contient les principes de base. Celle-ci s'applique à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs et partenaires de Romande Energie et doit leur être communiquée au début de la relation de travail ou d'affaires, puis aussi souvent que nécessaire par la suite.

Offrir ou accepter des cadeaux raisonnables à – ou provenant – des agents publics ou des personnes du secteur privé est permis, mais des précautions doivent être prises en offrant ou en acceptant des cadeaux qui pourraient être perçus comme inappropriés ou placer le bénéficiaire dans une position d'obligation. Solliciter des cadeaux est interdit. Par cadeau, on entend notamment les présents, les invitations à un repas, un spectacle ou autres divertissements.

Le caractère illégal du cadeau dépend de la volonté de la personne qui l'offre. S'il est offert dans le but d'influencer une prise de décision ou d'obtenir un avantage, ce comportement constitue un acte de corruption. En revanche, un cadeau raisonnable offert pour améliorer les relations commerciales ou marquer des occasions particulières n'est pas considéré comme de la corruption.

Aussi, le montant de CHF 200.– a été fixé comme limite. La valeur d'un cadeau reçu d'une tierce personne doit donc être inférieure ou égale à ce montant. Au-delà de cette valeur, le cadeau doit être refusé. Il ne peut s'agir d'argent liquide ou d'un bon d'achat. En cas de doute, la collaboratrice, le collaborateur ou le partenaire doit toujours consulter son supérieur hiérarchique.

Cette directive s'applique à toutes les sociétés qui sont détenues majoritairement, directement ou indirectement, par Romande Energie Holding SA.

Au Conseil d'administration de
Romande Energie Holding SA, Morges

Lausanne, le 3 avril 2023

Rapport de l'auditeur indépendant sur les informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise

Nous avons été mandatés par le conseil d'administration pour revoir les informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise de Romande Energie Holding SA, figurant aux pages 13 à 41 du chapitre distinct du rapport de gestion, qui ont été établies pour la période se terminant le 31 décembre 2022 conformément à la directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance de SIX Swiss Exchange (ci-après « Directive Corporate Governance ») en vue d'obtenir une assurance limitée.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise conformément à la Directive Corporate Governance incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien de contrôles internes adéquats relatifs à l'établissement des informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise afin que celles-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives intentionnelles ou non. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application des dispositions pertinentes et de la tenue des enregistrements appropriés.

Indépendance et contrôle qualité

En conformité avec les Directives sur l'indépendance d'EXPERTsuisse, nous sommes indépendants de Romande Energie Holding SA et avons observé les Règles d'organisation et d'éthique professionnelle. Ces exigences définissent des principes fondamentaux d'éthique professionnelle, qui comprennent les concepts d'intégrité, d'objectivité, de compétence et de conscience professionnelle, de confidentialité et de professionnalisme.

Notre entreprise applique la norme ISQC-CH 1 « Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit et des reviews des états financiers ainsi que d'autres missions d'assurance et de services connexes » et entretient en conséquence un système de contrôle qualité complet, qui comprend des règlements et des mesures dûment documentés visant au respect des règles d'éthique professionnelle, des normes professionnelles ainsi que des exigences légales et réglementaires applicables.



Responsabilité de l'auditeur

Il nous incombe d'exécuter une mission d'assurance et d'exprimer une conclusion sur les informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément à la Norme d'audit suisse 950 « Missions d'assurance autres que les missions d'audit ou de review (examen succinct) d'informations financières historiques ». Selon cette norme, nous devons planifier et réaliser nos procédures de façon à pouvoir constater avec une assurance limitée que les informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise ont été établies en conformité avec la Directive SIX Swiss Exchange sur tous les points importants.

En tenant compte des considérations sur le risque et le caractère significatif, nous avons réalisé des procédures afin de recueillir des éléments probants adéquats et suffisants. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur. Lors d'une mission d'assurance visant à obtenir une assurance limitée, les procédures d'audit réalisées sont moins complètes que lors d'une mission d'assurance visant à obtenir une assurance raisonnable, de sorte que l'assurance obtenue est moindre.

Nous avons pour l'essentiel réalisé les travaux suivants :

- ▶ Procédures analytiques,
- ▶ Comparaison avec la Directive Corporate Governance et vérification du respect de la structure donnée dans son annexe,
- ▶ Auditions de la Direction Compliance et juridique,
- ▶ Examen des procès-verbaux des séances du Conseil d'administration et des décisions de l'Assemblée générale.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre conclusion.



Conclusion

Lors de notre audit, nous n'avons pas relevé de faits nous permettant de conclure que les informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise de Romande Energie Holding SA pour la période se terminant le 31 décembre 2022 n'ont pas été établies en conformité avec la Directive Corporate Governance sur tous les points importants.

Ernst & Young SA



Karine Badertscher
Chamoso (Qualified
Signature)

Experte-réviser agréée
(Réviser responsable)



Laurent Bludzien
(Qualified
Signature)

Expert-réviser agréé

3

Groupe Romande Energie

Rapport sur les rémunérations

1 Conseil d'administration

1.1 Gouvernance

En vertu de l'art. 21 al. 3, ch. 2 des statuts, le Conseil, sur la proposition du comité Nominations et Rémunération, détermine la rémunération individuelle des membres du Conseil d'administration, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvé par l'Assemblée générale. À noter que ce montant global porte sur le montant global de la rémunération maximale de l'exercice social à venir, en application de l'art. 15 des statuts.

1.2 Principes de rémunération

Les principes de la rémunération des membres du Conseil d'administration sont définis à l'art. 22c des statuts. Ceux-ci perçoivent une indemnité annuelle fixe qui est indépendante du résultat du Groupe et des jetons de présence pour leur participation aux séances du Conseil d'administration et de ses comités, ainsi qu'à des séances externes ou de préparations particulières.

La fixation de la rémunération ne fait l'objet d'aucune périodicité. Elle n'est pas différenciée entre les administrateurs. Elle est déterminée, en observant notamment les rémunérations usuelles pratiquées dans le monde des affaires en Suisse. Durant l'année 2022, une comparaison des rémunérations des membres du Conseil d'administration a été effectuée avec un groupe de 15 sociétés, issues d'entreprises industrielles suisses cotées en bourse (hors sociétés financières) présentant une capitalisation boursière comparable, un chiffre d'affaires de même niveau et un nombre d'employés proche. Le cabinet de conseil spécialisé HCM International SA a été chargé d'effectuer cette comparaison salariale. Cette dernière comparaison conclut à un positionnement de la rémunération des administrateurs du Groupe Romande Energie inférieur au marché comparé.

Les indemnités annuelles et les jetons de présence s'établissent comme suit :

Indemnités annuelles et jetons en CHF

| | |
|--|--------|
| Président | 85 000 |
| Vice-président | 37 500 |
| Administrateur | 30 000 |
| Président d'un comité spécialisé, en plus de l'indemnité de base | 6 000 |
| Jetons de présence | |
| - Demi-journée | 1 200 |
| - Séance extraordinaire selon horaires habituels | 1 200 |
| - Journée entière | 1 800 |
| - Séance extraordinaire séance courte (≤2h) | 600 |
| - Autres contacts extraordinaires | 300/h. |

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une indemnité de CHF 0.70/km pour les trajets effectués entre leur lieu de travail ou domicile et le lieu des séances. Ils reçoivent en outre une allocation forfaitaire pour frais. Il n'existe aucune allocation de tantièmes, aucune attribution d'actions, ni toute autre forme de participation au bénéfice.

1.3 Rémunération globale

Dans les faits en 2022, les rémunérations, frais forfaitaires et charges sociales des membres du Conseil d'administration ont été les suivants :

| En CHF | | Rémunérations et frais forfaitaires | Charges sociales | Total 2022 | Rémunérations et frais forfaitaires | Charges sociales | Total 2021 |
|------------------------|---|-------------------------------------|------------------|----------------|-------------------------------------|------------------|----------------|
| Guy Mustaki | Président du CA/ Président CSD ¹ | 125 116 | 10 459 | 135 575 | 127 750 | 10 890 | 138 640 |
| Anne Bobillier | Vice-présidente du CA/ Présidente CNR ² | 60 413 | 4 711 | 65 124 | 75 300 | 13 115 ** | 88 415 |
| Stéphane Gard | Administrateur/ Président CFA ³ | 73 238 | 12 586 ** | 85 824 | 65 150 | 10 931 ** | 76 081 |
| Xavier Company * | Administrateur | 57 427 | - | 57 427 | 28 800 | - | 28 800 |
| Nicolas Fulpius | Administrateur | 52 086 | 4 213 | 56 299 | 26 400 | 2 219 | 28 619 |
| Olivier Gfeller * | Administrateur | 44 879 | - | 44 879 | 19 200 | - | 19 200 |
| Paola Ghillani | Administratrice | 63 140 | 9 540 ** | 72 680 | 60 300 | 10 253 ** | 70 553 |
| Elina Leimgruber | Administratrice | - | - | - | 29 400 | 2 492 | 31 892 |
| Jean-Jacques Miauton | Administrateur | - | - | - | 35 250 | 1 235 | 36 485 |
| Jean-Yves Pidoux * | Administrateur | - | - | - | 29 400 | - | 29 400 |
| Alphonse-Marie Veuthey | Administrateur | 89 256 | 15 633 ** | 104 889 | 88 100 | 15 926 ** | 104 026 |
| François Vuille * | Administrateur | 49 168 | - | 49 168 | 49 800 | - | 49 800 |
| Totaux | | 614 723 | 57 142 | 671 865 | 634 850 | 67 061 | 701 911 |

* Versée à l'Etat ou à la commune représentée.

** Y compris les cotisations patronales découlant de l'affiliation facultative à la caisse de pensions.

Les montants indiqués ci-dessus comprennent les rémunérations versées par les sociétés filiales du Groupe (part du Groupe > 50%). Les rémunérations versées par des tiers pour des mandats dans des sociétés associées (part du Groupe < 50%) ne sont en revanche pas comprises. Les mandats dans les sociétés filiales et associées du Groupe, ainsi que les débuts et fins de mandat en tant qu'administratrice, administrateur, sont indiqués dans le cahier 2 – Gouvernement d'entreprise, au point 3, page 23.

Comme les éventuelles transactions avec les administrateurs en relation avec les produits commercialisés par le Groupe sont réalisées au prix du marché, elles ne figurent pas dans les montants indiqués ci-avant.

¹ Comité Stratégie et Développement

² Comité Nominations et Rémunération

³ Comité Finances et Audit

A noter que lors de l'Assemblée générale du 29 juin 2021, celle-ci a approuvé une rémunération globale maximale des membres du Conseil d'administration de CHF 830 000, dont CHF 720 000 de rémunération, comprenant les allocations forfaitaires pour frais, et CHF 110 000 de charges sociales, pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

2 Direction générale

2.1 Introduction

La réussite du Groupe Romande Energie dépend dans une large mesure des capacités et de l'engagement de ses collaboratrices et collaborateurs. Notre Groupe souhaite être un employeur de référence, capable d'attirer, de retenir et de motiver son personnel le plus talentueux, à tous les niveaux.

Le Groupe entend établir une relation directe et objective entre la politique de rémunération, les résultats financiers du Groupe et des entreprises qui le composent, ainsi que la qualité de l'engagement des collaboratrices et collaborateurs qui contribuent au succès de son développement.

2.2 Gouvernance

Aux termes de l'art. 15 al. 1, ch. 2 des statuts, l'Assemblée générale approuve annuellement le montant global que le Conseil d'administration a fixé pour la rémunération maximale de la Direction générale qui peut être versée lors de l'exercice social à venir.

Sur le préavis du Comité Nominations et Rémunération (CNR), le Conseil d'administration définit la politique de rémunération du Groupe, eu égard, s'agissant de la Direction générale, aux principes décrits à l'art. 22d des statuts. Le CNR est composé exclusivement de membres du Conseil d'administration non exécutifs. Il a pour attribution de suivre l'application de la politique de rémunération telle que définie, d'examiner les propositions périodiques d'évolution de la rémunération globale et de déterminer la rémunération individuelle des membres de la Direction générale, dans le respect de l'enveloppe globale de la rémunération maximale approuvée par l'Assemblée générale.

Pour ce faire, les pratiques en matière de rémunération d'autres entreprises servent de critères de comparaison. Durant l'année 2022, une comparaison des rémunérations des membres du comité de Direction de Romande Energie a été effectuée avec un groupe de 15 sociétés, issues d'entreprises industrielles suisses cotées en bourse (hors sociétés financières) présentant une capitalisation boursière comparable, un chiffre d'affaires de même niveau et un nombre d'employés proche. Le cabinet de conseil spécialisé HCM International SA a été chargé d'effectuer cette comparaison salariale. Une seconde comparaison a également été menée sur la base de sondages auprès de sociétés non cotées du même secteur d'activité du Groupe Romande Energie. Les différentes comparaisons réalisées arrivent à un résultat similaire, à savoir un positionnement de la rémunération moyenne des membres du comité de Direction du Groupe Romande Energie inférieur aux différents marchés comparés.

2.3 Principes de rémunération

Les aspects sociétaux influencent fortement le positionnement de la rémunération globale de la Direction.

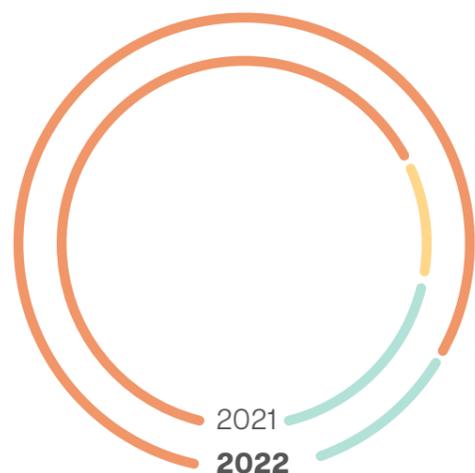
Le positionnement de cette rémunération globale se situe en-dessous, mais proche, de la médiane du marché. Une comparaison avec des sociétés cotées en Suisse – dont les critères de chiffres d'affaires, capitalisation et nombre d'ETP se rapprochent le plus du Groupe Romande Energie – est effectuée toutes les années paires. Comme sus-indiqué, la comparaison effectuée en 2022 confirme le positionnement fixé en-dessous de la médiane.

Des mesures de plafonnement sous la forme de pay gap ratio sont également fixés. La rémunération la plus haute ne devra pas être 13x supérieure à la rémunération la plus basse¹. La rémunération moyenne de la Direction générale ne devra pas être 8x supérieure à la rémunération la plus basse. Le résultat des pay gap ratios 2022 indique que la rémunération 2022 du directeur général se situe à 10.4x la rémunération la plus basse, et la rémunération moyenne de la Direction générale à 5.6x.

Pour rappel, au 1^{er} juillet 2021, la politique de rémunération des membres de la Direction a été ajustée en cohérence avec celle de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Groupe. La politique de rémunération du Groupe est une déclinaison concrète de l'évolution de la culture d'entreprise, notamment en valorisant fortement l'engagement collectif des équipes. Ainsi, la rémunération variable liée aux objectifs individuels a été intégrée à la rémunération fixe et une valeur identique pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la part liée aux résultats financiers et aux objectifs du Groupe a été fixée au 1^{er} janvier 2021. Pour les membres de la Direction de notre Groupe, cette évolution est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2021. A compter de cette date, la rémunération globale des directeurs se compose d'une partie fixe et d'une participation aux résultats du Groupe.

GRI 2-19

Le résultat des pay gap ratios 2022 indique que la rémunération 2022 du directeur général se situe à 10.4x la rémunération la plus basse, et la rémunération moyenne de la Direction générale à 5.6x.



Composants de la rémunération globale

| Composant | Influence |
|---------------------------------------|--|
| Participation aux résultats du Groupe | EBITDA pluriannuel et objectifs d'entreprise |
| Partie variable de la rémunération | Performance liée à l'atteinte des objectifs personnels |
| Partie fixe de la rémunération | |

La valeur cible de la participation aux résultats du Groupe est fixée à CHF 50'000 par directeur et à CHF 100'000 pour le directeur général. Les valeurs cible sont influencées par l'atteinte des critères de performance financiers et des objectifs d'entreprise, selon la formule suivante :

$$\text{Enveloppe} \times \text{PCF} \times \text{POE} = \text{x}$$

max 120% max 120% max 144%
 min 60% min 60% min 60%
 (plancher)

PCF = performance des critères financiers : Pilier économique – le critère est établi sur la base de la différence d'EBITDA attendu au budget comparé au réel.

POE = performance des objectifs d'entreprise : Piliers sociétaux et environnementaux. Les objectifs, en cohérence avec la stratégie de l'entreprise, sont proposés chaque année par le Comité de Direction et validés par le CNR.

Afin d'inclure dans cet élément de rémunération une notion de long terme, la valeur est acquise comme suit :

- 2/3 correspond aux résultats de l'année de référence ;
- 1/3 correspond aux résultats de la moyenne des 2 années précédentes de l'année de référence et l'année de référence (soit 3 années).

La somme de ces résultats déterminera les valeurs finales. La phase de transition de la nouvelle politique de rémunération pour les directeurs présents du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2021 a été mise en œuvre en 2021 et décrite dans le rapport de rémunération du rapport de gestion 2021.

a. **Rémunération fixe annuelle**
La rémunération fixe annuelle correspond au socle de la rémunération globale et servait également de référence pour déterminer la rémunération variable jusqu'au 30 juin 2021.

Chaque année, le CNR examine, sur la base de critères économiques, la possibilité d'une augmentation de la masse salariale destinée à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, à effectif égal.

L'adaptation des rémunérations fixes des membres de la Direction générale repose sur un système biennal. Lors des années paires, une comparaison salariale du marché est réalisée pour la fixation de l'enveloppe maximale. Les années impaires, l'adaptation des rémunérations fixes est effectuée dans le cadre des résultats de la comparaison marché et des ratios pay gap fixés. La répartition de l'enveloppe d'adaptation est ensuite effectuée sur la base des résultats des comparaisons marché par fonction, de l'évolution en séniorité et de la montée en compétences de chaque membre de la Direction.

b. **Rémunération variable**
Jusqu'au 30 juin 2021, deux niveaux de rémunération variable existaient :

- 1 l'un nommé 'Rémunération variable' déterminé par le degré d'atteinte des objectifs individuels ou d'équipes a pris fin en 2021, son dernier versement a eu lieu cette année-là
- 2 le second nommé «Participation aux résultats du Groupe» est lié aux résultats financiers et à l'atteinte des objectifs d'entreprise.

Participation aux résultats du Groupe

Dès le 1^{er} juillet 2021, la valeur cible de la participation aux résultats du Groupe est fixée à CHF 50'000 par Directeur et à CHF 100'000 pour le directeur général. Les valeurs cibles sont influencées par l'atteinte des critères de performance financiers et des objectifs d'entreprise.

L'atteinte moyenne des objectifs pour l'exercice 2022 a été de 73%.

c. **En bref**
Lors de l'exercice 2022, une comparaison des niveaux de rémunération des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction a été effectuée. Elle a démontré des résultats similaires, à savoir un positionnement des rémunérations globales en moyenne en-dessous du marché.

Sur l'exercice 2022, les rémunérations fixes des membres de la Direction n'ont pas été adaptées.

GRI 2-20 / GRI 2-21

2.4 Rémunération globale

Dans les faits pour l'exercice 2022, le total des rémunérations octroyées aux membres de la Direction générale, laquelle était composée de sept membres, se présente comme suit :

| En CHF | Rémunération | | | | Charges sociales | | | |
|--------------------------------------|--------------|--------------------------------|---------------------------------------|----------|--------------------------|---|--------------------|-------------------------|
| | Fixe | Liée aux objectifs individuels | Participation aux résultats du Groupe | Variable | Total de la rémunération | Frais de représentation et év. indemnité véhicule | Caisse de pensions | Autres charges sociales |
| Total variable | | | | | | | | |
| 2022 | | | | | | | | |
| Rémunération globale | 1 986 478 | 0 | 300 200 | 300 200 | 2 286 678 | 123 840 | 313 874 | 218 718 |
| Rémunération la plus élevée : | | | | | | | | |
| Christian Petit, directeur général | 564 044 | 0 | 79 000 | 79 000 | 643 044 | 18 000 | 87 254 | 56 928 |

Sur l'exercice 2022, 6,6 ETP étaient présents dans le comité de Direction
Le total de la rémunération variable a représenté respectivement 14% de la rémunération fixe pour le directeur général et 16% pour les autres membres de la Direction générale.

2021

| | | | | | | | | |
|--------------------------------------|-----------|---------|---------|---------|-----------|---------|---------|---------|
| Rémunération globale | 2 045 912 | 270 827 | 442 298 | 713 125 | 2 759 037 | 135 735 | 314 219 | 277 635 |
| Rémunération la plus élevée : | | | | | | | | |
| Christian Petit, directeur général | 464 997 | 74 105 | 125 554 | 199 659 | 664 656 | 18 000 | 83 530 | 61 258 |

Sur l'exercice 2021, 6,87 ETP étaient présents dans le comité de Direction
Du 01.01.2021 au 30.06.2021 (jusqu'à l'évolution de la politique de rémunération) :

- La rémunération fixe s'est élevée globalement à CHF 837 273 et à CHF 182 975 pour le directeur général.
- La participation aux résultats du Groupe s'est élevée globalement à CHF 260 830 et à CHF 76 729 pour le directeur général.
- Le total de la rémunération variable a représenté respectivement 82% de la rémunération fixe pour le directeur général et 55% pour les autres membres de la Direction générale.

Les autres charges sociales comprennent notamment les cotisations à l'AVS, l'assurance-chômage, accidents et maladie perte de gain.

A noter que lors de l'Assemblée générale du 29 juin 2021, celle-ci a approuvé une rémunération globale maximale des membres de la Direction générale de CHF 3'720'000, dont CHF 2'900'000 de rémunération, CHF 660'000 de charges sociales et CHF 160'000 d'indemnités, pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

2.5 Indemnités diverses

Frais de représentation

Les frais de représentation s'élèvent forfaitairement à CHF 1'250.- / mois (CHF 1'500.- / mois pour le Directeur général). En contrepartie, les directeurs assument leurs débours journaliers à concurrence de CHF 50.- (CHF 75.- pour le Directeur général).

Véhicules de fonction

Les membres de la Direction générale bénéficient, s'ils le désirent, d'une voiture de fonction et remboursent à l'entreprise leurs déplacements privés. À défaut, une indemnité forfaitaire leur est servie.

Indemnités liées à des activités au sein de Conseils d'administration

Toutes les rémunérations (indemnités annuelles et jetons de présence) des membres de la Direction générale liées à des mandats d'administrateurs qu'ils exercent en qualité de délégués de Romande Energie sont versées intégralement à cette dernière.

2.6 Prestations de retraite

Les membres de la Direction générale sont affiliés à la Fondation de Prévoyance Romande Energie et bénéficient de prestations identiques à celles de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la société Romande Energie SA. Il n'y a pas en la matière de prestations spéciales du type plan de prévoyance professionnelle «Bel-Etage» ou de prestations de rachat d'années d'assurances.

3 Autres avantages aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

L'état de la détention d'actions se présente comme suit :

Détention d'actions (état)

| | | |
|---|------------------|--------|
| Actions détenues par des sociétés du Groupe au 31.12.2022 | 113 685 actions | 9.97% |
| Autres actionnaires | 1026 315 actions | 90.03% |
| Dont : | | |
| • Nombre d'actions détenues par les membres du Conseil d'administration | 0 action | 0% |
| • Nombre d'actions détenues par les membres de la Direction générale | 30 actions | <1% |

De même que lors des exercices précédents, aucun avantage du type attribution d'actions ou d'options, honoraires additionnels, prêt ou autre crédit abandon de créance, ou autre avantage pécuniaire ou en nature n'a été accordé à des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale en 2022, ni à des personnes qui leur sont proches. A noter que la Commune de Lausanne dont M. Company est membre de l'exécutif détient 34'814 actions. Monsieur Petit, directeur général, détient 20 actions et Monsieur Bertschy, directeur Réseaux, 10 actions.

Rapport de l'organe de révision sur l'audit du rapport de rémunération



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Romande Energie Holding SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit s'est limité aux indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les art. 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) de la section 1.3 (page 46) et des sections 2.4 à 2.6 (pages 49 et 50) du rapport de rémunération. Selon notre appréciation, les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits dans le rapport de rémunération sont conformes à la loi suisse et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception de la section 1.3 (page 46) et des sections 2.4 à 2.6 (pages 49 et 50) dans le rapport de rémunération, le rapport de gouvernement d'entreprise, des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants. Notre opinion sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations. Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux informations financières dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- ▶ nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- ▶ nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Ernst & Young SA



Rapport de durabilité

Périmètre, contenu et objectifs du rapport

Ce troisième Rapport de durabilité du Groupe Romande Energie, dont le siège est situé à Morges (Suisse), présente les informations quantitatives et qualitatives nécessaires à la compréhension de ses enjeux matériels de développement durable pour l'année civile 2022. Il couvre l'ensemble des activités du Groupe et des entités rattachées à Romande Energie Holding SA.

GRI 2-2

Les déclarations contenues dans le présent Rapport de durabilité se réfèrent à l'ensemble du Groupe. Toutefois, en fonction de l'enjeu traité, le périmètre peut être plus restreint. Si les données et les éléments d'information concernent exclusivement certaines unités ou certains pays, cela est mentionné explicitement dans le texte et dans les légendes des illustrations ou des infographies. Romande Energie a choisi d'appliquer les standards de la Global Reporting Initiative (GRI) dont les fondements se basent sur les trois piliers du développement durable (piliers économique, sociétal et environnemental) sur lesquels Romande Energie a construit sa démarche de durabilité. Celle-ci constitue un enjeu stratégique incontournable pour le maintien et le développement de nos activités. Nous souhaitons rester au plus proche de nos parties prenantes pour les accompagner dans la nécessaire transition énergétique tout en répondant au mieux à leurs attentes. Ce rapport permet ainsi au lecteur de comprendre notre démarche de durabilité, nos enjeux et nos ambitions en tant qu'entreprise responsable.

Ce Rapport de durabilité fait partie intégrante du Rapport de gestion 2022 et a été préparé en conformité avec les normes GRI:2021. Les standards sectoriels GRI applicables au Groupe Romande Energie, à savoir «Utilities» et «Renewable Energy» n'ont pas encore été élaborés, si bien que nous ne sommes tenus de nous conformer qu'aux standards universels (GRI 1, 2 et 3) et aux standards liés aux enjeux matériels. Les références aux indicateurs GRI se trouvent dans l'index en page 96.

GRI 2-3

Vérification des données

Ce rapport a été lu et approuvé par les membres du Conseil d'administration. En conformité avec les standards de la GRI, le rapport a été communiqué à la GRI pour la notifier de l'utilisation des normes GRI par le Groupe en 2022.

GRI 2-5

Les trois piliers au coeur de l'activité et de la stratégie de Romande Energie

Dès 2019, Romande Energie intègre la durabilité au coeur de son organisation. Celle-ci repose sur les trois piliers du développement durable, chacun faisant l'objet d'un suivi spécifique:

- **Pilier économique:** une offre de services à valeur ajoutée innovante plébiscitée par nos clients
- **Pilier sociétal:** un leadership conscient au service de l'intelligence collective des parties prenantes
- **Pilier environnemental:** une intention authentique et ambitieuse au service de la transition énergétique

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie 2021-2026, Romande Energie s'est aussi fixée des objectifs stratégiques pour chaque pilier:



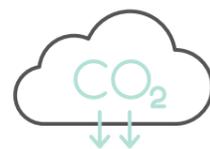
Économique

Créer une valeur pérenne et diversifiée



Sociétal

Enthousiasmer nos parties prenantes



Environnemental

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre

La durabilité s'inscrit dans toutes les strates de notre activité

Malgré des adaptations de notre stratégie 2021-2026 au regard du contexte économique et politique, le Groupe Romande Energie confirme l'ancrage de la durabilité dans la conduite de ses activités et s'organise afin de généraliser cette démarche. Suite à la nomination en 2021 de la première Responsable de la Durabilité du Groupe, nous comptons en 2022 deux nouveaux collaboratrices et collaborateurs dédiés: une Responsable Durabilité et Innovation au sein de l'Unité d'Affaires Solutions Energie et un Responsable Durabilité au sein du service Achats.

Notre démarche de durabilité est désormais basée sur un mode de gouvernance partagée qui sera progressivement formalisé au cours de l'année 2023. Depuis le 1er juillet 2022, la Responsable de la Durabilité du Groupe est directement rattachée au directeur général afin d'assurer la transversalité des actions à mener dans et par l'entreprise. Des «ambassadeurs» de la durabilité identifiés au sein des différentes Unités d'Affaires et de Support, deviendront progressivement des référents internes sur des thématiques-clés telles que la biodiversité, l'économie circulaire, la diversité et l'inclusion sociale, la finance durable, l'éthique des affaires, la santé et sécurité au travail, etc. L'identification de ces ambassadeurs a été partagée avec les collaboratrices et collaborateurs directement concernés, ainsi qu'avec les membres du Comité de direction.

Par ailleurs, la Responsable de la Durabilité porte une Initiative de Transformation dans le cadre de la stratégie 2021-2026. A ce titre, deux séances par année sont organisées a minima avec le Comité de direction et le Conseil d'administration pour assurer un suivi régulier du plan d'actions et un partage de connaissances avec les instances dirigeantes.

Concernant plus particulièrement le pilier environnemental, une communauté dédiée a été mise en place en 2022. Cette instance, composée d'un référent par Unité d'Affaires, de l'équipe du Système de Management Intégré (SMI) ainsi que des personnes de contact en charge de l'élaboration du bilan de gaz à effet de serre, se réunit à fréquence trimestrielle. Ces séances permettent d'échanger sur l'entier des projets en cours en lien avec le pilier environnemental mais aussi d'assurer une meilleure coordination des actions intra et inter-métiers.

GRI 2-22

Parties prenantes au coeur de notre écosystème

Les parties prenantes sont liées aux processus et procédures internes de notre activité et référencées au sein de l'outil ARIS (Architecture of Integrated Information System). Elles font l'objet d'une analyse régulière pour en revoir les besoins et attentes afin d'améliorer continuellement la réponse donnée par Romande Energie.

Le Groupe Romande Energie reconnaît l'importance du dialogue avec ses parties prenantes, comme un élément-clé de sa démarche de durabilité. Basé sur des échanges constructifs, tant à l'interne qu'à l'externe, le développement de cette relation suivie et basée sur la confiance constitue un atout pour Romande Energie tant sur l'appréciation des attentes que sur l'identification d'enjeux stratégiques d'avenir ou d'innovation, par exemple. Nous avons quatre engagements envers les parties prenantes internes et externes:



Informer

(rapports, brochures, site Internet, communiqués de presse, événements)



Ecouter

(évaluations, médias, enquêtes online, entretiens, courriers, espace clients, espace investisseurs, espace fournisseurs, hotline)



Impliquer

(réunions, workshops, forums, Intranet, réseaux sociaux)



Collaborer

(partenariats, plateformes de partage d'idées)

GRI 2-29

Adhésion à des associations professionnelles

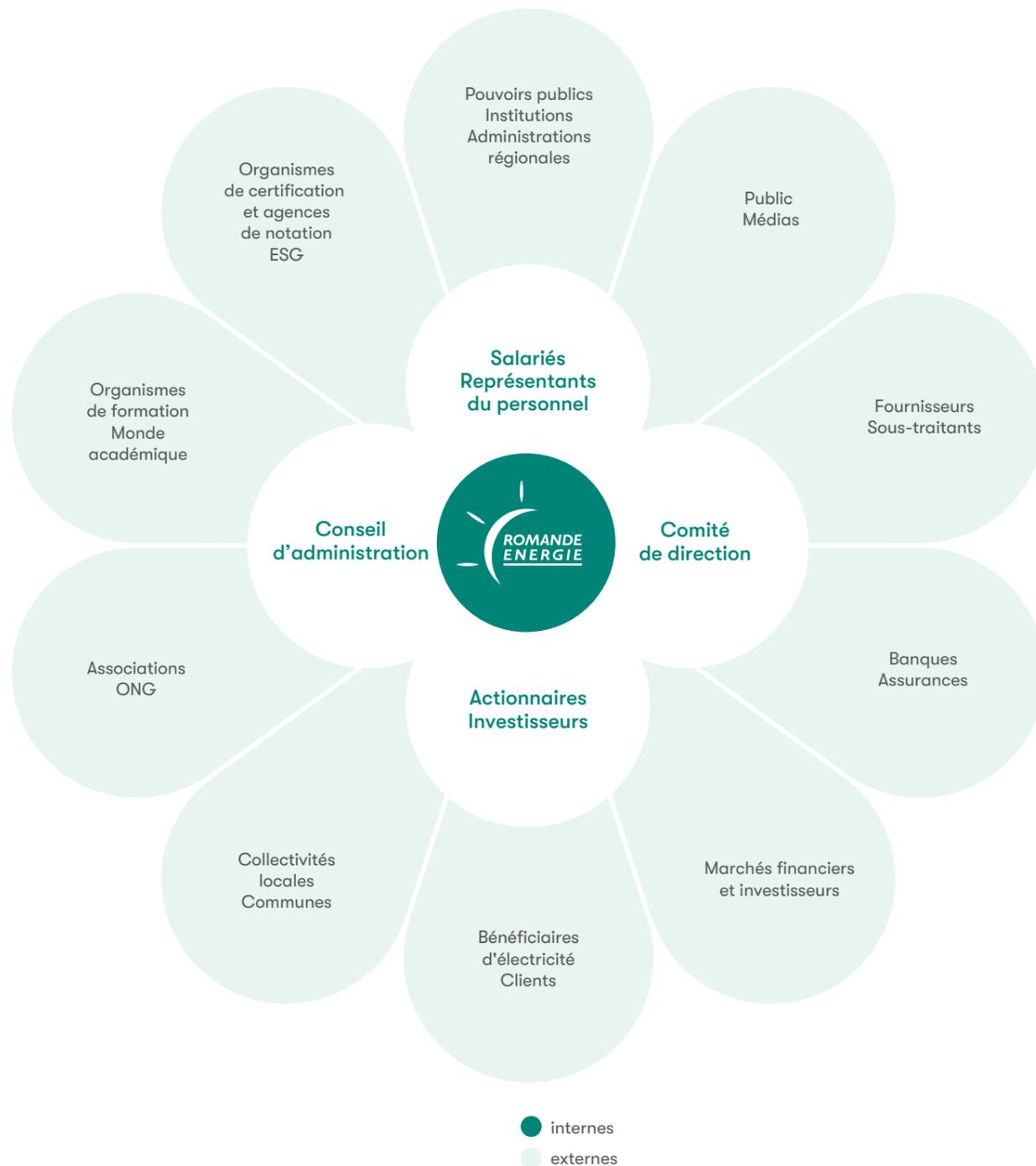
Romande Energie soutient le milieu associatif suisse au travers du versement d'une cotisation annuelle à une cinquantaine d'associations professionnelles ou par la participation à des événements relatifs à l'évolution du contexte réglementaire ou du secteur de l'énergie en général.

Même si Romande Energie porte une attention particulière à chaque association qu'elle soutient, nous entretenons des liens très réguliers avec les associations suivantes:

- L'Association des entreprises électriques suisses (AES)
- Le Centre de Formation romand des Electricien.ne.s de Réseau (CIFER)
- Le Centre de Recherches Energétiques et Municipales (CREM)
- La Chambre valaisanne de commerce et d'industrie
- La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève
- La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie
- Electrosuisse
- Géothermie-Suisse
- Association Smart Grid Suisse (VSGS)
- GREE (Groupement romand pour l'énergie éolienne)
- Nomads Foundation
- RegioGrid
- Suisse Eole
- swisscleantech
- Swissolar.

GRI 2-28

Cartographie des parties prenantes internes et externes



Au niveau des métiers, des contacts réguliers ont lieu avec les autorités cantonales, voire fédérales (DIREN, OFEN, OFEV).

Évaluation de la matérialité

En 2021, le Groupe Romande Energie a réalisé sa première matrice de matérialité en sollicitant et en impliquant ses parties prenantes-clés (internes et externes). Dans un esprit constructif d'échange mutuel et de transparence, un questionnaire leur a été adressé afin d'évaluer le degré d'influence, dans leur prise de décision, des impacts économiques, sociétaux et environnementaux générés par les activités du Groupe. Le même questionnaire a été soumis à l'entier des membres du Comité de direction et du Conseil d'administration. **GRI 2-17**

Comme annoncé dans notre Rapport de durabilité 2021 et bien que les standards de la GRI recommandent une actualisation de la matrice de matérialité tous les 2 à 3 ans, nous avons souhaité réitérer cet exercice dès l'année 2022 pour y apporter des bonifications comme suit :

- Proposer une échelle d'évaluation des impacts plus granulaire (10 graduations au lieu de 4 en 2021)
- Elargir le panel des personnes sollicitées parmi les parties prenantes déjà identifiées en 2021 (pour mémoire : fournisseurs, clients, collaboratrices et collaborateurs, communes, monde académique et agences de notation spécialisées/organismes de certification)

- Associer une nouvelle partie prenante, i.e. les actionnaires/investisseurs/bailleurs de fonds
- Analyser les résultats selon une approche similaire à celle utilisée dans le cadre de nos enquêtes Marketing (Net Promoter Score)
- Communiquer les résultats consolidés à toutes les parties prenantes sollicitées, soulignant que les réponses au questionnaire étaient anonymes (seul le type de partie prenante était connu)

Une telle approche vise à renforcer la crédibilité de notre démarche de matérialité. Elle démontre également notre volonté de transparence et d'exemplarité vis-à-vis de nos parties prenantes.

Les réponses obtenues nous ont permis d'identifier les enjeux matériels pour le Groupe et/ou ses parties prenantes.

GRI 2-29

Matrice de matérialité consolidée 2022 du Groupe Romande Energie

| Importance des impacts pour les parties prenantes | Importance des impacts pour Romande Energie | Importance des impacts pour les parties prenantes |
|---|--|---|
| <p>Très important</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions en faveur de l'environnement (par exemple, puits de carbone)* | <ul style="list-style-type: none"> • Santé et sécurité au travail • Politique d'égalité salariale • Investissements dans les énergies renouvelables • Impact sur la biodiversité* • Réduction de l'empreinte carbone • Conformité environnementale • Gestion des déchets et recyclage • Transparence sur le bilan de gaz à effet de serre* | <p>Important</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution au développement du tissu économique local* • Gestion rentable des ressources énergétiques • Protection et sécurité des données* • Conformité à la réglementation sociale • Formation du personnel |
| <p>Important</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion responsable des achats • Investissements dans l'innovation et la digitalisation • Dialogue avec les parties prenantes • Recrutement et rotation du personnel • Avantages sociaux • Diversité et inclusion sociale • Liberté syndicale • Impacts des activités sur les communautés locales • Evaluation des impacts sociétaux des fournisseurs et clients • Evaluation des impacts environnementaux des fournisseurs et clients | | |

* Nouveaux enjeux matériels identifiés en 2022

A la lecture de la matrice de matérialité réalisée en 2022, voici la liste de nos enjeux pertinents (i.e. ceux apparaissant comme «très important» pour Romande Energie et/ou ses parties prenantes):

- La formation du personnel
- La santé et sécurité au travail
- La politique d'égalité salariale
- La conformité à la réglementation sociale
- Les investissements dans les énergies renouvelables
- La réduction de l'empreinte carbone
- La transparence sur le bilan de gaz à effet de serre
- Les actions en faveur de l'environnement (par exemple, puits de carbone)
- La conformité environnementale
- L'impact sur la biodiversité
- La protection et sécurité des données
- La contribution au développement du tissu économique local
- La gestion rentable des ressources énergétiques
- La gestion des déchets et le recyclage

Les actions entreprises par Romande Energie au regard de ces enjeux matériels restent cohérentes avec les objectifs listés dans l'Agenda 2030 du Canton de Vaud.

GRI 2-14, GRI 3-1, GRI 3-2



Alignement sur les objectifs de développement durable de l'ONU

En appuyant son modèle d'affaires sur les trois piliers du développement durable, Romande Energie confirme sa volonté d'être un acteur engagé de la transition énergétique en Suisse romande. Afin de confirmer sa démarche et de s'inscrire durablement dans l'Agenda 2030 des Nations Unies, Romande Energie a initié en 2020 un processus d'alignement au cadre des dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD)*, dont douze sont désormais au cœur de la stratégie de l'entreprise.

L'impact sur la biodiversité apparaissant comme un enjeu matériel en 2022, trois ODD s'ajoutent à la liste communiquée en 2021: les ODD 6, 14 et 15. Le quatrième ODD supplémentaire (ODD 3) s'explique par la publication d'indicateurs-clés relatifs à la santé et sécurité au travail.

Confiant dans ses capacités de progression par l'innovation et le dialogue constructif, le Groupe est prêt à relever ce défi collectivement et remercie ses collaboratrices et collaborateurs, clients, fournisseurs et investisseurs pour leur engagement à ses côtés.

Suivi de notre performance ESG

Nous suivons avec attention l'évolution des notations ESG délivrées par Ethos Services et Inrate, deux acteurs majeurs en Suisse de l'évaluation de la performance ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance).

En 2022, nous avons maintenu notre score ESG à A- auprès d'Ethos Services mais avons amélioré notre score global de neuf points en une année passant ainsi à un score de 58 points (principalement liée à la gestion de nos différentes parties prenantes). Nous avons également amélioré notre score ESG auprès d'Inrate, passant de B- à B.



Les rapports détaillés fournis par les deux organismes précités nous permettent d'améliorer chaque année notre stratégie et notre gouvernance en matière de durabilité. Ces rapports font l'objet d'une analyse approfondie par la Responsable de la Durabilité et la Secrétaire du Conseil de Romande Energie. Les axes d'amélioration sont ensuite partagés par les différents répondants au sein de l'organisation afin d'identifier les actions à mettre en œuvre le cas échéant.

Chaque année, nous nous efforçons d'intégrer des bonifications dans le Rapport de gestion. Les critères de notation pouvant être améliorés sont présentés en Comité de direction, puis au Conseil d'administration afin d'identifier de potentielles actions de remédiation.

GRI 2-12, GRI 2-13, GRI 2-17



Contact

Pour toute question relative au rapport de durabilité du Groupe Romande Energie:

Contact Médias et Edition

Caroline Monod, Conseillère en Communication et Business Partner Finance et Services
Romande Energie SA - Rue de Lausanne 53 - 1110 Morges
Tél. direct: +41 21 802 95 78
caroline.monod@romande-energie.ch

Contact Durabilité

Audrey Cauchet, Responsable de la Durabilité
Romande Energie SA - Rue de Lausanne 53 - 1110 Morges
Tél. direct: +41 21 802 97 36
audrey.cauchet@romande-energie.ch

GRI 2-3

Remerciements

La rédaction du Rapport de durabilité est le fruit d'un travail collectif et nécessite un engagement fort de la part des différents contributeurs. Nous tenons donc à remercier chaleureusement nos partenaires ainsi que les collaboratrices et collaborateurs ayant contribué à la rédaction de l'édition 2022 de ce rapport:

Amanda, Anna, Audrey Carine, Carla, Caroline, Christelle, Christian, Christophe, Claire, Cyril, David, Emilie, Emma, Emmanuel, Enrico, Fabio, Fabiola, Federico, Florence, Géraud, Giulio, Grégory, Hugo, Laurent, Lawrence, Lisa, Louis, Manuel, Marjorie, Marta, Martial, Martin, Martina, Mathilde, Maxime, Nadège, Nathalie, Nicolas, Olivier, Oscar, Paola, Paolo, Patrick, Philippe, René, Sandrine, Sarah, Sébastien, Tanja et Véronique.



Notre raison d'être:

«RElier nos énergies pour accompagner notre région vers un avenir durable»

En affirmant sa raison d'être et en actualisant ses valeurs, le Groupe a franchi une nouvelle étape dans le cadre de son évolution culturelle. Co-construite par nos collaboratrices et collaborateurs, notre raison d'être est : «**RElier nos énergies pour accompagner notre région vers un avenir durable**».

Son objectif est multiple: orienter nos choix stratégiques futurs, développer nos produits et services, renforcer la loyauté de nos clients, revoir nos processus, augmenter la valeur de notre marque, engager/conservier/attirer talents et partenaires. Si Romande Energie gagne ainsi en attractivité, notre raison d'être a également pour but d'être une source d'inspiration pour tous, un guide nous permettant de naviguer dans un environnement VUCA (Volatility, Uncertainty, Complexity et Ambiguity).

Quant au choix de nos valeurs qui sont: «**fiabilité, collaboration, authenticité, simplicité, audace**», celles-ci définissent notre identité singulière. Elles nous permettent et nous permettront d'avoir un impact tant sur notre manière de vivre ensemble au sein de Romande Energie mais aussi avec l'ensemble de nos parties prenantes, en guidant nos comportements et nos interactions.



Méthodologie

L'élaboration de notre raison d'être a été réalisée de manière collaborative au cours des 18 derniers mois par un groupe d'une vingtaine de collaboratrices et collaborateurs représentatifs des métiers, hiérarchies, anciennetés ou Unités de Romande Energie. Ces «Éclaireurs» ont mené tout d'abord un travail personnel sur leurs propres valeurs et raisons d'être, puis un travail approfondi et itératif sur celles de l'entreprise. Après une formation aux processus de l'intelligence collective, ils ont animé une trentaine d'ateliers participatifs ayant réuni près de 400 collaboratrices et collaborateurs de Romande Energie dans toute la Suisse Romande. A ces ateliers se sont ajoutés des entretiens menés auprès de 50 parties prenantes qui ont permis de recueillir les perceptions extérieures à l'entreprise (fournisseurs, clients, partenaires ou investisseurs) et d'impliquer activement notre Direction sous le regard attentif de notre Conseil d'administration.

Cette démarche se veut avant tout valorisante, source d'inspiration, de sens et d'énergie pour chacun de nous, que nous soyons collaboratrice, collaborateur ou partenaire.

Pourquoi ce projet? Pour faire de Romande Energie une entreprise unique, inspirante pour ses collaborateurs et ses parties prenantes aujourd'hui ET demain.

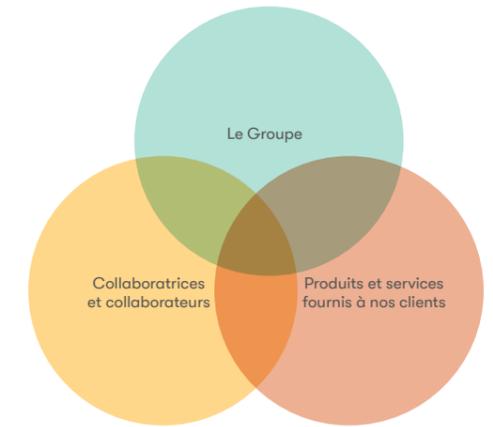
Dans un monde en pleine mutation, avoir une raison d'être et des valeurs partagées nous rendra plus à même de relever les défis environnementaux, sociétaux et économiques qui se présentent à nous. Il s'agit d'un acte engageant car nous définissons la raison de notre existence et notre contribution à la société.

30 ateliers participatifs

réunissant près de **400** collaboratrices et collaborateurs de Romande Energie

Conformité environnementale

Le pilier environnemental du Groupe Romande Energie a pour ambition de diminuer l'empreinte du Groupe sur son environnement naturel en agissant sur trois niveaux: les collaboratrices et collaborateurs, le Groupe ainsi que les produits et services fournis à nos clients.



Nous sommes responsables de notre impact sur l'environnement. Aussi, les questions environnementales sont gérées comme une partie intégrante de nos activités.

En tant qu'énergéticien et entreprise suisse responsable, Romande Energie s'efforce de s'inscrire dans la droite ligne des réglementations fédérales, cantonales voire communales au travers de ses activités et de ses actions. L'entreprise est attentive à l'évolution de la réglementation en vigueur pour l'ensemble de ses activités concernant la réalisation de projets d'énergie renouvelable.

Au niveau fédéral:

- loi sur l'énergie
- loi sur l'approvisionnement électrique
- loi sur l'utilisation de la force hydraulique
- loi sur la protection des eaux
- loi sur la protection de l'environnement et toutes leurs ordonnances d'application
- projet de révision de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂

Au niveau cantonal:

- loi vaudoise sur l'énergie et son règlement
- nouvelle loi vaudoise sur la protection du patrimoine naturel et paysager
- loi valaisanne sur l'énergie
- loi valaisanne sur l'utilisation des forces hydrauliques et ses règlements et arrêtés d'application.

Notre service juridique est chargé de la veille légale (suivi des nouvelles lois et des changements législatifs, en particulier dans le secteur de l'énergie et de l'environnement), chaque métier du Groupe assurant également une veille réglementaire propre à son activité.

Des séances d'information régulières sont également organisées avec les différentes associations environnementales, les parties prenantes, le Canton de Vaud, l'OFEN (l'Office fédéral de l'énergie) et l'OFEV (l'Office fédéral de l'environnement) concernant les enjeux liés à la biodiversité, aux milieux naturels et au paysage. Des événements de proximité sont organisés pour permettre aux riverains de venir constater par eux-mêmes les travaux réalisés et de poser leurs questions.

Concernant notre mécanisme de gestion des plaintes liées à l'environnement, quelques rares plaintes pour nuisance sonore ont été émises par des riverains au cours du développement de nos centrales hydroélectriques durant la phase de chantier, ou durant la phase d'exploitation, en particulier pour le bruit en sortie du canal de fuite. Dans de tels cas, ces plaintes sont toutes traitées et ont pu parfois se traduire par une adaptation des travaux et/ou des équipements.

GRI 2-25

En 2022, Romande Energie n'a identifié aucun cas de non-conformité à la législation et/ou à la réglementation environnementale.

GRI 2-27

En 2022, Romande Energie n'a identifié aucun cas de non-conformité à la législation et/ou à la réglementation environnementale.



Focus sur l'orientation client au cœur de notre stratégie d'entreprise'

Comptant parmi les cinq initiatives de transformation de la stratégie de Romande Energie, l'orientation client est une des priorités du Groupe : il s'agit de remettre le client au centre de nos préoccupations afin d'améliorer les expériences vécues. Savoir-faire et savoir-être sont deux axes essentiels d'évolution, et reposent sur ces concepts-clés :

simplicité – proximité – compétence

En termes de savoir-faire, nous avons commencé à déployer plus systématiquement des questionnaires de satisfaction client ainsi qu'à analyser les causes principales de réclamations, afin de comprendre où étaient les points de friction et entrer dans une logique d'amélioration continue de nos produits, processus et points de contacts. Chaque équipe s'approprie progressivement ces outils d'écoute de nos clients.

Pour ce qui est des réclamations, la majorité d'entre elles était historiquement traitées par enersuisse (société-partenaire en charge de la gestion de notre service Relations Clients), mais le développement des prestations hors monopole, dont les métiers s'occupent de bout en bout, incluant la relation client, a décentralisé les points de contact, rendant plus difficile la vue globale du nombre et des causes de réclamations. Nous travaillons à systématiser leur traitement et leur traçabilité, tant pour l'apprentissage des équipes que pour le pilotage stratégique par le management. L'implémentation d'un outil de ticketing, qui rendra les choses encore plus simples, est prévu pour 2024. Quant à Romande Energie Services, elle dispose de son propre système de traitement des réclamations qui a été validé dans le cadre de sa certification ISO

9001. Il inclut l'enregistrement et l'analyse des réclamations permettant leur traitement correctif et la définition et mise en œuvre de mesures préventives. L'approche est celle de l'amélioration continue avec un engagement fort de la Direction à apporter une réponse adaptée à chacune d'entre elles.

Un pôle UX (User Experience – Expérience Utilisateur) a également vu le jour en mars 2022 au sein de l'Unité de Support Digital et Innovation afin d'améliorer les expériences utilisateurs, notamment digitales. Les membres de l'équipe UX ont intégré les projets tels que Click & Charge, l'Espace Client, le Case management, et bien d'autres encore. Leur expertise permet de développer des fonctionnalités produits et services en adéquation avec les besoins de nos clients.

Cette année, des études qualitatives ainsi que des tests utilisateurs ont été réalisés auprès de nos clients autour de la mobilité électrique, du suivi de consommation dans les quartiers microgrid, dans le cadre de notre prestation Home as a Service (Installations de panneaux photovoltaïques et de pompes à chaleur pour les propriétaires de maison individuelle) et du risque de pénurie d'électricité. Ces résultats nous ont permis de connaître les besoins et problématiques de nos clients afin de leur apporter des solutions adaptées qui sont aujourd'hui en cours de développement.

La connaissance client et la qualité des données, la définition de stratégies d'acquisition et de service par segment de clientèle ou le reengineering des processus de la relation client, sont autant de chantiers complémentaires en cours qui nous permettront d'assurer de meilleures expériences clients, tout en étant plus efficaces à chaque étape de leurs parcours.

En termes de savoir-être des collaboratrices et collaborateurs, nous avons mis à disposition des formations pour mieux répondre à nos clients, des outils pour nos équipes de développement produit, ainsi que des ateliers d'intelligence collective autour des trois concepts susmentionnés. Tous les deux mois, un client représentatif de nos différents segments (particuliers, entreprises, communes ou acteurs de l'immobilier) vient sensibiliser le Comité de direction en témoignant de son expérience, de ses besoins et de ses attentes.

Nous mesurons la portée de ces actions tant sur les clients que sur les collaboratrices et collaborateurs, par le biais d'indicateurs tels que le niveau de satisfaction (interne et externe), le NPS (Net Promoter Score mesurant la recommandation) ou le Score d'Effort (le niveau de difficulté ressentie par le client afin d'obtenir ce qu'il souhaitait). Le chemin est encore long, mais nous sentons l'adhésion et la convergence progressives des différents services de l'entreprise.

Satisfaction clients

Le NPS Clients de Romande Energie (cibles privées et professionnelles confondues) mesure le taux de recommandation des clients appartenant à la zone de desserte de Romande Energie. Il a atteint 18 en 2022 et est en baisse par rapport à 2021. L'annonce des hausses tarifaires de même que les craintes de pénurie de l'automne passé ressortent des verbatims clients comme étant deux des raisons principales de cette baisse.

Les résultats des questionnaires de satisfaction sont analysés et une synthèse des résultats ainsi que des recommanda-

tions sont présentées au Comité de direction, aux Segment Managers, aux Product Owners concernés et à enersuisse. Chaque partie prenante est ensuite responsable d'établir un plan d'actions avec priorisation des mesures d'amélioration à mettre en place et de leur suivi. L'équipe Marketing & Communication et les Experience Designers restent à disposition des Unités d'Affaires afin de challenger et d'accompagner ces mesures en cas de besoin.

Le NPS donne le pouls du marché et permet d'optimiser les programmes pour atteindre l'objectif stratégique du Groupe qui est d'améliorer continuellement la satisfaction de ses clients en leur proposant des solutions porteuses de réelle plus-value. Dans le cadre de cette analyse, les différents parcours clients sont étudiés, les retours d'expérience des utilisateurs intégrés en continu afin d'assurer la constante amélioration de l'expérience client.

Concernant le mécanisme de gestion des plaintes, l'essentiel des réclamations est reçu et traité par enersuisse. Toutes les questions et plaintes sont traitées, mais il n'y a pas encore de pilotage actif du temps de traitement ou de la satisfaction client post-résolution.

Romande Energie Services a un système propre de traitement des réclamations qui a été validé dans le cadre de sa certification ISO 9001. Il inclut l'enregistrement et l'analyse des réclamations permettant leur traitement correctif et la définition et mise en œuvre de mesures préventives. L'approche est celle de l'amélioration continue avec un engagement fort de la direction à apporter une réponse adaptée à chacune d'entre elles.

Gestion responsable des achats

Le service Achats de Romande Energie veille à ce que les biens et services acquis répondent à des critères économiques, environnementaux et sociétaux de haut niveau sur l'ensemble de leur cycle de vie. Afin d'assainir la chaîne d'approvisionnement pour la rendre plus responsable et durable, Romande Energie se base sur un dialogue transparent et constructif avec ses parties prenantes et fournisseurs-partenaires.

A ce titre, à la suite d'un atelier sur l'économie circulaire réalisé en 2022 avec la participation de bureaux d'ingénieurs et de fournisseurs représentant un large panel des activités de Romande Energie, un groupe de travail sera mis en place en 2023. Celui-ci va évaluer les possibilités de mise en œuvre de projets d'économie circulaire dans le domaine des transports et de l'immobilier (construction durable).

Notre politique d'achats responsables favorise des impacts moindres sur la société et l'environnement

Le service Achats de Romande Energie prend en compte le développement durable en intégrant des critères de sélection de ses fournisseurs. En effet, le Groupe favorise les fournisseurs et sous-traitants travaillant de manière compétitive, socialement responsable et respectueuse de l'environnement.

Romande Energie évalue régulièrement un nombre défini de ses fournisseurs selon un calendrier d'audits et d'évaluations dont le suivi décrit l'ensemble des interventions et leurs résultats. Il peut y avoir plusieurs types d'audit et d'évaluation relatifs à un début de collaboration, un fournisseur principal, un fournisseur unique d'un produit utilisé ou une résolution de défaut. Entre 30 et 40 fournisseurs sont évalués par année.

Compte tenu de l'ambition de Romande Energie de réduire l'empreinte carbone de sa chaîne d'approvisionnement et au regard des risques accrus liés à l'approvisionnement, les différents utilisateurs métiers sont régulièrement sensibilisés au besoin de privilégier le recours à une chaîne d'approvisionnement courte (fournisseurs locaux) tout en respectant les principes du multi-sourcing pour éviter une trop forte dépendance. En 2022, 45 % de nos achats (en francs suisses hors taxe) provenaient de fournisseurs romands dont 30 % de fournisseurs vaudois. Cette proportion est cependant une estimation prudente car certains fournisseurs ont leur siège en Suisse alémanique alors que Romande Energie peut être

en relation d'affaires avec l'une de leurs filiales ou succursales implantées en Suisse romande.

Notre politique d'achats s'efforce de donner plus de poids aux critères sociétaux et environnementaux dans le choix de ses fournisseurs et prestations. A titre illustratif, deux actions ont été menées en 2022.

D'une part, les critères d'évaluation repris dans les appels d'offres des marchés publics ont été revus par le service Achats, avant même la modification de la loi vaudoise sur les marchés publics. Ils intègrent désormais de nouveaux critères sociétaux et environnementaux dont la pondération a été également augmentée dans la note finale (critères qualitatifs basés sur des référentiels cantonaux). La pondération est portée à 10% au minimum.

D'autre part, le service Achats a initié l'envoi d'un questionnaire auto-déclaratif à ses fournisseurs afin que ceux-ci évaluent leurs propres impacts économiques, sociétaux et environnementaux. A l'issue de cette démarche, le service Achats attribuera une note à chaque fournisseur selon des critères liés à la durabilité.

Assainir la chaîne d'approvisionnement pour la rendre plus responsable et durable fait partie des objectifs stratégiques du service Achats. Les émissions de gaz à effet de serre liées aux achats de biens et de services représentent une part importante des émissions totales du Groupe (cf. bilan GES pages 68-71). Le service Achats souhaite collaborer plus étroitement avec ses fournisseurs partenaires pour identifier des leviers d'actions permettant de réduire l'empreinte environnementale de l'entreprise.

La satisfaction de nos fournisseurs-partenaires

La satisfaction des fournisseurs et partenaires de Romande Energie est régulièrement étudiée sous la forme d'enquêtes anonymes. En 2020, Romande Energie a fait partie des entreprises pionnières en élaborant un NPS. Un score de 50 avait été attribué par nos fournisseurs, atteignant ainsi un niveau exceptionnel, ceci lors d'une année de pandémie durant laquelle Romande Energie a porté une attention particulière à sa relation avec ses fournisseurs. La seconde enquête de satisfaction menée en 2021 a obtenu un score en légère baisse tout en conservant de très bons résultats avec un NPS de 46. La satisfaction de nos fournisseurs est largement confirmée en 2022 avec l'obtention d'un NPS de 55.

Gestion des déchets, recyclage et valorisation

Romande Energie s'engage pour le tri sélectif de ses déchets administratifs et industriels:

- **Bureaux:** séparation du papier et des autres déchets (verre, PET, batteries, etc.), utilisation de gobelets en carton recyclé pour les machines à café.
- **Huile des transformateurs:** nous sommes soumis à l'autorisation ESTI qui contrôle le respect des normes en vigueur.
- **Elimination des déchets de chantier:** nos Services Généraux sont responsables, en partenariat avec la société Spontis SA, de l'élimination de tous les déchets. Dans ce cadre, des containers de récupération et de tri des déchets de chantier ont été installés dans nos sites de production/d'exploitation et une action de sensibilisation a été réalisée auprès de nos collaboratrices et collaborateurs.
- **Déchets spéciaux:** ces déchets sont gérés en conformité avec les prescriptions légales (numéro de l'organisation remettante, bulletin de suivi, remise exclusive à des entreprises d'élimination agréées, etc.).
- **Recyclage des compteurs analogiques et électroniques:** le remplacement progressif des compteurs du réseau de Romande Energie génère une quantité importante de déchets dont nous valorisons actuellement la ferraille et les métaux (tant pour les compteurs analogiques en bakélite que les versions électroniques). Néanmoins, la collecte de plastiques est dans l'attente de la mise en production d'un projet à l'horizon 2024. D'ici là, ces déchets sont valorisés thermiquement par incinération à l'usine Tridel de Lausanne. L'installation finale permettra en 2024 d'avoir un nouvel exutoire pour la partie non-valorisée des compteurs et à terme pour d'autres collectes de plastiques.
GRI 301-2, GRI 301-3

La gestion des déchets de Romande Energie est en grande partie sous-traitée. En 2022, sur les 832 tonnes de déchets gérés par notre prestataire Thévenaz-Leduc, 729 tonnes ont pu être revalorisées, soit 87% des déchets considérés. La collaboration avec nos partenaires Thévenaz Leduc et Spontis s'est intensifiée depuis l'année 2022 avec la reprise de la gestion des déchets des sites d'exploitation. Cela nous permettra d'obtenir une cartographie plus précise de l'exutoire utilisé. La gestion des déchets par nos sous-traitants continue de faire l'objet d'une analyse approfondie qui se poursuivra tout au long de l'année 2023.

GRI 306-1, GRI 306-2, GRI 306-3, GRI 306-4, GRI 306-5



Diagnostic des pratiques environnementales réalisé par l'association ZeroWaste Switzerland

Romande Energie a pris l'engagement de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre et de développer «une culture consciente et responsable» lors de l'annonce de sa stratégie 2021-2023. Dans le cadre de ses initiatives de transformation, le Groupe a mandaté l'association ZeroWaste Switzerland afin d'évaluer la maturité des pratiques environnementales des sites de Morges, Rolle et Noville. En ligne avec la mission de cette association de référence créée en 2015 qui œuvre en faveur de la réduction des déchets et du gaspillage, un fil rouge a été mis en place afin d'améliorer nos pratiques.

Le rapport 2022 établit que de bonnes initiatives ont déjà été mises en place comme l'extinction des enseignes lumineuses et la mise en veille profonde de certains appareils électriques, la mise à disposition de vélos électriques ou de vaisselle réutilisable, la diminution de la température, ou les conseils auprès des collaborateurs. Les fondamentaux, tels que le tri des déchets, sont correctement mis en place et performants. Le rapport de l'association note également la forte implication des concierges et des équipes rencontrées.

S'il reste encore des améliorations à apporter, ces résultats sont encourageants. Le Groupe est déterminé à soutenir davantage l'implication active de ses parties prenantes pour qu'elles deviennent actrices du changement en faveur de la réduction des déchets en Suisse.



Stratégie climatique de Romande Energie

La gestion du risque lié au changement climatique

Le changement climatique est générateur de risques et d'opportunités pour le Groupe, de nombreux axes de la stratégie étant orientés vers des produits ou services visant à réaliser une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Concernant les risques, les actifs de production et de distribution du Groupe sont soumis à des phénomènes météorologiques extrêmes dont la probabilité de survenance tend à s'accroître avec le temps. Ceux-ci peuvent alors engendrer des indisponibilités ou une usure plus rapide.

Le changement climatique a de nombreux impacts sur l'hydrologie (changement du régime des précipitations, augmentation de l'évapotranspiration en hiver et au printemps, diminution du ratio de précipitations solides / précipitations liquides, fonte plus précoce du manteau neigeux, retrait des glaciers, conflits dans les usages de l'eau, etc.). A terme, une baisse de production de l'ordre de 10% est attendue ainsi qu'une hausse des coûts d'exploitation du même ordre. Pour les parcs éoliens, la diminution du productible provoquée par la réduction de la densité de l'air - à la suite de l'accroissement des températures - est prise en compte dans les évaluations du Groupe.

Concernant l'activité de chauffage à distance, l'augmentation des températures tend à réduire les degrés-jours de chauffage et donc l'utilisation des actifs concernés, ce qui peut engendrer une sous-utilisation de la puissance disponible. Toutefois, cette capacité disponible peut être utilisée afin de servir un cercle de clients plus large.

GRI 201-2

Nos initiatives pour réduire notre empreinte carbone

Dans le cadre de sa stratégie 2021-2026, Romande Energie a défini un positionnement stratégique clair et ambitieux, celui d'être un acteur majeur de la décarbonisation de la Suisse romande à l'horizon 2040. A cette fin, Romande Energie contribue à la trajectoire vers la neutralité carbone nationale fixée par la Confédération, dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050.

Cette trajectoire s'articule autour de trois actions-clés :

- La réduction de nos émissions dont le bilan est établi chaque année en conformité avec le standard international GHG (Greenhouse Gas) Protocol. Il s'agit de notre levier d'actions prioritaire afin de pouvoir réduire nos émissions jusqu'à l'atteinte d'un niveau minimum incompressible.
- La réduction des émissions chez nos clients pour laquelle Romande Energie a validé en juin 2022 un nouvel indi-

cateur stratégique pour mesurer sa contribution à la réduction de l'empreinte carbone de ses clients au travers de ses prestations de produits et prestations de service.

- L'augmentation de puits de carbone hors de notre chaîne de valeur en finançant des projets de reforestation.

En lien avec les conclusions du dernier Rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), Romande Energie concentre ses efforts sur l'identification de solutions pour réduire son empreinte carbone. Tant que nous n'aurons pas atteint un niveau d'émissions résiduelles sur un ou plusieurs postes d'émissions, nous ne souhaitons pas avoir recours à l'achat de crédits carbone pour atteindre la neutralité. Par conséquent, notre contribution à l'augmentation de puits de carbone ne constitue pas notre axe de développement prioritaire. En revanche, notre capacité à réduire notre empreinte carbone ainsi que la mise à la disposition de nos clients de produits et prestations de service décarbonés sont des préoccupations quotidiennes qui impactent nos activités et nos choix stratégiques.

| | Réduction de nos émissions | Réduction des émissions chez nos clients | Augmentation des puits de carbone |
|-------------------------------------|--|--|---|
| Impact | Dans notre chaîne de valeur | Dans notre chaîne de valeur | Hors de notre chaîne de valeur |
| Indicateur de suivi | Intensité carbone | Indicateur interne | tCO ₂ -e* émissions séquestrées |
| Objectif | -5% par an de notre intensité carbone (exprimée en grammes de CO ₂ par franc de chiffre d'affaires) | Non communiqué, sauf pour le CAD et la production de pellets | Entre 1'900 et 2'100 tCO ₂ -e par an |
| Exemples d'actions réalisées | <ul style="list-style-type: none"> • Electrification croissante de notre flotte de véhicules propriété de Romande Energie • Revue de la méthodologie de calcul des émissions liées à nos pertes réseau • Revue de la méthodologie de calcul des émissions liées à l'achat de garanties d'origine de notre production propre | <ul style="list-style-type: none"> • Commune Rénove • Ma Commune et moi • Mise en place d'une méthodologie de calcul des économies de CO₂ liées à nos CAD et notre production de pellets | Signature de deux conventions de reboisement en juin 2021 avec On a Mission et arboRise |

* tCO₂-e: tonne CO₂ équivalent

Réduction de l'empreinte carbone

Le bilan de gaz à effet de serre de Romande Energie est établi selon les normes internationales en vigueur du protocole GHG (Greenhouse Gas Protocol), standard de référence le plus utilisé dans le monde.

Dans la continuité de ce qui avait été initié en 2021, vous trouverez ci-après les émissions des scopes 1, 2 et 3 au niveau consolidé et par Unité d'Affaires ainsi qu'une évaluation de la performance basée sur notre objectif stratégique «intensité carbone».

L'année 2022 a été marquée par la première parution de notre rapport CDP (Carbon Disclosure Project) concernant le changement climatique. Nous avons obtenu un score de C, classant notre entreprise dans la catégorie «Awareness» selon la nomenclature du CDP. Ce score est conforme à nos attentes et nous semble représenter correctement le niveau de prise de conscience du changement climatique au sein de l'entreprise. Par volonté de transparence et conscients des efforts qu'il reste à fournir, nous avons décidé de rendre public notre score ainsi que le contenu complet de notre rapport (basé sur le questionnaire complet et non la version simplifiée, option autorisée pour la première remise).

Révision du bilan GES 2020

Un bilan GES est un processus itératif permettant d'améliorer, année après année, notre niveau de connaissances sur nos différentes sources d'émissions ainsi que la collecte de données servant à les calculer.

A ce titre, deux postes d'émissions ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie en 2022, nous amenant à réviser rétroactivement le bilan GES 2020, année de référence de notre indicateur environnemental «Intensité carbone par franc de chiffre d'affaires» :

- **Scope 2 / Pertes de transmission et distribution :** revue du facteur d'émission qui se base désormais sur le mix électrique résiduel suisse afin de corriger une inexactitude.
- **Scope 3 / Electricité vendue aux clients et à usage interne :** suppression de la prise en compte des émissions indirectes pour la part d'électricité provenant de notre production propre afin de pouvoir considérer correctement les efforts internes de production d'électricité d'origine renouvelable.

| | Bilan GES 2020 révisé | Bilan GES 2020 révisé (Rapport de Gestion 2021) | Variations en tCO ₂ -e | Variations en % |
|---|-----------------------|---|-----------------------------------|-----------------|
| Scope 1 | | | | |
| Emissions directes de GES | 5 614 | 5 614 | 0 | 0% |
| Chauffage des bâtiments et équipement de chantier (énergie fossile) | 234 | 234 | 0 | 0% |
| Chauffage à distance (énergie fossile, bois, pellets) | 3 593 | 3 593 | 0 | 0% |
| Déplacements avec des véhicules propriété de RE | 1 553 | 1 553 | 0 | 0% |
| Emissions fugitives (climatisation/réfrigération/disjoncteurs) | 234 | 234 | 0 | 0% |
| Scope 2 | | | | |
| Emissions de GES induites par les pertes du réseau de distribution | 3 056 | 802 | 2 254 | 281% |
| Pertes de transmission et distribution | 3 056 | 802 | 2 254 | 281% |
| Scope 3 | | | | |
| Emissions en amont et en aval de Romande Energie | 77 193 | 79 183 | -1 990 | -3% |
| Emissions indirectes du scope 1 | 1 042 | 1 042 | 0 | 0% |
| Electricité vendue aux clients et usage interne | 18 681 | 20 671 | -1 990 | -10% |
| Voyage d'affaires des employés | 157 | 157 | 0 | 0% |
| Déplacements pendulaires des employés | 1 411 | 1 411 | 0 | 0% |
| Achats de biens et services | 54 713 | 54 713 | 0 | 0% |
| Transport amont des produits et matières achetées | 766 | 766 | 0 | 0% |
| Déchets générés dans les opérations | 360 | 360 | 0 | 0% |
| Transport aval des produits et déchets | 63 | 63 | 0 | 0% |
| Total | 85 863 | 85 599 | 264 | 0% |

Révision du bilan GES 2021

En complément des changements apportés sur le bilan GES 2020 qui ont été également répercutés sur le bilan GES 2021, trois autres mises à jour ont été intégrées a posteriori au scope 3 du bilan GES 2021, à savoir :

- **Electricité vendue aux clients et à usage interne :** prise en compte du marquage final des garanties d'origine, la version finale de l'année n'étant connue qu'au mois de juin de l'année n+1
- **Déplacements pendulaires des employés :** révision du nombre d'EPT (Equivalent Plein Temps), ayant considéré à tort les effectifs des sociétés-filles de Romande Energie Services qui ne sont pas intégrées
- **Achats de biens et de services :** poursuite du processus d'amélioration de la méthodologie de calcul

| | Bilan GES 2021 révisé | Bilan GES 2021 publié | Variations en tCO ₂ -e | Variations en % |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------------------|-----------------|
| Scope 1 | | | | |
| Emissions directes de GES | 6 404 | 6 404 | 0 | 0% |
| Chauffage des bâtiments et équipement de chantier (énergie fossile) | 146 | 146 | 0 | 0% |
| Chauffage à distance (énergie fossile, bois, pellets) | 4 576 | 4 576 | 0 | 0% |
| Déplacements avec des véhicules propriété de RE | 1 582 | 1 582 | 0 | 0% |
| Emissions fugitives (climatisation/réfrigération/disjoncteurs) | 100 | 100 | 0 | 0% |
| Scope 2 | | | | |
| Emissions de GES induites par les pertes du réseau de distribution | 2 055 | 843 | 1 212 | 144% |
| Pertes de transmission et distribution | 2 055 | 843 | 1 212 | 144% |
| Scope 3 | | | | |
| Emissions en amont et en aval de Romande Energie | 77 673 | 81 559 | -3 886 | -5% |
| Emissions indirectes du scope 1 | 1 198 | 1 198 | 0 | 0% |
| Electricité vendue aux clients et usage interne | 18 803 | 21 740 | -2 937 | -14% |
| Voyage d'affaires des employés | 178 | 178 | 0 | 0% |
| Déplacements pendulaires des employés | 1 429 | 1 754 | -325 | -19% |
| Achats de biens et services | 54 845 | 55 469 | -624 | -1% |
| Transport amont des produits et matières achetées | 777 | 777 | 0 | 0% |
| Déchets générés dans les opérations | 380 | 380 | 0 | 0% |
| Transport aval des produits et déchets | 63 | 63 | 0 | 0% |
| Total | 86 132 | 88 806 | -2 674 | -3% |

Bilan GES 2022 : variations, constats et améliorations attendues

Le bilan GES 2022 s'établit à 112'217 tCO₂-e, soit une hausse de 26'085 tCO₂-e par rapport à la version révisée du bilan GES 2021.

| | Bilan GES 2022 | Bilan GES 2021 révisé | Variations en tCO ₂ -e | Variations en % |
|---|----------------|-----------------------|-----------------------------------|-----------------|
| Scope 1 | | | | |
| Emissions directes de GES | | | | |
| Chauffage des bâtiments et équipement de chantier (énergie fossile) | 90 | 146 | -56 | -39% |
| Chauffage à distance (énergie fossile, bois, pellets) | 6 847 | 4 576 | 2 271 | 50% |
| Déplacements avec des véhicules propriété de RE | 1 122 | 1 582 | -460 | -29% |
| Emissions fugitives (climatisation/réfrigération/disjoncteurs) | 225 | 100 | 125 | 125% |
| Scope 2 | | | | |
| Emissions de GES induites par les pertes du réseau de distribution | | | | |
| Pertes de transmission et distribution | 1 850 | 2 055 | -205 | -10% |
| Scope 3 | | | | |
| Emissions en amont et en aval de Romande Energie | | | | |
| Emissions indirectes du scope 1 | 1 579 | 1 198 | 381 | 32% |
| Electricité vendue aux clients et usage interne | 18 757 | 18 803 | -46 | 0% |
| Voyage d'affaires des employés | 607 | 178 | 429 | 241% |
| Déplacements pendulaires des employés | 1 454 | 1 429 | 25 | 2% |
| Achats de biens et services | 78 246 | 54 845 | 23 401 | 43% |
| Transport amont des produits et matières achetées | 1 109 | 777 | 332 | 43% |
| Déchets générés dans les opérations | 285 | 380 | -95 | -25% |
| Transport aval des produits et déchets | 47 | 63 | -16 | -25% |
| Total | 112 217 | 86 132 | 26 085 | 30% |

Pour la seconde année consécutive, nous avons également déterminé le bilan GES par Unité d'Affaires dont la répartition des émissions par scope pour l'année 2022 s'effectue comme suit :

Bilan Emission GES (tCO₂-e) 2022 par Unité d'Affaires



| | Romande Energie Services | | Réseaux | | Solutions Energie | |
|----------------|--------------------------|-----|---------|-----|-------------------|-----|
| Scope 1 | 191 | 1% | 1 056 | 3% | 6 898 | 16% |
| Scope 2 | 0 | 0% | 1 850 | 5% | 0 | 0% |
| Scope 3 | 22 566 | 99% | 31 018 | 91% | 35 952 | 84% |

Les deux principales variations observées entre 2021 et 2022 concernent les émissions suivantes :

- **Scope 1 / Chauffage à distance (+2'271 tCO₂-e)**: un incident intervenu sur le chauffage à distance de Charmey nous a contraints à recourir au back-up mazout, auquel s'ajoute l'augmentation de la production de chaleur thermique liée à l'augmentation du nombre de chauffages à distance en service.
- **Scope 3 / Nos achats ont augmenté d'environ 30% en unités monétaires (+23'401 tCO₂-e)**: une augmentation de nos achats de l'ordre de 30% en unités monétaires, principalement sur les turbines hydrauliques, les panneaux solaires photovoltaïques, le matériel électrique et les équipements de chauffage. Cette augmentation reflète le développement important de nos activités et donc de nos investissements. De plus, pour pallier le risque de pénurie et ainsi sécuriser au mieux l'approvisionnement, nous avons stocké massivement du matériel en 2022. Enfin, nos émissions étant basées sur nos achats en unités monétaires, nous avons aussi subi l'effet de l'inflation en 2022.

A noter que la réduction des émissions du scope 1 «Déplacements avec des véhicules propriété de RE» provient principalement de l'externalisation d'une partie de la flotte de véhicules de Romande Energie Services dont les émissions apparaissent désormais dans le scope 3 «Voyages d'affaires».

Globalement, nous pouvons conclure que les scopes 1 et 2 de notre bilan GES sont peu émetteurs de CO₂ tandis que le scope 3 est principalement impacté par l'électricité vendue à nos clients et par nos achats.

Nos initiatives internes pour réduire les émissions du Groupe

Comme annoncé dans notre Rapport Annuel 2020, Romande Energie s'engage à réduire de 5% par an l'intensité carbone par franc de chiffre d'affaires généré.

À la suite de la révision du bilan GES 2020 (cf. page 68), nous avons été contraints de réviser l'intensité carbone de notre chiffre d'affaires à fin 2020 et de recalculer l'intensité carbone attendue entre 2021 et 2026. Notre intensité carbone à fin 2020 est désormais de 155 gCO₂-e par franc de chiffre d'affaires. Notre objectif est d'atteindre 114 gCO₂-e par franc de chiffre d'affaires d'ici fin 2026.

En conséquence, nous aurions dû atteindre une intensité carbone de 140 gCO₂-e par franc de chiffre d'affaires à fin 2022 et avons finalement atteint 148 gCO₂-e par franc de chiffre d'affaires. Comme évoqué précédemment, cette hausse

s'explique majoritairement par l'augmentation des émissions liées aux achats. Cette hausse correspond tant à la réalité de nos investissements et la sécurisation de notre approvisionnement au travers de stocks qu'aux limites de l'approche en unités monétaires utilisée actuellement pour calculer les émissions. Des actions ont d'ores et déjà été lancées début 2023 pour améliorer ce dernier aspect, notamment la revue complète de nos groupes marchandises pour avoir une granularité plus fine et identifier distinctement nos achats de matériels de nos achats de prestations de services et conseil, les émissions de CO₂ étant significativement différentes.

Même si nous sommes conscients que notre objectif d'intensité carbone n'a pas été atteint en 2022, nous tenons à souligner l'accroissement de nos investissements (CAPEX) dans les énergies renouvelables dans le but de décarboner la Suisse romande dès la mise en service de nos différentes installations. Cette dualité entre les besoins en investissements massifs sur le court terme en Suisse romande afin d'augmenter la production d'électricité et de chaleur d'origine renouvelable, et nos objectifs de réduction des émissions va probablement s'accroître dans le futur. En effet, lorsque nous investissons, nos achats de matériels et de prestations de service ont un effet direct sur notre empreinte carbone tandis que le chiffre d'affaires et les économies de CO₂ induites ont un effet décalé dans le temps.

S'agissant de l'électricité vendue à nos clients, nous sommes en partie limités dans nos leviers d'action par le fait que les émissions sont calculées à partir des garanties d'origine et de notre dépendance à la consommation de nos clients. Les fortes tensions intervenues sur le marché de l'énergie en 2022 ainsi que les phénomènes météorologiques (sécheresse) ont eu pour conséquence de limiter le choix des sources d'énergie disponibles sur les marchés suisse et européen. En revanche, nous avons pu observer des effets positifs en termes de sobriété et d'efficacité énergétique au cours du quatrième trimestre 2022. A cet égard, Romande Energie a mené différentes campagnes d'information et de sensibilisation auprès de ses clients pour les inciter à réduire leur consommation d'énergie dans le cadre du plan Ostral et en réponse au risque de pénurie.

GRI 3-3, GRI 302-1, GRI 302-2, GRI 305-1, GRI 305-2, GRI 305-3, GRI 305-4, GRI 305-5

Des solutions au service de la transition énergétique de nos clients

Le Groupe Romande Energie soutient ses clients dans leur démarche de transition énergétique afin de leur apporter des solutions innovantes et des services adaptés.

Economies de CO₂ générées chez nos clients: chauffage à distance et production de pellets

Nous avons décidé de publier pour la première fois les économies de CO₂ générées par nos clients grâce à nos chauffages à distance (CAD) et aux pellets vendus (produits par notre centrale de biomasse Enerbois). En 2022, nous estimons avoir contribué à générer 23'886 tonnes d'économies de CO₂-e. En tenant compte de l'historique, le montant cumulé d'économies de CO₂-e à fin 2022 s'établit à 100'197 tonnes.

En 2022, nous estimons avoir contribué à générer

23'886
tonnes d'économies de CO₂-e

En tenant compte de l'historique, le montant cumulé d'économies de CO₂-e à fin 2022 s'établit à

100'197
tonnes d'économies de CO₂-e



En l'absence de standard de calcul validé au niveau international, nous avons opté pour une approche conservatrice et considéré un périmètre comprenant deux types d'installations. Premièrement celles qui sont développées par Romande Energie. Deuxièmement, celles qui sont rachetées et sur lesquelles Romande Energie a apporté des améliorations se traduisant par une augmentation de production de chaleur, ou par une substitution de source d'énergie (bois remplaçant le gaz par exemple). Seul le remplacement de chauffages existants a été considéré (et non les chauffages de bâtiments neufs).

Dans les cas où la source d'énergie précédente était d'origine électrique, le facteur d'émission considéré est celui de Romande Energie, soit 11 gCO₂-e / kWh. Les émissions directes et les émissions indirectes liées à la production des énergies et à l'infrastructure ont été également considérées.

La production de pellets de notre centrale de biomasse Enerbois provient de sous-produits (écorces, sciures ou plaquettes) issus de la scierie Zahnd située à proximité. La part de pellets non-utilisée par les CAD (chauffages à distance) de Romande Energie est entièrement revendue.

Le CAD et la production de pellets contribuent actuellement fortement à notre indicateur interne «Economies de CO₂ générées chez nos clients». D'autres produits et prestations de services font également partie intégrante de cet indicateur et seront prochainement communiqués publiquement.

Commune Rénove

Initié en 2021 par Romande Energie et ses partenaires, le projet Commune Rénove a terminé avec succès sa phase pilote. Ce projet d'assainissement du parc immobilier a été déployé en premiers lieux sur les communes de Morges et Vevey. Soutenu par l'Office fédéral de l'énergie et la Direction de l'énergie de l'Etat de Vaud, il a permis de traiter jusqu'à présent 52 projets d'assainissement énergétique sur 350 priorités identifiées lors des analyses réalisées sur plus de 3'000 bâtiments.

Ces chiffres sont très encourageants et démontrent la nécessité d'accompagner nos parties prenantes dans un contexte où les démarches administratives et techniques restent encore trop complexes, et de travailler «main dans la main» avec nos partenaires publics et privés pour atteindre les objectifs de décarbonisation. L'assainissement énergétique du bâti, dont le rythme de rénovation du parc n'est actuellement que de 1% en Suisse, est incontournable si nous souhaitons atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Au terme de sa phase pilote, en 2023, le projet Commune Rénove poursuivra son déploiement vers d'autres villes en Suisse romande car sa démarche est répliquable à grande échelle.

Romande Energie démontre ainsi la nécessité d'un accompagnement sur mesure dans un contexte où les démarches entreprises autour de la rénovation restent encore trop complexes et déroutantes pour les propriétaires.

«Ma commune et moi»

Lancé en septembre 2021 et poursuivi en 2022, le programme d'accompagnement personnalisé «Ma commune et moi» est proposé directement par les communes à leurs citoyennes et citoyens et vise à réduire l'empreinte environnementale des ménages. Cette initiative offre aux communes un instrument leur permettant d'atteindre leurs objectifs climatiques et d'en évaluer la progression. Porté en phase pilote par la commune d'Epalinges, ce programme d'accompagnement personnalisé est structuré par Romande Energie en collaboration avec la société de conseil en durabilité Alterna.

Durant un programme de coaching personnalisé de trois mois, des alternatives durables seront proposées sur les trois thèmes identifiés comme ayant le plus d'impact sur le bilan GES des ménages (66 % au total): l'habitat, la mobilité et l'alimentation. Des solutions comme le développement de circuits courts, du lien social ou de la mobilité douce sont autant d'éléments qui permettent d'améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants au sein des communes.

Depuis son lancement, les 325 personnes qui ont bénéficié du programme «Ma commune et moi» ont constaté une réduction moyenne de leur empreinte carbone de l'ordre de 20%. Les thématiques permettant les réductions les plus importantes sont la mobilité (42%) et l'habitat (37%), suivies par l'alimentation (15%). En 2023, le programme sera déployé dans 11 communes romandes: les communes d'Epalinges, Pully et Daillens renouvellent le programme, rejointes par St-Sulpice, Ecublens, Cossonay, Cugy et Vouvry. Les communes de Val de Bagne, Martigny et Martigny-Combe vont également déployer le programme en collaboration avec leurs fournisseurs locaux (Altis et Sinergy).

dss+
Protect. Transform. Sustain.

ZenCO₂: un partenariat entre Romande Energie et dss+ pour accompagner la décarbonisation des entreprises romandes

Lancée en septembre 2022, ZenCO₂ (vers le Zéro émission nette de CO₂) est un programme d'accompagnement et de conseil aux entreprises qui visent la réduction des émissions de gaz à effet de serre (décarbonisation).

Romande Energie s'est alliée aux compétences du groupe international basé à Genève dss+ (Conseil en gestion des risques opérationnels et en développement durable, anciennement Sofies) pour accompagner les entreprises romandes dans leur propre transition énergétique et climatique.

ZenCO₂ met à leur disposition une offre complète et modulable, qui va du conseil en réduction des émissions de gaz à effet de serre (quantification de l'empreinte CO₂ des activités, identification du potentiel de décarbonisation, planification des actions à mener), à la mise en œuvre concrète de projets multi-techniques de décarbonisation, et au pilotage du processus de transformation.

Romande Energie et dss+ combinent des outils, des méthodologies et des solutions appropriées et éprouvées pour formaliser de manière réaliste les ambitions de décarbonisation et atteindre ces objectifs.

Avec le soutien et subventions de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et du canton de Vaud, qui encouragent les démarches de décarbonisation et de durabilité des entreprises, ZenCO₂ canalise et soutient concrètement notre ambition de faire de la Suisse romande la première région décarbonée de Suisse.



Contribution à l'augmentation de puits de carbone naturels

Grâce à la signature de deux conventions de reforestation en juin 2021, Romande Energie souhaite contribuer à l'augmentation de puits de carbone naturels. Les deux projets en cours font l'objet d'un suivi régulier pour en garantir la traçabilité environnementale et sociétale.

arboRise: cinquante hectares de reboisement par année générés par Romande Energie en Haute-Guinée

Grâce au soutien de Romande Energie, la Fondation arboRise a de nouveau reboisé 50 hectares de manière participative et durable en Haute-Guinée. Plus de 500 familles locales ont été engagées afin de participer au processus complet de restauration des sols dégradés, de la récolte des graines forestières (40 espèces locales, pour renforcer la biodiversité) jusqu'à l'entretien régulier des terrains ensemencés. Les 50 hectares ont été répartis dans plusieurs villages différents (Borohila, Koyola, Kourouko, Linko et Sémandou) afin de minimiser les risques et renforcer l'impact environnemental, mesuré par des images satellites. À la suite d'une évaluation en collaboration avec les spécialistes du ForDev de l'ETHZ, l'impact social se révèle également très positif. Romande Energie contribue ainsi aux Objectifs de Développement Durable 1 (lutte contre la pauvreté), 5 (égalité), 13 (préservation du climat) et 15 (restauration des écosystèmes).

ON A MISSION.

ON A MISSION: 82'000 arbres plantés par Romande Energie au Népal

L'organisation à but non lucratif vaudoise ON A MISSION mène des projets de reforestation durable financés par des entreprises ou des particuliers souhaitant compenser leurs émissions de gaz à effet de serre. La sélection des projets tient compte de leur impact potentiel sur le climat mais aussi sur les communautés locales et la biodiversité. ON A MISSION garantit la transparence et une traçabilité des projets à l'aide d'images satellites et d'algorithmes qui mesurent la croissance des arbres et des forêts ainsi que d'un rapport de suivi trimestriel.

La zone de reboisement attribuée à Romande Energie se situe au Népal. A ce jour, plus de 245'000 arbres ont été plantés depuis le lancement du projet en 2019 dont 82'000 par Romande Energie depuis juin 2021. Cette campagne a nécessité 1'200 jours de travail d'une équipe composée à 76% de femmes en charge de la nurserie d'arbres et des plantations.

GRI 3-3, GRI 305-5

ON A MISSION a noué un partenariat avec Eden Reforestation Projects pour mener à bien ce projet dans une zone où la population locale est très dépendante des rendements agricoles. Ce projet favorise également les emplois féminins dans une région marquée par de fortes inégalités.

Impact sur la biodiversité

Enjeu majeur de notre matrice de matérialité 2022, tant pour le Groupe Romande Energie que pour l'ensemble de nos parties prenantes, la protection de la biodiversité fait partie de notre responsabilité environnementale et sociale d'entreprise.

En tant que producteur d'énergie renouvelable, Romande Energie est fortement ancrée sur les territoires de par ses infrastructures énergétiques (lignes électriques, barrages, panneaux solaires, éoliennes, etc.) mais également en tant qu'entreprise, ce qui implique des interactions constantes avec la nature. Notre activité étant en grande partie dépendante des ressources naturelles (eau, vent, biomasse, soleil, etc.), nous nous efforçons de réduire au maximum notre impact sur les écosystèmes.

Nos activités, et en particulier la construction et l'exploitation de centrales de production d'énergie, sont réalisées non seulement en adéquation avec les réglementations en vigueur, mais également en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes afin d'anticiper l'évolution du cadre législatif et d'éviter tout surcoût ou retard dans nos projets.

Consciente des enjeux liés à la biodiversité, Romande Energie s'engage dans la protection de l'environnement, de la faune et de la flore dans ses projets.



Protection avifaune des supports moyenne tension

Depuis janvier 2020 la direction de l'Unité d'Affaires Réseaux de Romande Energie a approuvé une stratégie préventive de protection des oiseaux se perchent sur des supports électriques dangereux. Cette initiative va au-delà des obligations légales actuelles.

Plusieurs configurations de supports peuvent présenter des dangers d'électrocution pour des oiseaux de moyennes et grandes envergures. Ainsi, Romande Energie a défini un cadre précis relatif au besoin de sécurisation des équipements aériens en uniformisant les différentes configurations tout en installant des protections sur les zones présentant un risque d'électrocution.

Le champ d'application est le suivant :

- Supports sur lesquels des oiseaux ont déjà trouvé la mort
- Supports situés à proximité d'un site de reproduction d'oiseaux de grande envergure, tels que cigognes, hiboux grands-ducs, etc.
- Supports installés dans une région située sur un axe de migration
- Sur demande de l'ESTI (Inspection fédérale des installations à courant fort) à la suite d'une dénonciation ou de demande d'approbation des plans
- Lors de travaux de maintenance des lignes MT (Moyenne Tension) - si l'analyse demande un changement du support et que la configuration de son équipement est à risque, une protection avifaune sera systématiquement installée.

A ce jour, plus de 200 supports aériens sont protégés. Le critère de coûts pour la protection avifaune d'une ligne aérienne entre également en considération lors d'études de mise en souterrain du réseau.



Mise en service de la centrale hydroélectrique de Vuitebœuf

En juillet 2022, Romande Energie et ses partenaires ont inauguré la petite centrale hydroélectrique de Vuitebœuf située sur l'Arnon. Afin de permettre une intégration optimale dans son environnement, de nombreuses mesures ont été prises concernant la planification et la conception du projet. Ainsi, le choix de l'emplacement des ouvrages hors de vue du cheminement pédestre et de la partie patrimoniale des gorges ont été une priorité des développeurs du projet. La conception de la prise d'eau a été pensée dans le but d'augmenter la qualité de l'eau restituée et de réduire les effets sur la faune piscicole. La conduite forcée est enterrée sur la quasi-totalité de son tracé, principalement sous le chemin forestier actuel, et la centrale est construite à l'emplacement d'une ancienne scierie. Malgré des conditions météorologiques parfois difficiles (nombreuses crues), le chantier s'est bien déroulé et a fait l'objet d'un suivi environnemental rigoureux des travaux.

Romande Energie s'engage également pour la restauration ou la protection des habitats en faveur de la biodiversité lors des différents stades d'avancement de ses projets.

Centrales hydroélectriques en construction

Une attention permanente à l'environnement et à la biodiversité est intégrée dans nos processus lors du développement de projets de petites centrales hydroélectriques. A ce titre l'année 2022 a été ponctuée par un suivi environnemental assuré sur les chantiers du Pays d'Enhaut et du Glarey et par la mise en service de la centrale de Vuitebœuf.

Chantier du Pays d'Enhaut

A l'occasion du remplacement des conduites d'eau potable du Pays d'Enhaut par la Ville de Lausanne, deux nouvelles petites centrales hydroélectriques ont été construites par Romande Energie. Afin de limiter au maximum les impacts environnementaux lors de ces travaux importants, une approche constructive entre les différents partenaires ont permis de nombreuses synergies de travaux et la possibilité de mutualiser ces efforts.

Le remplacement par la Ville de Lausanne des conduites centenaires du Pays d'Enhaut, fournissant 15% de l'eau potable de la région lausannoise, a été mis à profit par Romande Energie afin d'ajouter une nouvelle fonction hydroélectrique au réseau d'adduction historique, sans atteintes ou prélèvements dans les cours d'eau de l'Eau Froide et de la Torneresse. Par ailleurs la rénovation des conduites a été l'occasion de repenser leur tracé, en privilégiant de les enterrer sous les routes et les chemins existants pour limiter leurs emprises en forêt, prairie et contourner le bas-marais d'importance nationale de Pâquier Mottier sur la Torneresse.

Etudes pour l'assainissement de la force hydraulique et la renaturation des cours d'eau exploités par nos centrales hydroélectriques

Depuis 2019, différents ouvrages hydroélectriques situés sur les rivières de l'Orbe, de la Venoge, de l'Avançon d'Anzeinde et de l'Avançon de Nant et appartenant à Romande Energie sont assujettis à une obligation d'assainissement par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité du Canton de Vaud. Ces obligations d'assainissement découlent de la planification cantonale stratégique, elle-même résultant de la modification de la loi fédérale sur la protection des eaux de 2011 (LEaux), portant sur la renaturation des eaux. Romande Energie doit ainsi procéder à l'assainissement des éclusées et au charriage lors de ces travaux afin de protéger la migration piscicole. Pour procéder à ces assainissements, des méthodologies développées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) sont appliquées. Les études des variantes d'assainissement sont en cours.



Ces différents assainissements doivent être coordonnés avec les autres exploitants présents sur les cours d'eau, notamment les Usines Métallurgiques de Vallorbe SA (UMV) et vo énergies SA sur l'Orbe, ainsi qu'avec les Forces Motrices de l'Avançon (FMA) sur les Avançons d'Anzeinde et de Nant.

A des fins de coordination et de transparence des démarches, les séances d'avancement intègrent aussi bien les autorités cantonales (et ponctuellement fédérales) que les associations environnementales et ONG impliquées dans ces différents dossiers, en plus des différents exploitants concernés.

Parc éolien de Sainte-Croix

La construction des «Eoliennes de Sainte-Croix» a débuté en octobre 2021. Romande Energie s'est engagée à protéger la nature et la biodiversité de ce site. Un suivi environnemental très rigoureux est mené sur le chantier par un comité composé des autorités cantonales, communales et des associations environnementales qui suit la mise en place des mesures et propose des améliorations. Les aspects environnementaux ont été intégrés dès le début de l'étude du parc. Nous nous efforçons d'éviter et de minimiser les impacts sur l'environnement et sur les écosystèmes environnants. Lorsque les impacts ne peuvent pas être évités ou atténués, nous mettons en place des mesures de compensation et de restauration, comme des murs en pierres sèches pour compensation paysagère.

Les mesures environnementales prises pendant ce chantier ont pour but de protéger la faune. En effet, la mise en place de barrières sur la route de la Limasse ou à l'entrée de la forêt du Corbet protégera la faune de dérangements pendant les périodes hivernales en limitant l'accès aux véhicules motorisés.

De plus, des travaux sylvicoles ont été entrepris pour favoriser des zones propices au Grand Tétrás comme des travaux d'ouverture sur les boisés du pâturage du Corbet, ou l'entretien d'une futaie jardinée favorable aux tétraonidés. De plus, la gestion sylvicole doit permettre également de maintenir une structure d'âge d'arbres et une composition de peuplement adaptée aux objectifs biologiques du Grand Tétrás.

GRI 3-3, GRI 304-1, GRI 304-2, GRI 304-3



Investissement dans les énergies renouvelables et gestion rentable des ressources énergétiques

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, le Groupe prévoit d'investir plus d'un milliard de francs à l'horizon 2026 afin de renforcer son positionnement en tant qu'acteur de la décarbonisation et d'accélérer la transition énergétique de la Suisse romande. En droite ligne avec la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, Romande Energie s'engage à produire plus d'énergie renouvelable et locale.

Ces investissements sont essentiellement dédiés aux domaines d'activité suivants :

- L'augmentation du volume de sa propre production d'électricité entièrement renouvelable (entre autres hydraulique, éolienne et photovoltaïque) ainsi que de la production d'énergie thermique renouvelable (chauffage à distance à base d'énergie renouvelable ou d'eau du lac, par exemple)
- Le déploiement de nouvelles solutions pour nos clients dédiées à l'efficacité énergétique et l'économie des ressources (isolation, rénovation du bâti), ainsi que la production décentralisée d'énergies renouvelables (pompes à chaleur, production solaire)
- Le développement des réseaux et du comptage intelligent, dans le but de contribuer à l'électrification de la société et d'optimiser les flux d'énergie sur notre réseau et ceux de tiers (solution globale de microgrid).

Ce plan d'investissements s'inscrit dans une vision à long terme de la croissance des revenus de Romande Energie. Il a pour but de constituer un portefeuille d'activités diversifié et résilient aux fluctuations du marché, afin d'assurer la pérennité du Groupe et de satisfaire les attentes de rentabilité des investisseurs sur la durée.

Au niveau financier, les investissements récurrents sont couverts par la capacité d'autofinancement du Groupe. Le plan de croissance est assuré, entre autres, par des levées de fonds sur le marché des capitaux, le marché bancaire, les plateformes de financement et les co-investissements.

Première émission obligataire verte

L'année 2022 fut une année charnière pour le Groupe qui a initié de nouvelles sources de financements. En juillet 2022, Romande Energie Holding SA a émis avec succès son premier emprunt obligataire vert (Green Bond) coté à la SIX Swiss Exchange d'un montant de CHF 100 millions sur 15 ans. Cet emprunt vert a rencontré un solide écho auprès de la communauté financière. Romande Energie bénéficie ainsi de conditions d'emprunt très attractives et d'une source de financement importante afin de soutenir son ambitieuse stratégie d'investissement dans les énergies renouvelables.

En parallèle et toujours en 2022, notre Groupe a sécurisé ses besoins de trésorerie et de financements par l'ouverture de lignes de crédit auprès de banques suisses pour un montant total de CHF 227 millions dont CHF 80 millions sous la forme de facilités de crédit «vertes». Romande Energie a également mis en place un accès à des financements via des plateformes spécialisées permettant de diversifier pleinement ses sources de crédit et d'accéder à une communauté élargie d'investisseurs. En ce qui concerne les activités françaises de Romande Energie, le déploiement des investissements prévus dans le cadre de la stratégie 2021-2026 du Groupe sera principalement soutenu par des banques locales et européennes via des crédits syndiqués à long terme.

Dans le but d'intégrer proactivement les investisseurs privés et les entreprises dans la transition énergétique, Romande Energie mène plusieurs axes de réflexions au sujet du financement participatif, à ce stade encore relativement peu développé en Suisse.

GRI 3-3, GRI 203-1

En juillet 2022, Romande Energie Holding SA a émis avec succès son premier emprunt obligataire vert (Green Bond) coté à la SIX Swiss Exchange d'un montant de

CHF 100
millions sur 15 ans.

Exemples de réalisations en 2022



L'Avançon - Centrale hydroélectrique du Glarey

L'Avançon de Bex est un cours d'eau des Préalpes vaudoises dont les eaux sont utilisées pour produire de l'énergie hydroélectrique au travers de plusieurs ouvrages successifs. Afin de valoriser le potentiel de production de courant électrique d'origine renouvelable, Energie Renouvelable de l'Avançon SA construit actuellement une nouvelle installation afin de turbiner les eaux dérivées de l'Avançon en continuité de la centrale de Milan, en cours de modernisation par Saline de Bex SA.

L'Avançon de Bex est un cours d'eau piscicole, la truite de rivière y est régulièrement observée et pêchée. Ce poisson, qui apprécie tout particulièrement les eaux fraîches et bien oxygénées, effectue des déplacements en fin d'année pour rejoindre ses lieux de ponte constitués de graviers, appelés frayères. Des mesures environnementales ont donc été associées au projet afin d'en limiter ses impacts et équilibrer celui-ci selon les principes du développement durable. En complément du maintien d'un débit résiduel suffisant pour assurer tout au long de l'année les différentes fonctions du cours d'eau (maintien de la qualité des eaux, habitats diversifiés pour les animaux et les végétaux, ...), une mesure de compensation visant à revaloriser une portion du cours d'eau en faveur des truites a été intégrée au projet.

La coordination avec les travaux de modernisation de l'installation gérée par Saline de Bex SA a permis une alimentation directe de la prise d'eau du Glarey par les eaux turbinées de l'installation située juste en amont, sans que celles-ci ne transitent par le lit de la rivière. La prise d'eau qui existe actuellement dans l'Avançon, qui alimentait une installation reprise et prolongée dans le cadre du projet du Glarey, n'est donc plus nécessaire. Il a ainsi été possible d'intégrer au projet technique l'aménagement d'une passe à poissons formée de bassins successifs qui leur permettra de franchir cet obstacle artificiel et de pouvoir ainsi reconnecter des habitats importants pour la survie de la faune piscicole. Cette mesure s'inscrit dans une réflexion globale de long terme afin

de rendre plus facilement accessible aux truites les zones de fraie les plus favorables situées en aval et en amont de Bex.

Au terme du chantier, le cordon boisé riverain impacté temporairement par les travaux sera rétabli et même prolongé en amont, au niveau d'une berge qui pourra être renaturée. Cela rétablira la liaison biologique terrestre que la faune locale emprunte préférentiellement lors de ses déplacements tout en lui offrant ombrage, refuge et source de nourriture.

Valorisation de l'excédent de chaleur du site industriel d'Unimed via le réseau de chauffage à distance d'Ecublens «ECUCAD»

Unimed SA, entreprise suisse active dans le secteur biomédical, a mandaté Romande Energie Services en 2019 pour la gestion du système de chauffage et de refroidissement de son nouveau site d'Ecublens dont la consommation annuelle est d'environ 200 MWh de thermie et 900 MWh de rafraîchissement.

Romande Energie Services a construit en 2021 et 2022 sur ce site une centrale comprenant deux pompes à chaleur produisant simultanément chaleur et froid. Depuis septembre 2022, le surplus de chaleur produit par le site d'Unimed est vendu en étant réinjecté dans le réseau de chauffage à distance (CAD) d'Ecublens (ECUCAD). Les clients d'ECUCAD bénéficient ainsi de cette source de chaleur supplémentaire, le CAD étant principalement chauffé au bois.

Cette installation fournit ainsi une solution de production de froid pour un site industriel, tout en valorisant l'énergie inutile sur un réseau de CAD à haute température. En remplaçant un projet qui prévoyait initialement un groupe froid et l'utilisation de gaz, elle permet une réduction des émissions de CO₂ d'environ 40 tonnes par année.

Cette installation innovante d'Unimed est complétée d'une toiture photovoltaïque, construite par le Groupe Romande Energie et bénéficie d'une solution de contracting.





Déploiement de notre plan solaire

L'année 2022 a été de nouveau marquée par un nombre important de mises en service d'installations photovoltaïques propriétés de Romande Energie. Ce sont plus de 20 installations pour une puissance cumulée de l'ordre de 7 MWh qui portent la puissance totale de la production suisse du Groupe à plus de 40 MWh.

Nous avons également renforcé en 2022 notre partenariat avec notre client Holcim Suisse par la mise en service de cinq nouvelles installations solaires sur leurs sites de Morges (VD), Mano (TI), Kirchberg (SG), Hüntwangen (ZH) et Mülligen (AG). Ces nouvelles installations, d'une surface de près de 5'000 m² complètent la production de leur site d'Eclépens (en service depuis 2020), pour atteindre une production annuelle de près de 1,6 GWh. Romande Energie a fait appel à la société SAT Solar Swiss AG, avec qui la collaboration remonte à 2018, pour la réalisation de ces ouvrages de production.

Romande Energie a également mis en service en 2022 une installation photovoltaïque sur les toitures de la société Lyreco Switzerland AG à Dintikon (AG). Cette installation de plus de 5'000m², produisant près de 1 GWh par an, permet à notre client de couvrir 40% de sa consommation électrique annuelle. Le modèle de Contracting Solaire développé par Romande Energie depuis 2016 et mis en œuvre sur ce site sécurise 40% de la consommation électrique totale de Lyreco pour une durée de 25 ans. Romande Energie a fait appel à la société SAT Solar Swiss AG pour la réalisation de ces ouvrages de production.

Inauguration de la station de pompage Morges Lac

La Ville de Morges, Romande Energie et Energie 360° ont inauguré en avril 2022 la Station de pompage d'eau du lac (STAP) qui se situe dans le périmètre de la Piscine du Parc et comprend des conduites de pompage et rejet lacustres.

Construite par Romande Energie Services, la STAP sert de trait d'union entre le lac et deux réseaux thermiques, Morges Lac et Enerlac. L'infrastructure permet en effet de prélever de l'eau entre 6° et 8° dans le Léman. Grâce à des pompes à chaleur et à des échangeurs thermiques, des quartiers entiers sont ainsi alimentés en chaud et en froid. Liées par un partenariat public-privé, la Ville de Morges ainsi que les sociétés Romande Energie et Energie 360° ont uni leurs forces pour rendre possible ce projet d'aquathermie exemplaire en matière environnementale, qui s'inscrit pleinement dans la stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges.



Le projet AGEPP (Alpine Geothermal Power Production) temporairement suspendu

Lancés en janvier 2022, les travaux du projet de géothermie à Lavey se sont déroulés sans incident et sans entraîner de sismicité, malgré une roche dure et des instabilités en parois de forage. En septembre, la profondeur de 2'956 mètres a été atteinte. Si les températures mesurées au fond du forage dépassaient nettement les valeurs espérées, le débit d'eau chaude n'était malheureusement pas suffisant pour pouvoir produire de l'électricité et de la chaleur. La réalisation du projet, telle que prévue initialement, est par conséquent suspendue et AGEPP, en collaboration avec les géologues, va maintenant analyser plus en détail les données récoltées pour comprendre les raisons de la faible productivité et explorer différentes pistes pour valoriser l'énergie géothermique exploitable par le forage.

Le puits a d'ores et déjà été sécurisé et la plateforme de forage transférée sur le prochain site de forage à Vinzel (Vaud), projet EnergieÔ dans lequel Romande Energie est également actif. Par ailleurs, comme elle s'y était engagée, AGEPP remettra ultérieurement le site en état.

Si les résultats n'ont malheureusement pas été à la hauteur des attentes, sur le plan technique, l'opération de forage reste un succès, car elle s'est parfaitement déroulée. Elle a permis de prouver la faisabilité du creusement d'un puits dévié profond dans une roche cristalline dure, malgré les risques d'instabilité du forage. Les données acquises durant les opérations de forage permettront d'améliorer les connaissances sur la nature du sous-sol en milieu alpin ce qui sera extrêmement précieux pour d'autres projets similaires à l'avenir. Les enseignements ont été partagés avec l'association Géothermie-Suisse, l'Office fédéral de l'énergie, la Direction générale de l'environnement et le musée cantonal des sciences naturelles.



La rénovation du poste électrique de Lucens marque un virage écologique pour une installation haute et moyenne tension

Les installations vieillissantes datant de 1960 du poste électrique de Lucens ont amené l'Unité d'Affaires Réseaux de Romande Energie à entreprendre le renouvellement complet des appareillages haute et moyenne tension dans un nouveau bâtiment. Le poste de Lucens comprend six lignes raccordées au réseau 125 kV et dix départs 17 kV qui alimentent environ 8'800 clients.

Si les cellules moyenne tension sans hexafluorure de soufre (SF₆) sont déjà utilisées depuis longtemps dans les postes de distribution, c'est la première fois que Romande Energie décide d'installer un GIS (Gas Isolation System) isolé 145 kV sans SF₆.

Les raisons qui ont motivé Romande Energie de faire l'acquisition d'un appareillage haute tension sans SF₆, sont principalement écologiques. Un GIS traditionnel comme celui qui serait nécessaire pour le poste de Lucens, contiendrait 650 kg de SF₆ et aurait une contribution à l'effet de serre équivalente à 15'000 tonnes de CO₂. Selon le Protocole de Kyoto, le SF₆ est considéré comme étant le plus puissant gaz à effet de serre. Son impact est 23'500 fois plus élevé que le CO₂, et sa durée de vie est de 3'200 ans contre 100 ans pour le CO₂.

Lors de l'étude de faisabilité du projet, une évaluation a été menée par un spécialiste externe afin de déterminer l'impact des différents GIS sans SF₆ proposés sur le marché européen sur la totalité de leur cycle de vie. Grâce à la solution de gaz g³ proposée par General Electric (GE), les dimensions de l'appareillage haute tension restent inchangées et ne nécessitent pas de locaux plus grands. La masse de gaz contenue dans les produits g³ haute tension de GE a un équivalent CO₂ réduit de plus de 99 %, par rapport aux solutions avec SF₆.

La mise en service, en automne 2023 sur le site de Lucens, d'un appareillage haute tension sans SF₆ et de cellules moyenne tension isolées à l'air, entame le virage écologique des installations haute et moyenne tension de Romande Energie.

Contribution au développement du tissu économique local

Partenariat avec la start-up Proxipel

Le Groupe Romande Energie, propriétaire de la centrale de biomasse Enerbois à Rueyres (VD), poursuit son expansion dans ce domaine en investissant dans la start-up Proxipel, usine à pellets itinérante.

La biomasse représente une source d'énergie primaire et renouvelable disponible localement, et donc pertinente pour la transition énergétique Suisse.

C'est dans le cadre de l'activité de Corporate Venture Capital que Romande Energie SA prend une part dans la jeune société Proxipel basée à Le Vaud.

Celle-ci a eu l'idée de créer une usine à pellets itinérante montée sur une semi-remorque permettant de transporter la biomasse disponible sur sites en pellets pour le chauffage.



Soutien aux initiatives à impact positif

Par nos actions de sponsoring, nous nous associons à des projets et événements qui nous permettent d'être proches de nos clients, de communiquer notre rôle d'acteur de la décarbonisation et de démontrer notre savoir-faire. Nous privilégions les propositions en lien avec nos trois piliers fondamentaux, et mettons un accent fort sur le pilier environnemental.

Plus que jamais concernés par le développement durable, nous soutenons exclusivement des projets et événements responsables qui intègrent des actions concrètes en vue de réduire leur empreinte écologique. Citons par exemple l'utilisation de la vaisselle réutilisable, la réduction des emballages, la mise en place d'un plan de mobilité douce ou encore la production d'une énergie «verte».

Enfin, nous concevons tous nos partenariats comme des engagements réciproques impliquant des bénéfices pour les deux parties.



Romande Energie rejoint en 2022 le programme «Swisstainable» de Suisse Tourisme

Romande Energie propose gratuitement au grand public la possibilité de visiter quatre de ses sites de production. C'est donc en tant que «prestataire» touristique que Romande Energie a obtenu en 2022 la plus haute certification du programme de Suisse Tourisme, «Swisstainable – Leading», décernée aux entreprises qui possèdent déjà une certification de durabilité complète et reconnue. En parfaite adéquation avec le programme de durabilité de Suisse Tourisme «Swisstainable» qui ambitionne de faire de la Suisse la destination la plus durable au monde, Romande Energie a signé une déclaration d'engagement commune dont le préambule mentionne: «Nous veillons à tenir compte dans toutes nos décisions des aspects écologiques, sociaux et économiques et gérons ces derniers avec une attention particulière.»

Cet engagement commun repose sur les trois piliers du développement durable:

- **Environnemental**: nous sommes conscients de notre responsabilité quant au développement durable et déployons tous nos efforts pour valoriser le respect des ressources et de l'environnement, notamment lors d'activités de tourisme. A travers ces visites gratuites, nous sensibilisons le grand public aux enjeux énergétiques et à la production d'énergies renouvelables locales.

- **Sociétal**: en tant que prestataire d'activités de tourisme gratuites et axées sur la durabilité, nous renforçons l'accès à l'information pour toutes et tous, en particulier à destination de la population locale en favorisant l'échange et l'identité régionale.
- **Economique**: nous participons au développement et à l'attractivité du tourisme durable en Suisse à travers l'adhésion au programme «Swisstainable» et sa communauté, mais également à travers des collaborations avec des acteurs régionaux (entités touristiques, restaurants, commerces, etc.).

Le Groupe Romande Energie, en rejoignant ce «mouvement», est fier de participer à un projet d'avant-garde initié par Suisse Tourisme qui ambitionne de compter 2'500 entreprises engagées dans ce programme d'ici 2023.

Dons et mécénats externes

De la demande de soutien pour la manifestation sportive Regional Winter Games - Special Olympics (pour handicapés) à celle provenant de l'Utilité publique Vaud (regroupant les associations et fondations sociales privées), ou encore l'Association pour la sauvegarde de Morges (réaménagement du Sentier nature de la Morges), les catégories couvertes sont multiples et viennent surtout de tous les horizons. Nous choisissons les projets soutenus en respectant les critères préconisés par Romande Energie.

Parmi les plus de 400 demandes reçues par année, certaines ont été retenues pour leur caractère durable et particulièrement en adéquation avec nos critères de sélection actuels telles que l'ATE - Association transports et environnements / Pedibus 2023 englobant désormais toute la Suisse, le Congrès DUO 2023 par et pour les personnes en situation de handicap sur Fribourg, ainsi que la rénovation de sentiers pédestres sur la Commune Val-de-Charmey.

Calendrier de l'Avent solidaire

Le contexte économique, énergétique et environnemental actuel nous a conduit à repenser notre traditionnel calendrier de l'Avent sur les réseaux sociaux. Nous avons décidé, à la place de notre traditionnel concours, durant toute la période des Fêtes, d'être en adéquation avec notre responsabilité sociale et notre rôle de leader en amenant nos «followers» à soutenir diverses associations romandes actives dans la protection de l'environnement ou l'entraide.

Une vingtaine de collaboratrices et collaborateurs a enregistré une courte vidéo pour présenter une association ou un projet qui lui tenait à cœur. Chaque like ou commentaire sur nos réseaux sociaux a entraîné un don de la part de Romande Energie. A l'issue de cette opération de solidarité, nous avons collecté CHF 10'000 et soutenu 17 associations.

Cette initiative a été particulièrement bien accueillie par nos clients et «followers» et préfigure le lancement du nouveau programme de mécénat «Pourcent sociétal et environnemental» présenté ci-après.



Lancement du «Pourcent sociétal et environnemental»

En juin 2022, Romande Energie a initié un programme de mécénat en faveur de l'intérêt général, le Pourcent sociétal et environnemental.

Ce programme concrétise l'engagement de Romande Energie envers la société et la nature, dans le cadre de l'urgence climatique et conformément à sa responsabilité sociétale. Par son caractère philanthropique et sa structure partenariale, il s'inscrit pleinement dans les piliers sociétal et environnemental de la stratégie de Romande Energie.

Ce programme a pour objectif de lutter contre la précarité, de favoriser l'inclusion et la diversité, de permettre à la population d'habiter durablement son territoire, d'accompagner la transition énergétique et de favoriser tout engagement social ou environnemental en Suisse romande.

Dans le but d'atteindre au mieux ses objectifs, ce programme est doté d'un Comité de gestion ayant pour mission de sélectionner les projets, et de garantir leur qualité et leur suivi. Il dispose également d'un budget annuel pouvant aller jusqu'à 1% de l'EBIT opérationnel publié l'année précédente par le Groupe en fonction du nombre de projets correspondant aux critères de durabilité soutenus par Romande Energie.

Pour une meilleure objectivité et pertinence dans la sélection des projets, ce comité est composé à moitié de membres externes à Romande Energie présentant une expertise reconnue dans les milieux sociétaux et environnementaux. Membre du comité et partenaire privilégié du programme,

la société de conseil en innovation sociale MEGA Social Innovation, aide fortement à garantir la pertinence des projets soumis.

Ainsi, les premiers projets sélectionnés permettront d'agir dès janvier 2023 contre la précarisation qui touche une partie croissante de la société. Les collaboratrices et collaborateurs de Romande Energie seront largement impliqués dans la sélection et l'implémentation des prochains programmes soutenus, grâce notamment à l'introduction d'un mécénat de compétences qui permettra une implication directe de personnes volontaires, motivées et engagées dans les projets retenus.

Academia

Mise en place en 2021, Academia est une communauté d'intérêt stratégique regroupant les collaboratrices et collaborateurs régulièrement en contact avec les milieux académiques. Cette initiative se donne pour objectif de développer et maximiser la création de valeur issue de nos relations avec le tissu académique suisse, romand en particulier. Academia accélère, facilite et assure le suivi de la mise en œuvre d'activités de toutes sortes engagées avec les milieux académiques: projets dédiés aux questions de recherche et développement, d'enseignement, de recrutement ou encore de soutien institutionnel. En cela, il rend plus efficient l'apprentissage de nos activités académiques.

En 2022, 22 projets sont actifs et 14 autres sont en développement. Ces ressources sont regroupées et partagées par le biais du Catalogue au sein de la communauté Academia qui les relaie dans l'entreprise. Composée aujourd'hui d'une ving-

taine de personnes, cette communauté relie Romande Energie à près de 80 contacts répartis au sein de 14 institutions basées en Suisse romande et Suisse alémanique. Son comité de gestion intègre des personnalités externes garantes de l'objectivité des choix et de la pertinence des projets retenus.

Un partenariat avec E4S pour accélérer la décarbonisation

Initiative conjointe de l'UNIL/HEC, de l'IMD et de l'EPFL, E4S a pour ambition d'aider la société à relever les défis auxquels elle est confrontée, notamment l'urgence climatique, celle-ci étant étroitement liée au contexte de potentielle crise énergétique (www.e4s.center).

Outre sa participation aux activités pédagogiques du Master en Sustainable Management & Technology, Romande Energie s'est approchée de E4S pour initier la cocréation de l'Observatoire romand de la décarbonisation (ORODE). Basé sur une approche inclusive, il aura pour mission de fédérer les acteurs économiques et institutionnels romands désireux de se joindre afin d'atteindre ensemble l'objectif de neutralité carbone en Suisse romande. Il consistera en une plateforme de mesures et de suivi des engagements, un environnement d'analyse et de partage des meilleures pratiques, voire un espace mettant en lumière toutes sortes d'initiatives contribuant à cet objectif sociétal et environnemental, avec l'indépendance et la légitimité requises.

Projet «Delocalized Forecast For Smart Grid», un modèle de prévision novateur pour l'équilibrage des réseaux

Le développement continu des énergies renouvelables intermittentes en Suisse augmente significativement les besoins d'équilibrage des réseaux électriques. Alors que cette tendance s'accélère, les gestionnaires de réseaux, ayant l'obligation de reprise de la production renouvelable et de fourniture à une clientèle captive, sont fortement impactés et doivent équilibrer leur portefeuille énergétique.

Afin de réduire l'écart entre l'offre et la demande d'électricité, un projet de modèle de prévision novateur a été lancé par Romande Energie en partenariat avec la HES-SO Valais-Wallis et soutenu par Innosuisse, l'agence suisse pour l'encouragement de l'innovation. Il vise à développer des algorithmes de prévision à court terme et à les intégrer dans un rapport à usage interne. Par cette approche novatrice, Romande Energie vise à réduire ses coûts de déséquilibre et à augmenter la part d'énergie renouvelable.

GRI 3-3, GRI 203-2

Électromobilité et mobilité active au service de nos collaboratrices et collaborateurs

Electromobilité chez Romande Energie

L'électrification de notre flotte suit son cours. En 2022, 28 nouvelles voitures électriques de nouvelle génération, du type Renault Megane E-Tech ont été livrées. Ces voitures ont été choisies en fonction des besoins des collaboratrices et collaborateurs pour exercer leurs métiers mais aussi pour leurs qualités techniques. Afin de compléter le remplacement de la flotte thermique par des voitures électriques, 26 Skoda Enyaq arriveront également au cours de l'année 2023.

L'infrastructure de recharge se renforce simultanément. En 2022, 20 nouvelles bornes ont été acquises et seront progressivement installées sur nos différents sites.

Promotion de la mobilité douce

Chaque année, Romande Energie participe au challenge Bike to Work afin de faire découvrir aux collaboratrices et collaborateurs le plaisir de pédaler pour aller travailler. 38 vélos électriques sont ainsi mis à disposition pendant toute la durée du programme.

Les résultats du programme 2022



Une nouvelle vélo-station a également été mise en service pour les collaboratrices et collaborateurs de Noville.

Promotion de la mobilité active

Afin d'encourager nos collaboratrices et collaborateurs à utiliser la mobilité douce et les transports publics, Romande Energie accorde des bons CFF aux collaboratrices et collaborateurs. Dès 2023, l'attribution des abonnements demi-tarif (CFF) sera un avantage inscrit dans les conditions d'emploi.

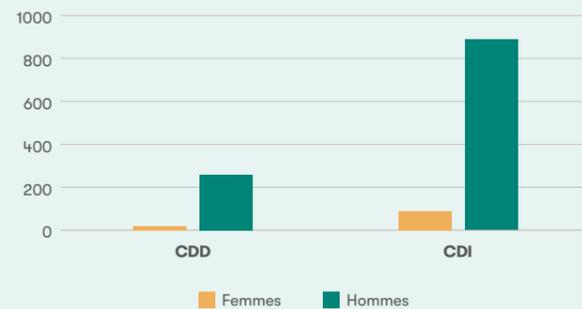
Collaboratrices et collaborateurs, univers de travail

L'énergie que nous produisons ne vient pas seulement de nos installations, elle est aussi en chacun de celles et ceux qui composent Romande Energie. Par notre politique de Richesses humaines, nous valorisons le développement et l'expression des potentiels de chacune et chacun.

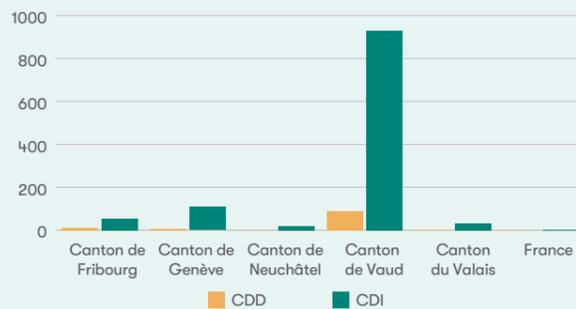
Recrutement et rotation du personnel

En 2022, le Groupe Romande Energie a accueilli 182 nouveaux collaboratrices et collaborateurs.
GRI 2-7, GRI 2-8, GRI 405-1

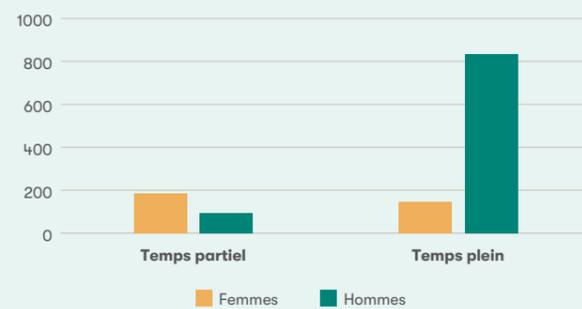
a Le nombre total d'employés par contrat de travail (permanent et temporaire), par genre
Total 1'253 collaboratrices et collaborateurs



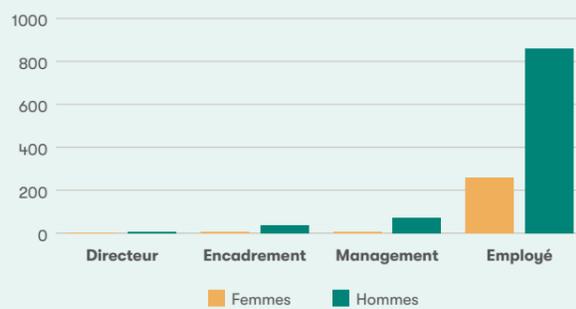
b Le nombre total d'employés par contrat de travail (permanent et temporaire), par région



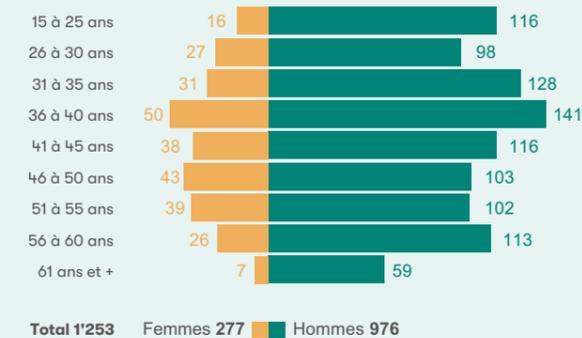
c Le nombre total d'employés par type d'emploi (à temps plein et à temps partiel), par genre
Total 1'253 collaboratrices et collaborateurs



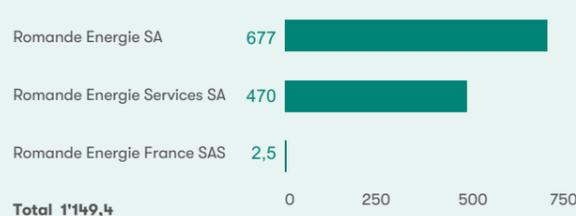
d Le nombre total d'employés du Groupe Romande Energie, par genre
Total 1'253 collaboratrices et collaborateurs



Répartition selon les tranches d'âge et le sexe



Effectif du personnel ETP (équivalents temps plein)



Chiffres au 31.12.2022

Santé et sécurité au travail

Sécurité maîtrisée

Pour prévenir les accidents en tous genres ainsi que les maladies liées au travail, le Groupe a mis en place un Système de management de la santé et sécurité au travail (SMSST) correspondant à la norme ISO 45001. Un spécialiste de la sécurité et trois chargés de sécurité assurent la conduite des opérations liées à la SST (Santé et sécurité au travail), sous la supervision de l'ingénieur de la santé et sécurité au travail. Conformément à la norme, un audit de suivi (réussi) et plus de 260 audits de sécurité couvrant tous les secteurs d'activité ont été réalisés sur les chantiers du Groupe Romande Energie en 2022, auxquels s'ajoutent 130 bilans sécurité avec les responsables de chaque secteur. Les audits de sécurité sont dorénavant conduits avec une application dédiée qui permet un suivi des actions de mises en conformité. GRI 403-1

Indicateurs-clés de santé et sécurité au travail

- Taux de fréquence global des accidents (i.e. nombre d'accidents professionnels > 1 jour / ETP): **2,9%**
- Taux de gravité des accidents (nombre de jours d'absence liés à des accidents professionnels / ETP): **0,56%**

Ces indicateurs seront désormais publiés chaque année dans le Rapport de durabilité à des fins de transparence et de comparaison. GRI 403-9

Le Groupe mène des mesures de sensibilisation afin de réduire les accidents non professionnels et de prévenir les dépendances. En 2022, des campagnes en matière de sécurité routière (visibilité piétons et deux roues), de pratique du vélo et du ski (avec un quiz permettant de gagner une participation sur l'achat d'un casque), ainsi qu'une sensibilisation aux effets du soleil sur la peau ont été organisées. Le Groupe poursuit sa politique de remboursement des vaccins contre la grippe et l'encéphalite à tiques.

Aucune situation d'agression, d'incident ou de harcèlement n'a été constatée en 2022. Le nombre d'accidents professionnels de nos collaboratrices et collaborateurs, tous cas confondus, s'est élevé à 40 en 2022, contre 34 en 2021. Ce nombre – trop élevé – s'explique à la fois par l'augmentation du nombre de collaboratrices et collaborateurs ainsi que d'apprenties et apprentis, et par l'intégration de nouveaux métiers dans les domaines du bâtiment. Il convient de relever qu'il ne s'est produit aucun accident grave (invalidité ou séquelles) en 2022 parmi notre personnel ou nos sous-traitants et que, globalement, le taux de gravité a diminué.

Parmi les principales mesures de prévention prises en 2022, citons la mise en place d'un Perco (personne de contact santé et sécurité) sur chacun de nos sites, la distribution d'un QR code à tous les collaborateurs (sous la forme d'un autocollant) afin de donner à chacun un nouveau moyen pour déclarer une situation dangereuse ou un presque-accident, une formation en ligne pour les nouveaux collabora-

teurs ainsi que plusieurs formations spécifiques traitant des mesures préventives lors de l'installation de panneaux photovoltaïques, de l'utilisation des produits chimiques et des règles vitales pour ceux travaillant avec l'électricité. GRI 403-7

Enfin, nous disposons d'un modèle de gestion des absences qui consiste à gérer les problématiques difficiles en amont.

Encourager le sport

Notre concept Santé & Sécurité encourage le sport avec des offres de fitness à prix préférentiel ou offres d'équipement de sport à prix réduits. L'activité sportive est facilitée par l'infrastructure des bâtiments qui sont équipés de douches et vestiaires, ainsi que par la flexibilité des heures de travail des collaboratrices et collaborateurs. GRI 403-7

Promouvoir une restauration d'entreprise durable et responsable

Les collaboratrices et collaborateurs se soucient à la fois de leur santé (qualité, traçabilité, produits locaux) mais également de leurs impacts environnementaux (gaspillage alimentaire, offre végétarienne, réduction des emballages, etc.). GRI 403-6

Fort de ces constats, un groupe de travail a été créé au début de l'année 2022 afin d'étudier les diverses évolutions et solutions possibles à mettre en place, dans le but d'optimiser et de moderniser les prestations proposées par le service de restauration.

Aujourd'hui, de nombreux changements ont été appliqués au sein de la restauration d'Eldora, présente sur notre site de Morges. En effet, des actions mensuelles ont vu le jour et sont régulièrement communiquées dans le restaurant d'entreprise ainsi que sur notre réseau de partage Workplace et les écrans TV, que ce soit à l'occasion d'une journée internationale (journée du véganisme, végétarisme, sans viande) mais également la mise en avant de produits locaux utilisés en cuisine, l'introduction d'une signalétique relative à l'empreinte carbone des repas concoctés (nuages), la mise en place des contenants reCIRCLE et l'opportunité pour les collaboratrices et collaborateurs de pouvoir emporter leur repas du soir grâce à «too good to waste», selon les invendus du jour, à moitié prix. Enfin, l'amélioration de l'espace repas est actuellement au cœur des réflexions afin de pouvoir accueillir davantage de personnes lors des repas de midi, dans une atmosphère durable et conviviale. Nous sommes, par ailleurs en cours d'évaluation d'un système de paiement par QRcode pour la petite restauration afin d'améliorer l'efficacité du flux de service.

Durant l'année 2022, afin d'optimiser les moyens de production de notre restaurant d'entreprise, de diminuer les émissions CO₂ engendrés par les déplacements et d'offrir un service complémentaire aux collaborateurs de Prévèrenge, nous livrons sur commande des repas sur site à l'aide d'un véhicule électrique.

Formation du personnel

Les formations du personnel accompagnant notre évolution culturelle

En tant qu'organisation apprenante, Romande Energie s'engage pour le bien-être et le développement personnel de ses collaboratrices et collaborateurs. Le Groupe innove et intègre différentes solutions de formations qui participent à notre culture d'entreprise basée sur le respect mutuel, l'écoute bienveillante et l'intelligence collective. L'Unité de Support Richesses Humaines accompagne notre évolution culturelle par une politique de formation ambitieuse incitant nos collaboratrices et collaborateurs à jouer un rôle actif dans notre organisation et à se préparer aux enjeux de demain.

En 2022, 841 collaboratrices et collaborateurs (y compris les Directeurs et Managers) ont suivi une ou plusieurs formations en présentiel sur les thèmes du management, de la durabilité, de la santé et sécurité au travail, de l'efficacité opérationnelle ainsi que des formations linguistiques.

Des formations à distance ont été suivies par 916 collaboratrices et collaborateurs en e-learning et 150 ont été ainsi formés au cursus d'intégration. L'ensemble des collaborateurs ont bénéficié de la formation obligatoire sur la prévention sécurité IT.

GRI 404-1

Cursus de formation pour les nouveaux entrants

Les nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs de Romande Energie, quel que soit leur statut (stagiaire, contrat fixe ou temporaire), bénéficient d'une formation obligatoire dans les trois mois qui suivent leur arrivée afin de les familiariser avec nos pratiques, l'organisation de travail, la santé et sécurité ainsi qu'aux prestations du Groupe. Un nouveau cursus spécifique sur les règles de sécurité au travail a été mis en place pour les métiers techniques (chantier / projet).

Agir maintenant

Le 21 janvier 2020, le Codir validait la mise en œuvre du projet «Agir maintenant» qui vise à ancrer, de manière ludique, des comportements durables dans le quotidien des collaboratrices et collaborateurs.

Ce projet, réalisé en partenariat avec WeAct, s'est déroulé sur trois ans. Il démarre avec le calcul de l'empreinte écologique de chaque collaboratrice et collaborateur sur la base du volontariat. Ensuite, le projet se concrétise chaque année par trois semaines de «défis» réalisés individuellement ou en équipe, au cours desquelles chacune et chacun réalise diverses actions centrées sur les thèmes de la santé, de l'environnement et la cohésion d'équipe. Les collaboratrices et collaborateurs ont également la possibilité de participer à des ateliers, formations ou webinaires, tous en lien avec le thème de l'environnement, des écogestes et du bien-être.

Trois éditions de ce programme se sont déroulées entre septembre 2020 et mai 2022. La troisième et dernière édition s'est tenue du 2 au 22 mai 2022 avec comme fil rouge l'économie circulaire. Cette édition a ensuite donné le coup d'envoi à un nouveau cycle de formations sur la durabilité qui a permis d'aborder trois thématiques-clés dès juin 2022, à savoir la gestion des déchets, l'éco-anxiété et l'électromobilité.

Culture du feedback

Dans le cadre de notre évolution culturelle, nous proposons depuis 2021 une formation au feedback à l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs afin de devenir une entreprise toujours plus apprenante et pour favoriser une communication plus authentique, tous niveaux hiérarchiques confondus.

Manager coach

Nous encourageons notre management et encadrement à favoriser une posture de manager coach aidante et bienveillante (posture basse, écoute active, etc.). Ancrée dans notre culture d'entreprise, cette démarche a pour ambition de susciter l'intelligence collective, et par là même le développement des personnes et de leurs talents au sein des équipes.

Prévention des risques psychosociaux

L'être humain et sa sécurité constituent la première préoccupation de notre Groupe en toute circonstance, rien ne pouvant justifier la mise en danger des personnes. Dans cette perspective, nous accordons une importance prioritaire à la sécurité au travail et à la protection de la santé de toutes nos collaboratrices, tous nos collaborateurs et de nos parties prenantes.

GRI 403-5, GRI 403-6

Formations de sensibilisation aux enjeux de sécurité IT

A l'instar de nombreuses entreprises, Romande Energie fait l'objet d'un nombre croissant de cyberattaques. Si plus de 80 % de tous les incidents liés à la cybersécurité sont imputables à une erreur humaine - qu'il s'agisse de courriels de phishing, de rançongiciels ou de liens vers des sites frauduleux - de nombreuses techniques d'attaques prennent pour cible les utilisateurs. Or, une cyberattaque réussie peut avoir de graves conséquences pour l'entreprise comme un arrêt de l'activité pendant plusieurs semaines. Par ailleurs, la technologie seule ne permet pas d'offrir une protection parfaite contre les cyberattaques. Afin de préparer nos collaboratrices et collaborateurs à ces enjeux, des formations e-learning de sensibilisation à la sécurité IT ont lieu tous les trois mois avec pour objectif d'aider à identifier et déjouer les cybermenaces.

En outre, les nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs font l'objet d'une introduction à la cybersécurité lors de la journée d'accueil, afin de les sensibiliser au plus tôt aux risques cyber et aux bonnes pratiques à adopter pour les prévenir.

Des tests simulant des attaques sont aussi régulièrement effectués à des fins de formations. Elles favorisent l'adoption d'une attitude sécuritaire et d'une culture qui priorise la protection des données de Romande Energie.



Participation à l'atelier collaboratif «La Fresque du Climat»

Romande Energie s'est fixé la mission de contribuer à faire de la Suisse romande la première région décarbonée de Suisse. Afin de permettre à chaque collaboratrice et collaborateur de s'approprier le défi du changement climatique et faire le lien entre ce dernier et la mission de l'entreprise, des ateliers «La Fresque du Climat» ont été proposés tout au long de l'année.

Durant un atelier, d'une durée totale de trois heures, les participants mobilisent l'intelligence collective de leur groupe pour retracer les liens de cause à effets à l'aide d'un jeu de 42 cartes. Chacune des cartes expose des données tirées des rapports du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat). La dernière heure de l'atelier est consacrée à une discussion ouverte et positive sur les leviers d'action pouvant être activés dans la sphère privée ou professionnelle.

Ce sont 168 participants qui ont ainsi pu être sensibilisés au travers de 25 ateliers collaboratifs organisés entre mars et décembre 2022. Ces ateliers ont été animés par des collaboratrices formées à l'animation par un membre de l'association «La Fresque du Climat». Dans le respect de la licence d'utilisation, Romande Energie s'est acquittée du règlement des droits d'utilisation en fin d'année. Fin 2022, dix collaboratrices et collaborateurs ont suivi une formation à l'animation afin de pouvoir renforcer le pool d'animateurs et poursuivre l'animation des ateliers en 2023.



La Fresque de la Construction

Romande Energie est engagée dans la décarbonation du bâti romand. C'est un grand chantier qui nécessite d'utiliser de nombreux leviers pour déplacer les équilibres. Sur le modèle de «La Fresque du Climat», une association a été constituée en France pour réaliser la fresque de la construction (<https://www.fresquedelaconstruction.org>). Celle-ci permet de mettre en lumière les impacts climatiques liés au domaine du bâti: construction, exploitation, rénovation et déconstruction. Nous avons donc fait appel au Président de l'association qui est venu faciliter cet atelier regroupant des personnes de Solutions Energie, de Romande Energie Services, du Lab ainsi que plusieurs clients et partenaires. Après l'atelier, nous avons échangé autour d'un repas qui a permis de faire émerger des problématiques, des solutions, des partages d'expérience et des idées de collaborations pour réduire l'impact climatique du domaine du bâti. Nous espérons renouveler cette expérience qui était une première en Suisse et pour laquelle nous avons réalisé un premier travail de traduction des éléments légaux et normatifs pour le marché suisse afin de partager ces réflexions.

GRI 404-2

Politique d'égalité salariale

La loi sur l'égalité révisée, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020, vise à mettre en œuvre l'application du droit constitutionnel à un salaire égal pour un travail de valeur égale et impose aux entreprises de plus de 100 salariés de procéder à une analyse interne de l'égalité des salaires. Romande Energie SA et Romande Energie Services SA ont effectué cette analyse et conformément à la Loi; cette analyse doit faire l'objet d'une vérification par un organe indépendant dont l'audit a été réalisé en juin 2022. Ce dernier ne révèle pas de différences salariales inexplicables et ceci vient confirmer les dernières analyses effectuées en 2013 et 2018. Conformément aux dispositions légales, les résultats ont été communiqués aux collaboratrices et collaborateurs.

Implication des représentants du personnel

Les représentants du personnel sont régulièrement informés de la marche des affaires et sont impliqués et consultés quant à l'évolution de la politique RH. La volonté de la Direction est de faire appel à l'intelligence collective et à la responsabilité de chacun pour l'impliquer le plus possible dans les décisions l'impactant. De plus, la Représentation du personnel Romande Energie (RPRE) est l'interlocutrice officielle de la Direction lorsque cette dernière a des mesures relatives au personnel lors, par exemple, de modifications de la politique RH ou des conditions d'emploi.

GRI 2-30

Des négociations ont lieu chaque année pour déterminer l'évolution des conditions d'emploi et de la masse salariale avec la Direction générale. Une partie de nos discussions en 2022 ont porté sur les questions de salaires et leur adaptation. Pareillement à la politique de rémunération des membres de la Direction (cf. Rapport sur les rémunérations), les aspects sociétaux influencent fortement le positionnement de la rémunération et son évolution. Ainsi, nous avons décidé que l'augmentation annuelle des salaires soit déterminée selon le positionnement de la rémunération fixe dans la catégorie de salaire et qui privilégie une plus forte revalorisation des salaires les plus bas. Concrètement, les propositions d'évolution de salaire sont supérieures pour les personnes débutant leur carrière avec une rémunération correspondante comparée aux plus hautes rémunérations des personnes en fin de carrière.

GRI 405-2

Satisfaction des collaboratrices et collaborateurs

Romande Energie réalise régulièrement des enquêtes de satisfaction et d'engagement auprès de ses collaboratrices et collaborateurs. Le taux de participation est toujours proche de 80 %. L'enquête 2022 a confirmé la grande satisfaction de nos collaboratrices et collaborateurs avec un indice d'adhésion de 7.7 et un indice de transformation de 7.3, sur une échelle de 1 à 10.

Les résultats détaillés, accompagnés de propositions d'actions, ont été présentés lors d'un webinar ouvert à l'entier de l'entreprise en novembre 2022 et sont mis à disposition de chaque Unité à des fins d'amélioration continue.

Conformité à la réglementation sociale

Afin d'assurer une veille, chaque thématique liée à la réglementation sociale est suivie par une personne de l'Unité de Support Richesses Humaines. La veille consiste à suivre les évolutions, les communiquer, les appliquer et à en contrôler la mise en œuvre. A cet effet, le personnel RH suit régulièrement des formations externes spécifiques de mise à jour.

Plusieurs personnes sont au bénéfice de brevets fédéraux de spécialiste en assurances sociales, en caisse de pensions, en RH et une personne détient un titre d'expert en assurances sociales.

Les RH s'appuient également sur le service juridique du Groupe, principalement pour les questions liées au Droit du travail.

Chaque année, une revue commune RH est partagée sous forme d'un THASAI (Tour d'horizon des assurances sociales et autres informations). Lors de l'exercice 2022, notre 10^{ème} édition du THASAI, outre les réformes en cours du système de prévoyance, a mis en avant la nécessité de modifier notre réglementation liée à l'âge de retraite des femmes.

Le marché du travail est suivi au travers des baromètres d'emploi suisse et des job market index publiés.

La veille des évolutions liées aux CCT (Conventions collectives de travail), auxquelles certains secteurs d'activité du Groupe sont soumis, est également réalisée.

Il est à relever qu'aucune procédure juridique liée à la réglementation sociale n'est en cours et n'a eu cours durant l'exercice 2022.

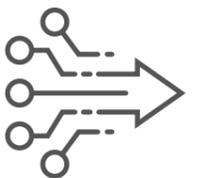
GRI 2-27

Responsabilité numérique de l'entreprise

La responsabilité numérique fait partie intégrante de notre gouvernance et s'intègre dans nos trois piliers du développement durable. Créée en 2020 et dirigée depuis juillet 2021 par Assia Garbinato, l'Unité de Support Digital et Innovation s'attache à offrir aux clients, collaboratrices, collaborateurs, et parties prenantes toute l'agilité digitale nécessaire afin que la transition numérique soit un facteur d'innovations raisonnées et durables. Son objectif est de placer au cœur de ses activités l'expérience client, la création de nouveaux modèles d'affaires et l'efficacité des processus.

Romande Energie s'engage afin que sa transformation numérique prenne en compte des critères éthiques, sociétaux et environnementaux clairement définis en termes de transparence de l'utilisation des données par l'IA ou de la gestion environnementale de ses data centers.

Précurseurs sur les questions d'éthique numérique, les experts de Romande Energie font partie de groupes de recherche et de réflexion en Suisse romande sur ces sujets. Ce pôle d'innovation, dont la charte est actuellement en construction, intègre les aspects éthiques dans toutes ses réflexions. Ce département soutient les métiers du Groupe dans leur transformation digitale et amène le savoir nécessaire en matière de culture, de méthodologie et de potentiel technologique pour affronter la complexité de notre nouvelle ère. Cette Unité assure, auprès du Conseil d'administration et des collaboratrices et collaborateurs, la transmission de connaissances nécessaires afin de vulgariser les enjeux autour de la donnée et le potentiel des nouvelles technologies.



L'Unité de Support Digital & Innovation s'attache à offrir aux clients, collaboratrices, collaborateurs, et parties prenantes toute l'agilité digitale nécessaire afin que la transition numérique soit un facteur d'innovations raisonnées et durables.

Protection et sécurité des données

Cybersécurité

Romande Energie attache une grande importance à la sécurité informatique et industrielle. En effet, ses systèmes d'information et ses collaboratrices et collaborateurs font l'objet d'un nombre croissant d'attaques.

Pour y faire face, Romande Energie a défini une stratégie de cybersécurité qui s'articule autour de trois axes : stratégique, opérationnel et humain. Ainsi, une politique de sécurité des systèmes d'information – qui reflète la vision stratégique de la Direction en matière de sécurité – a été élaborée et mise en œuvre au moyen de mesures techniques et organisationnelles.

Par ailleurs, au regard de la sophistication des attaques, Romande Energie utilise également des technologies de sécurité qui tirent notamment parti de l'intelligence artificielle et qui sont supervisées par un centre opérationnel de sécurité qui opère 24h/24 et 7j/7.

Concernant le risque d'attaque de la chaîne d'approvisionnement, Romande Energie a mis en place un processus d'évaluation du niveau de maturité de ses fournisseurs en matière de cybersécurité ainsi que des solutions logicielles intégrées au sein de l'entreprise. Cette évaluation est complétée par des audits de sécurité techniques suivant le type de solution acquise et son niveau de criticité pour le Groupe.

En outre, afin de renforcer l'efficacité de la gestion du risque humain, Romande Energie a développé un programme de sensibilisation à la cybersécurité pour l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs.

Des tests simulant des attaques sont aussi régulièrement effectués à des fins de formation. L'efficacité des mesures de sécurité informatique et industrielle est mesurée, chaque année, au moyen d'audits indépendants qui sont réalisés par des sociétés spécialisées en cybersécurité.

Conformité en matière de protection des données

Romande Energie prend la question de la protection des données très au sérieux et veille à protéger en permanence les données personnelles qu'elle traite. Ainsi dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur la protection des données (nLPD), Romande Energie a renforcé son dispositif de protection des données afin de se conformer aux nouvelles exigences légales.

Le plan d'action repose sur les trois piliers suivants : sécurité informatique, aspects juridiques et gouvernance des données. La prise en compte du risque est au cœur de la stratégie de protection des données de Romande Energie et ses collaboratrices et collaborateurs sont pleinement associés à la démarche.

En 2022, nous confirmons n'avoir reçu aucune plainte concernant des atteintes à la confidentialité des données des clients, ni subi de vol, fuite ou perte de données concernant des clients.

GRI 418-1

La gestion agile du portefeuille de projets/produits

La transformation digitale de Romande Energie se structure autour d'un cadre méthodologique agile permettant l'alignement, la transparence et la capacité à s'adapter aux changements, afin de livrer rapidement de la valeur aux clients et aux parties prenantes. Utilisée par les équipes de l'Unité de Support Digital et Innovation pour la gestion des projets et de produits digitaux, l'agilité est aussi un moyen qui cadre les choix stratégiques de l'Unité avec les parties prenantes business, et ce via une gestion agile du portefeuille.

Initiée en 2021, cette démarche agile, sur le fond et sur la forme, est rythmée par des cycles de 3 à 4 mois. Chaque cycle s'inscrit dans une boucle d'amélioration continue permettant des apprentissages et des adaptations en vue du cycle suivant.

La gestion agile du portefeuille est un outil jouant un rôle important dans la transformation digitale et qui revêt plusieurs dimensions : stratégique, organisationnelle et culturelle.

La dimension stratégique se manifeste par une priorisation de projets/produits, qui assure un réalignement continu avec la stratégie de l'entreprise sur ses trois piliers : économique, sociétal et environnemental, et entre les différentes Unités d'Affaires et parties prenantes.

La valeur business devrait être discutée et challengée régulièrement en fonction des évidences marché et des mesures de succès prenant en compte entre autres les trois piliers de la stratégie de Romande Energie.

La dimension organisationnelle du portefeuille explicite les principes agiles de l'organisation et de fonctionnement des équipes. Il est basé sur la pluridisciplinarité, le focus, la stabilité et sur les types de collaborations au sein de l'équipe et avec les parties prenantes business.

La transformation digitale impacte fortement la gestion du portefeuille et détermine la création permanente de relations de partenariat avec les parties prenantes et ce via :

- La création d'une communauté transverse, dont les membres sont en majorité des représentants des Unités d'Affaires. Le rôle de cette communauté est de participer activement à l'alignement et à la priorisation des besoins métiers en fonction de critères clairs et transparents à toute l'entreprise.
- La communauté des « product owners » ayant une vision stratégique commerciale et technologique de leur produit. Leur rôle est crucial car ils collaborent avec les équipes commerciales, tout en récoltant en permanence du feedback auprès des parties prenantes afin de répondre aux besoins et aux obstacles émergents.

La dimension culturelle d'un cadre agile a un effet sur l'organisation et la collaboration. Il développe l'engagement des équipes et leur responsabilisation tout en posant des principes directeurs respectueux des conditions de leur travail. Il œuvre à mettre en place une culture managériale où le leader est au service d'équipes autonomes et responsables (servant leadership). La culture de l'apprentissage est valorisée en partant du principe que l'humilité, la curiosité et le travail avec rigueur nous inscrivent dans une boucle d'amélioration continue qui permet l'éclosion de ce que l'on appelle les entreprises apprenantes.

Un centre opérationnel de sécurité qui opère

24/7

Les certifications du groupe Romande Energie: Le système de management intégré au service de notre performance

Le Groupe Romande Energie bénéficie d'une longue tradition d'excellence opérationnelle. Le système de management intégré du Groupe vise à améliorer en permanence la performance de ses services, à valoriser les compétences de ses collaboratrices et collaborateurs et à satisfaire les attentes de ses clients. Il intègre le management de la qualité, de l'environnement, la sécurité et santé au travail, le développement durable et la responsabilité sociétale.

Les certifications ISO répondent aux attentes de nos clients

Afin de se conformer aux exigences des certifications ISO, Romande Energie a défini des objectifs concrets répondant aux attentes de ses clients. Le choix et le suivi d'indicateurs pertinents ainsi que la mise en place d'enquêtes de satisfaction à plusieurs étapes du cycle de vie des prestations délivrées, génèrent une qualité d'écoute qui se concrétise par l'amélioration et le développement de nouvelles offres de services.

Le Système de management intégré certifié valorise nos collaboratrices et collaborateurs

Le Système de management intégré certifié ISO sert de fil conducteur afin de maîtriser la mise en œuvre de la stratégie et son pilotage sur la base d'indicateurs d'efficacité et de performance. Pour tous nos collaboratrices et collaborateurs, c'est une démarche transversale qui mobilise les équipes autour de l'amélioration continue. Notre système de management repose ainsi sur une culture forte de l'orientation client. Il vise au décloisonnement, à la compréhension par le personnel de l'importance de sa contribution et au développement d'interfaces entre les fonctions.



ISO 9001
Qualité



ISO 45001
Santé et Sécurité



ISO 17020
Organismes procédant à l'inspection



ISO 55001
Gestion des actifs



EcoEntreprise
Responsabilité sociétale et développement durable

Nouveauté 2022: obtention du label «Employeur partenaire»

Romande Energie est fière d'être la première entreprise du Canton de Vaud à avoir obtenu ce label visant à promouvoir les institutions qui emploient et s'engagent à libérer de leurs obligations professionnelles leurs collaboratrices et collaborateurs sapeur-pompiers volontaires en cas d'urgence.

Une Charte Employeur a été signée en septembre 2022. Ce document formalise les devoirs et les droits respectifs de l'employeur et du sapeur-pompier volontaire et pose ainsi un cadre clair. Il stipule à la fois les engagements de l'employeur (interventions, formation, information et dialogue) et ceux des sapeurs-pompiers volontaires (information, respect, adaptation et dialogue).

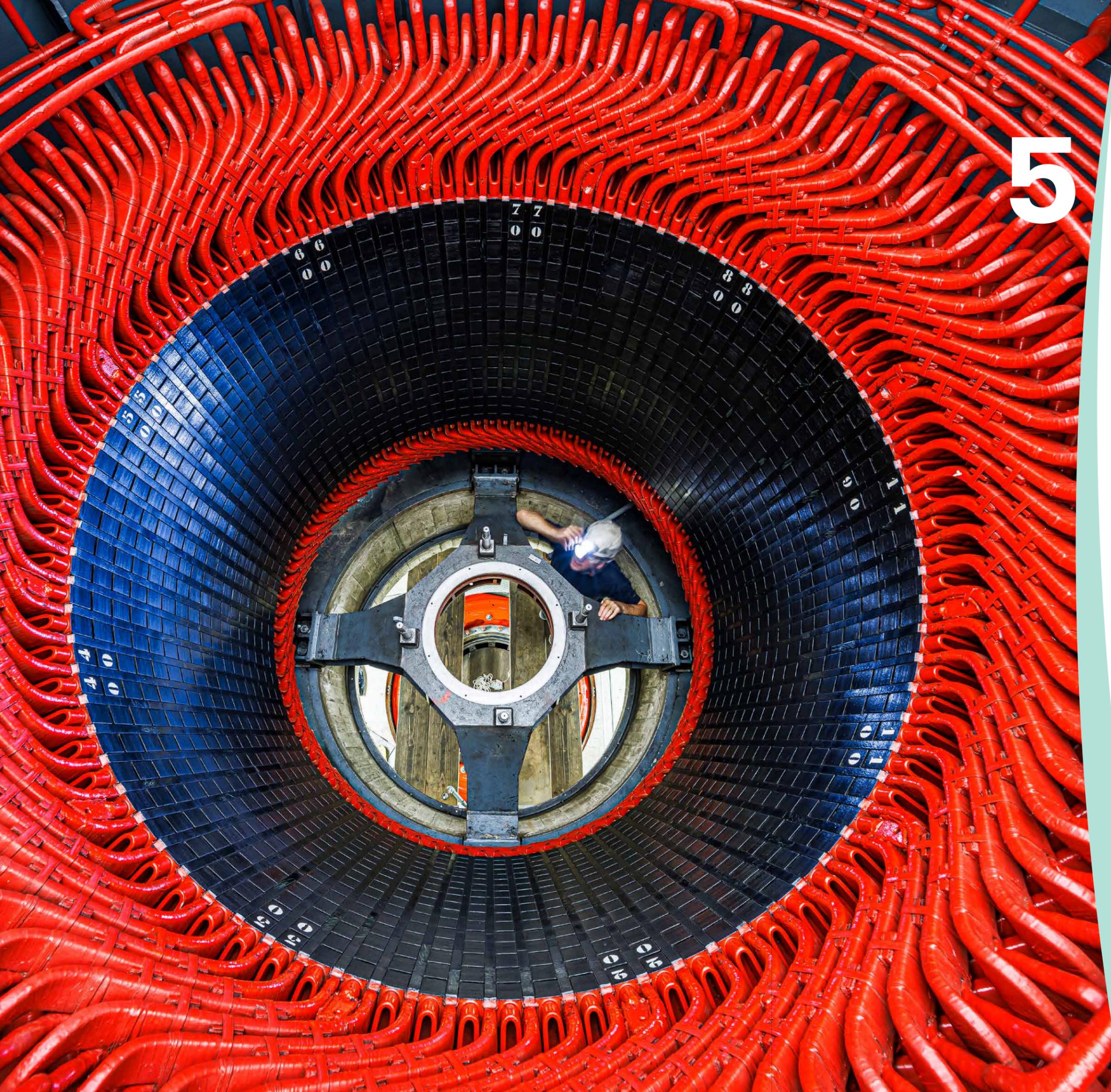
La charte est révisée au minimum une fois tous les deux ans, et adaptée au contexte économique de l'entreprise, le cas échéant.



Index GRI

| Norme GRI: 2021 | Eléments d'informations | Numéro de page | Motifs d'omission |
|-----------------------|--|------------------------|---|
| GRI 1 | Principes généraux d'information (2021) | | |
| GRI 2 | Eléments généraux d'information (2021) | | |
| 2-1 | Détails sur l'organisation | 14 | |
| 2-2 | Entités incluses dans l'organisation aux fins du Rapport de durabilité | 53 | |
| 2-3 | Période de reporting, fréquence et point de contact | 54, 59, 145 | |
| 2-4 | Resoumission d'informations | | Sans objet (non applicable) |
| 2-5 | Vérification externe | 54 | |
| 2-6 | Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires | 16 | |
| 2-7 | Employés | 86 | |
| 2-8 | Travailleurs autres que les employés | 86 | |
| 2-9 | Structure de gouvernance et composition | 23, 33 | |
| 2-10 | Nomination et sélection de l'organe de gouvernance le plus haut placé | 29 | |
| 2-11 | Directeur de l'organe de gouvernance le plus haut placé | 7 | |
| 2-12 | Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la supervision de la gestion des impacts | 59 | |
| 2-13 | Délégation de la responsabilité dans la gestion des impacts | 59 | |
| 2-14 | Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans le Rapport de durabilité | 58 | |
| 2-15 | Conflits d'intérêt | 29 | |
| 2-16 | Communication des situations critiques | 30 | |
| 2-17 | Connaissance collective de l'organe de gouvernance le plus haut placé | 57, 59 | |
| 2-18 | Evaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus haut placé | 31 | |
| 2-19 | Politique de rémunération | 47 | |
| 2-20 | Processus de fixation de la rémunération | 48 | |
| 2-21 | Ratio de la rémunération totale annuelle | 48 | |
| 2-22 | Etat des lieux de la stratégie de développement durable | 54 | |
| 2-23 | Engagements politiques | | Information incomplète (code de conduite en cours de refonte en 2023) |
| 2-24 | Intégration des engagements politiques | | Information incomplète (code de conduite en cours de refonte en 2023) |
| 2-25 | Processus de remédiation des impacts négatifs | 32 | |
| 2-26 | Mécanismes pour demander conseil et soulever des préoccupations | | Information incomplète (code de conduite en cours de refonte en 2023) |
| 2-27 | Respect des lois et des règlements | 61, 91 | |
| 2-28 | Adhésion à des associations | 55 | |
| 2-29 | Engagement des parties prenantes | 55, 57 | |
| 2-30 | Accords de négociation collective | 90 | |
| GRI 3 | Enjeux matériels (2021) | | |
| 3-1 | Processus de détermination des enjeux matériels | 58 | |
| 3-2 | Liste des enjeux matériels | 58 | |
| 3-3 | Gestion des enjeux matériels | 71, 74, 76, 77, 78, 85 | |
| Enjeu matériel | Investissements dans les énergies renouvelables | | |
| 203-1 | Investissements dans les infrastructures et mécénat | 85 | |
| Enjeu matériel | Contribution au développement du tissu économique local | | |
| 203-2 | Impacts économiques indirects significatifs | 85 | |
| Enjeu matériel | Conformité à la réglementation sociale | | |
| 2-27 | Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques | 61, 91 | |
| Enjeu matériel | Conformité environnementale | | |
| 2-27 | Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales | 61, 91 | |
| Enjeu matériel | Gestion rentable des ressources énergétiques | | |
| Enjeu matériel | Impact sur la biodiversité | | |
| 304-1 | Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées | 77 | |
| 304-2 | Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité | 77 | |
| 304-3 | Habitats protégés ou restaurés | 77 | |
| 304-4 | Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations | | Information indisponible |

| Norme GRI: 2021 | Eléments d'informations | Numéro de page | Motifs d'omission |
|-----------------------|---|----------------|--|
| Enjeu matériel | Réduction de l'empreinte carbone | | |
| 201-2 | Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique | 66 | |
| 302-1 | Consommation énergétique au sein de l'organisation | 71 | |
| 302-2 | Consommation énergétique en dehors de l'organisation | 71 | |
| 302-3 | Intensité énergétique | | Information indisponible |
| 302-4 | Réduction de la consommation énergétique | | Information indisponible |
| 302-5 | Réduction des besoins énergétiques des produits et des services | | Information indisponible |
| 305-1 | Émissions directes de GES (Champ d'application 1) | 71 | |
| 305-2 | Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2) | 71 | |
| 305-3 | Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3) | 71 | |
| 305-4 | Intensité des émissions de GES | 71 | |
| 305-5 | Réduction des émissions de GES | 74 | |
| 305-6 | Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) | | Sans objet (non applicable) |
| 305-7 | Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives | | Sans objet (non applicable) |
| Enjeu matériel | Transparence sur le bilan de gaz à effet de serre | | |
| 305-1 | Émissions directes de GES (Champ d'application 1) | 71 | |
| 305-2 | Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2) | 71 | |
| 305-3 | Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3) | 71 | |
| Enjeu matériel | Actions en faveur de l'environnement (par exemple, puits de carbone) | | |
| 305-5 | Réduction des émissions de GES | 74 | |
| Enjeu matériel | Gestion des déchets et recyclage | | |
| 301-1 | Matières utilisées par poids ou par volume | | Information incomplète (manque quantité) |
| 301-2 | Matières recyclées utilisées | 65 | |
| 301-3 | Produits et matériaux d'emballage utilisés | 65 | |
| 306-1 | Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets | 65 | |
| 306-2 | Gestion des impacts significatifs liés aux déchets | 65 | |
| 306-3 | Déchets générés | 65 | |
| 306-4 | Déchets non destinés à l'élimination | 65 | |
| 306-5 | Déchets destinés à l'élimination | 65 | |
| Enjeu matériel | Santé et Sécurité au travail | | |
| 403-1 | Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail | 87 | |
| 403-2 | Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables | | Information indisponible |
| 403-3 | Services de santé au travail | | Information indisponible |
| 403-4 | Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail | | Information indisponible |
| 403-5 | Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail | 88 | |
| 403-6 | Promotion de la santé des travailleurs | 87, 88 | |
| 403-7 | Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires | 87 | |
| 403-8 | Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail | | Information indisponible |
| 403-9 | Accidents du travail | 87 | |
| 403-10 | Maladies professionnelles | | Information indisponible |
| Enjeu matériel | Formation du personnel | | |
| 404-1 | Nombre moyen d'heures de formation par an par employé | 88 | |
| 404-2 | Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition | 89 | |
| 404-3 | Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière | | Information indisponible |
| Enjeu matériel | Politique d'égalité salariale | | |
| 405-1 | Diversité des organes de gouvernance et des employés | 86 | |
| 405-2 | Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes | 90 | |
| Enjeu matériel | Protection et sécurité des données | | |
| 418-1 | Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients | 93 | |



5

Groupe Romande Energie

États financiers

Indicateurs financiers 2022

- Chiffre d'affaires en hausse de 21%, à CHF 742 mios
- CHF 60 mios d'EBIT, en croissance de 12%
- Résultat net à CHF 54 mios, en hausse de 56%
- Cash flow opérationnel de CHF 166 mios
- CHF 179 mios d'investissements/CAPEX

Commentaires financiers du Groupe Romande Energie

Chiffres clés consolidés

au 31 décembre 2022

En milliers de CHF, sauf indication contraire

COMPTE DE RÉSULTAT

| | 2022 | 2021 | Variation en % |
|---|------------|------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires net | 742 359 | 614 481 | 21% |
| Marge brute opérationnelle | 361 105 | 332 299 | 9% |
| en % du chiffre d'affaires net | 49% | 54% | |
| Charges de personnel | (146 883) | (137 308) | 7% |
| Autres charges d'exploitation | (70 708) | (62 352) | 13% |
| EBITDA* | 143 514 | 132 639 | 8% |
| en % du chiffre d'affaires net | 19% | 22% | |
| EBIT** | 59 511 | 53 317 | 12% |
| en % du chiffre d'affaires net | 8% | 9% | |
| Part au résultat net des sociétés associées | 7 405 | (3 696) | n/a |
| Résultat net du Groupe | 54 128 | 34 792 | 56% |
| en % du chiffre d'affaires net | 7% | 6% | |

FLUX DE TRÉSORERIE

| | 2022 | 2021 |
|--|------------|------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | 166 151 | 145 082 |
| Acquisitions nettes d'immobilisations, de participations et de parts dans des sociétés associées | (165 965) | (126 065) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | 78 152 | (23 860) |

AUTRES INDICATIONS

| | 2022 | 2021 |
|---|-------------|-------------|
| Dividende (pour 2022 : proposé) par action (en CHF) | 36.- | 36.- |
| Résultat par action (en CHF) | 46 | 32 |
| Capitaux propres des actionnaires Romande Energie Holding SA | 1 885 406 | 1 875 656 |
| en % des actifs | 77% | 82% |
| Capitaux propres par action (en CHF) | 1 837 | 1 828 |
| Cours de l'action Romande Energie Holding SA en fin d'exercice (en CHF) | 1 115 | 1 365 |
| Capitalisation boursière | 1 144 341 | 1 400 920 |
| Nombre de collaborateurs | 1 253 | 1 175 |

* EBITDA : Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization)

**EBIT : Bénéfice avant intérêts et impôts (Earnings Before Interest and Taxes)

Principaux événements financiers

- Cash-flow opérationnel record de CHF 166 mios et EBIT en progression à CHF 60 mios (+12%) portés par la diversification des activités et démontrant la résilience du Groupe.
- Hausse du résultat opérationnel des ouvrages dont la production est valorisée aux prix de marché (FMHL et France) qui compense les effets négatifs sur la marge énergie liée à la hausse des coûts de l'énergie ainsi que le manque historique de précipitations (-87 GWh).
- Augmentation des investissements liés à la transition énergétique pour atteindre CHF 179 mios, dont deux tiers consacrés à la croissance.
- Première émission avec succès d'un Green Bond de CHF 100 mios dans le cadre du plan d'investissements stratégique 2021-2026.

EBIT conforme aux attentes

Romande Energie clôture l'année 2022 avec un EBIT de CHF 60 mios, en hausse de 12% par rapport à l'exercice précédent.

Le manque historique de précipitations enregistrées lors du premier semestre 2022 a perduré jusqu'au début de l'automne. En conséquence, la production propre hydraulique d'électricité du Groupe s'est encore détériorée pour atteindre un déficit net de 87 GWh par rapport à l'année précédente. Afin d'être en mesure de fournir ses clients, les volumes d'électricité manquants ont dû être achetés à des prix de marché élevés pour un montant supplémentaire de CHF 33 mios. En tenant compte de la reprise de l'énergie électrique solaire produite sur la zone de desserte de Romande Energie, le manco de production est de -68 GWh.

A contrario, les ouvrages dont l'énergie est valorisée aux prix de marché (FMHL et France) ont bénéficié de prix de reprise avantageux permettant de compenser les effets négatifs sur la marge énergie liée à la hausse des coûts de l'énergie et du manque de précipitations.

La performance opérationnelle générée par un portefeuille diversifié de production d'énergie permet à l'Unité d'Affaires Solutions Energie de présenter un EBIT stable (+1%).

L'Unité d'Affaires Réseaux affiche une progression positive de +14% de son EBIT alors que l'Unité d'Affaires Romande Energie Services confirme sa phase de consolidation avec un EBIT en forte croissance (+82%) pour un chiffre d'affaires pratiquement équivalent.

La rentabilité du Groupe s'établit à 8% contre 9% pour l'exercice 2021, sous l'effet de la croissance du chiffre d'affaires due à des ventes d'énergie sur le marché.

La revente d'énergie fait bondir le chiffre d'affaires

Sous l'impulsion des trois Unités d'Affaires, le chiffre d'affaires annuel est en hausse de 21% et s'établit à CHF 742 mios pour l'année 2022 (2021 : CHF 614 mios).

Les températures clémentes observées lors du quatrième trimestre ainsi que les mesures d'économies d'énergie, aussi bien au niveau des entreprises, des communes que de la population, ont eu pour conséquence une réduction de la consommation de ces clients. Ces volumes excédentaires, couplés à des prix de marché élevés, ont générés des revenus importants dans le cadre de ventes au marché.

L'Unité d'Affaires Solutions Energie enregistre également une forte croissance de ses revenus provenant de l'ouvrage FMHL (Forces Motrices Hongrin-Léman) et de ses installations de production électrique détenues en France.

Pour rappel, les tarifs d'électricité entrés en vigueur au 1er janvier 2022 appliqués pour le marché régulé sont restés stables comparés à l'année précédente.

Les revenus de l'Unité d'Affaires Réseaux sont en progression de 11% sous l'impulsion des activités monopolistiques et du développement des lignes d'affaires non-régulées.

Charges d'exploitation conformes aux attentes

Romande Energie compte 1'253 collaborateurs au 31 décembre 2022. Les effectifs ont augmenté de 7% en 2022 principalement en faveur des trois Unités d'Affaires. Aucune acquisition de sociétés n'ayant été réalisée dans les douze derniers mois, ces nouveaux engagements s'inscrivent dans le cadre du déploiement de la stratégie communiquée par le Groupe.

Par ailleurs, l'exercice 2022 supporte pleinement, pour la première fois, les charges liées aux sociétés intégrées l'année précédente. A cela s'ajoute les effets d'un retour à la normale des actions en matière de marketing et d'événementiel, telles que connues avant la période de la Covid.

En conséquence, les charges de personnel progressent de 7% et les autres charges d'exploitation de 13% en comparaison avec l'année 2021.

Contribution croissante d'EOS

La contribution aux résultats annuels d'EOS, au travers des activités déployées dans les énergies renouvelables en Allemagne, en France et au Portugal (EOS NER SA), s'élève à CHF 4 mios en 2022. Comparé à l'année précédente, le résultat opérationnel enregistre une nette progression à CHF 26 mios (+25%), lequel est malheureusement péjoré par la tendance baissière du taux EUR/CHF enregistrée durant l'année 2022 qui continue de peser sur les activités à l'étranger.

Le résultat annuel publié par Alpiq est de CHF 111 mios contre CHF -271 mios l'an dernier. Compte tenu d'opérations comptables, principalement liées aux engagements de prévoyance, impactant négativement et directement les fonds propres, la contribution aux résultats de Romande Energie est quasi nulle.

L'impact cumulé d'Alpiq et d'EOS pour le Groupe est de CHF 4 mios (sur base des résultats globaux publiés). Pour mémoire, Romande Energie détient 29.71% d'EOS Holding SA, qui elle-même détient 33.33% d'Alpiq et 100% d'EOS NER SA.

Au 31 décembre 2022, le résultat net du Groupe s'élève à CHF 54 mios en hausse de 56% par rapport à la période précédente.

Solutions Energie

L'Unité d'Affaires Solutions Energie intègre toute la chaîne du kWh en focalisant ses activités sur deux pôles, à savoir la production d'énergie, la gestion de l'approvisionnement en électricité et le chauffage d'une part, et les marchés d'autre part.

| En milliers de CHF | 2022 | 2021 | Variation en % |
|---------------------------------------|----------------|---------------|----------------|
| Chiffre d'affaires net | 376 369 | 270 231 | 39% |
| Marge brute opérationnelle | 111 037 | 99 055 | 12% |
| <i>en % du chiffre d'affaires net</i> | <i>30%</i> | <i>37%</i> | |
| EBITDA | 38 331 | 37 371 | 3% |
| <i>en % du chiffre d'affaires net</i> | <i>10%</i> | <i>14%</i> | |
| EBIT | 13 176 | 12 983 | 1% |
| <i>en % du chiffre d'affaires net</i> | <i>4%</i> | <i>5%</i> | |
| Nombre de collaborateurs | 115 | 83 | |

L'année 2022 s'est déroulée dans un climat de forte volatilité des prix de l'électricité sur fond de crise géopolitique depuis le début du conflit ukrainien, d'une sécheresse marquée au printemps et en été, d'un risque de pénurie d'électricité provoqué par une faible disponibilité du parc nucléaire français au début de l'hiver et des incertitudes liées à la disponibilité du gaz russe.

Dans ce contexte de fortes turbulences, l'Unité d'Affaires Solutions Energie enregistre une progression marquée de son chiffre d'affaires à CHF 376 mios (+39%). Pour rappel, les tarifs appliqués pour l'année 2022 en faveur des clients régulés sont restés stables par rapport à ceux facturés en 2021.

Les ouvrages en Suisse et en France dont la production est exposée au marché profitent pleinement de la hausse des prix de l'énergie. FMHL génère, tant au niveau du chiffre d'affaires qu'à l'EBIT, des revenus en hausse de CHF 15 mios. Les ouvrages éoliens et hydrauliques en France génèrent des revenus supplémentaires de CHF 10 mios avec un impact favorable de CHF 8 mios sur l'EBIT.

En outre, Romande Energie France suit de près l'action menée par le Syndicat des Energies Renouvelables afin de contester l'application, avec effet rétroactif au 1er juillet 2022 en lieu et place du 1er décembre 2022, d'une contribution temporaire de solidarité sur la rente inframarginale dégagée par l'exploitation d'installations de production d'électricité qui ne sont pas en obligation d'achat ou en complément de rémunération. Cette décision du législateur en France, plus restrictive qu'à l'échelle européenne, limite les profits des producteurs d'énergie et sa rétroactivité, contestée, a réduit de CHF 3 mios l'EBIT du Groupe.

La production des principaux ouvrages du Groupe dans la grande hydraulique, essentiellement dans la région d'Orbe et de moyenne montagne entre les Diablerets et Aigle, a été fortement impactée négativement par la pluviométrie historiquement basse en février ainsi que durant la période de mai à août 2022. Le déficit de production hydraulique de -87 GWh, partiellement compensé par la production photovoltaïque (y compris les reprises de production des clients), contribue à la détérioration de la marge énergie pour un montant de CHF -33 mios. Le manco net de production d'énergie renouvelable du Groupe par rapport à 2021 s'établit à -68 GWh au 31 décembre 2022.

Une année plus douce ainsi que les différentes mesures de sobriété énergétique mises en place pour mitiger le risque de pénurie expliquent en partie la consommation annuelle inférieure des clients régulés à hauteur de -8% ainsi que de celle des PME et des grandes entreprises pour -14%. Cette sous-consommation a engendré une revente d'énergie électrique sur les marchés, laquelle s'est révélée très favorable sur les deux derniers mois de l'année 2022. L'effet positif de cette sous-consommation n'étant que partiellement compensé par le surcoût d'achats d'énergie d'ajustement complémentaire, il en résulte un gain de CHF 15 mios. La poursuite de revente de positions à terme d'électricité initiées durant le premier semestre a généré des revenus additionnels de CHF 67 mios par rapport à l'année comparative. Corrigée de cet effet, la hausse du chiffre d'affaires s'élève à 15%.

Tenant compte de l'impact transitoire lié au déploiement des activités et produits définis dans la stratégie, l'EBIT reste stable par rapport à l'exercice précédent à CHF 13 mios.

En tant que gestionnaire de réseaux de distribution (GRD), les tarifs appliqués par Romande Energie sont déterminés selon les directives émises par le régulateur. L'annonce des tarifs pour l'année suivante intervenant en août de chaque année, soit avant la constatation des coûts effectifs, il en résulte mécaniquement un différentiel de couverture pour le GRD générant soit un droit à facturer ses clients (sous-couverture) ou inversement, une obligation à restituer à ses clients (sur-couverture). Cette réserve de couverture énergie n'est pas comptabilisée au bilan du Groupe. Au 31 décembre 2022, le Groupe possède un droit à refacturer ses clients s'élevant à CHF 30 mios contre une situation de sur-couverture au 1er janvier 2022 de CHF 23 mios (cf. note 24).

Réseaux

L'Unité d'Affaires Réseaux assure la construction, l'exploitation, la maintenance et la conduite des infrastructures de distribution d'électricité, haute, moyenne et basse tension, ainsi que celles du réseau radio et de fibre optique du Groupe. La majeure partie de cette activité est régulée, tandis que les prestations hors monopole poursuivent leur développement positif.

| En milliers de CHF | 2022 | 2021 | Variation en % |
|---------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires net | 267 244 | 240 568 | 11% |
| Marge brute opérationnelle | 200 504 | 185 461 | 8% |
| <i>en % du chiffre d'affaires net</i> | <i>75%</i> | <i>77%</i> | |
| EBITDA | 99 400 | 91 439 | 9% |
| <i>en % du chiffre d'affaires net</i> | <i>37%</i> | <i>38%</i> | |
| EBIT | 50 491 | 44 223 | 14% |
| <i>en % du chiffre d'affaires net</i> | <i>19%</i> | <i>18%</i> | |
| Nombre de collaborateurs | 410 | 397 | |

Le chiffre d'affaires de l'Unité d'Affaires Réseaux est en progression de 11% et s'établit à CHF 267 mios.

Malgré un volume d'énergie distribué en recul de 5% sur l'année, l'activité monopolistique est portée par la croissance des charges liées à la distribution d'énergie et des coûts d'exploitation. Le chiffre d'affaires supplémentaire généré par cette hausse ne génère pas de profitabilité supplémentaire pour le Groupe.

A contrario, l'application du cadre réglementaire débouche, en 2022, sur une prise en compte plus importante des charges d'exploitation engendrant une croissance du profit autorisé, lequel traduit pour moitié la croissance de l'EBIT notamment sous l'effet d'une cadence soutenue dans le déploiement des compteurs intelligents « smart meters ». A fin 2022, le Groupe a dépassé son objectif avec la pose de 64'000 compteurs. Pour rappel, l'obligation légale pour une couverture du territoire à 80% considère une échéance au 31 décembre 2027 alors que le Groupe vise fin 2025.

L'activité des lignes d'affaires non-régulées franchit pour la première fois les CHF 20 mios de revenus avec une croissance continue de la marge opérationnelle (CHF +2 mios en 2022). Le premier semestre a vu le début de la collaboration avec la société Swiss4Net en vue de raccorder en fibre optique les ménages de la ville de Morges. Ce projet se poursuivra jusqu'en 2024.

Contrairement à la tendance observée ces deux dernières années, l'exercice enregistre un montant supérieur des finances d'équipement et des participations de tiers de CHF 1 mio par rapport à celui de l'exercice précédent.

Avec CHF 50 mios, l'EBIT de l'Unité d'Affaires Réseaux progresse de 14% et confirme sa part prépondérante dans la performance opérationnelle du Groupe.

Romande Energie Services

L'Unité d'Affaires Romande Energie Services regroupe l'ensemble des prestations de services permettant d'accompagner les propriétaires, les entreprises et les communes dans la transition énergétique.

| En milliers de CHF | 2022 | 2021 | Variation en % |
|---------------------------------------|---------------|---------------|----------------|
| Chiffre d'affaires net | 144 453 | 141 656 | 2% |
| Marge brute opérationnelle | 72 490 | 69 847 | 4% |
| <i>en % du chiffre d'affaires net</i> | <i>50%</i> | <i>49%</i> | |
| EBITDA | 3 491 | 2 187 | 60% |
| <i>en % du chiffre d'affaires net</i> | <i>2%</i> | <i>2%</i> | |
| EBIT | 2 316 | 1 272 | 82% |
| <i>en % du chiffre d'affaires net</i> | <i>2%</i> | <i>1%</i> | |
| Nombre de collaborateurs | 495 | 479 | |

Conformément aux attentes, l'année 2022 est une première étape de consolidation, à la suite des investissements consentis précédemment, notamment au travers des acquisitions réussies des sociétés J.M. Lambelet SA et Bosson et Pillet SA.

A périmètre constant, l'activité des services énergétiques a consolidé son chiffre d'affaires tout en générant une croissance de 2%. Les revenus s'inscrivent à CHF 144 mios à fin 2022 sous l'impulsion du développement des activités déployées dans les chauffages à distance. La diversité des métiers présents au sein de cette unité assure un équilibre de la performance et renforce les synergies.

L'Unité d'Affaires Romande Energie Services opère dans un marché porteur mais fortement impacté par la hausse des coûts de matières premières et par les risques de pénurie et les retards dans les chaînes d'approvisionnement. D'une manière générale, les augmentations de prix ont pu être répercutées mais avec un décalage temporel. Avec satisfaction, la marge opérationnelle s'inscrit en hausse de 4% pour s'établir à CHF 72 mios.

A fin 2022 et sous l'impulsion des activités dans le photovoltaïque, le chauffage à distance et les services (« Technical Facility Management » et service après-vente), l'EBIT poursuit sa progression en s'inscrivant à CHF 2 mios conformément à la stratégie et confirme le positionnement de Romande Energie Services dans les différentes régions romandes ainsi que l'éventail de prestations proposées.

Cash-flow d'exploitation record et hausse des investissements

Le flux de trésorerie dégagé par les activités opérationnelles enregistre une nouvelle progression pour atteindre un niveau record depuis 2014 avec CHF 166 mios contre CHF 145 mios en 2021. Ce cash-flow d'exploitation permet de couvrir entièrement le volume d'investissements nets consentis pendant l'exercice 2022.

Romande Energie a investi CHF 179 mios durant l'année 2022 dont deux tiers ont été consacrés à des investissements de croissance. En comparaison avec l'année précédente, il s'agit de CHF 52 mios d'investissements (+41%) réalisés en plus, notamment dans la thermie, les installations de production d'énergie électrique renouvelable et dans les « smart meters ». Cette croissance confirme les ambitions affichées dans la stratégie du Groupe.

Première émission d'un green bond de CHF 100 mios

Les liquidités disponibles s'élèvent à CHF 141 mios au 31 décembre 2022 contre CHF 92 mios à fin 2021. Si on tient compte des placements financiers à court terme, le Groupe dispose d'un montant supérieur à CHF 200 mios (2021 : CHF 125 mios).

Soucieux de diversifier ses différentes sources de financement en privilégiant les approches durables, le Groupe a émis avec succès un emprunt obligataire vert sous la forme d'un Green Bond d'un montant total de CHF 100 mios avec une maturité à quinze ans. Le Green Bond est coté à la SIX Swiss Exchange et sa libération est intervenue le 15 juillet 2022. En parallèle, des lignes de crédit pour un montant global de CHF 227 mios ont été sécurisées auprès de partenaires essentiellement locaux et investis dans la durabilité.

Compte tenu de l'émission du Green Bond, l'endettement du Groupe a plus que doublé par rapport au 31 décembre 2021 et s'établit à CHF 210 mios (cf. note 16).

Le ratio d'indépendance financière reste élevé à 77% à fin 2022 malgré l'augmentation de l'endettement réalisé durant l'année.

Continuité dans le versement du dividende

Les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société Romande Energie Holding SA restent stables à CHF 1.9 mrd au 31 décembre 2022.

Grâce à ce bilan sain et des perspectives favorables, le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires de poursuivre sa politique visant une stabilité de la rémunération à ses actionnaires avec un dividende ordinaire inchangé de CHF 36.- par action. Le rendement du dividende proposé s'élève à 3.2% par rapport au dernier cours boursier de l'année du titre Romande Energie de CHF 1'115.- au 31 décembre 2022. Si l'assemblée générale des actionnaires accepte cette proposition, une sortie de trésorerie de CHF 36.9 mios sera constatée en 2023, en tenant compte des actions propres détenues par Romande Energie.

Perspectives

Romande Energie a annoncé en août dernier une hausse de ses tarifs à destination de ses clients pour l'année 2023, conséquence du niveau de sa réserve de couverture énergie (cf. note 24). En comparaison avec l'exercice sous revue, cette décision va générer mécaniquement pour le Groupe une hausse, à caractère exceptionnelle, de son chiffre d'affaires et de son EBIT en 2023.

Cette prévision reste hors effets liés aux nombreuses incertitudes qui persistent sur les marchés de l'électricité tout comme sur celui des matériaux, que ce soit en termes de prix ou de disponibilité. Ces risques, auxquels s'ajoutent de potentiels effets économiques ou géopolitiques exceptionnels, que ce soit lié à la situation en Ukraine ou en raison de l'absence d'accord-cadre avec l'Union européenne, peuvent impacter significativement les résultats et les investissements 2023 du Groupe.

Comptes consolidés du Groupe Romande Energie

Compte de résultat consolidé

au 31 décembre 2022

| <i>En milliers de CHF, sauf données par action</i> | Notes | 2022 | 2021 |
|---|-------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 5 | 674 785 | 569 578 |
| Autres produits | 5 | 67 574 | 44 903 |
| Chiffre d'affaires net | | 742 359 | 614 481 |
| Achats d'énergie, matériel et prestations de tiers | 6 | (381 254) | (282 182) |
| Marge brute opérationnelle | | 361 105 | 332 299 |
| Charges de personnel | | (146 883) | (137 308) |
| Autres charges d'exploitation | | (70 708) | (62 352) |
| EBITDA | | 143 514 | 132 639 |
| Amortissements des immobilisations corporelles | 7 | (71 946) | (69 806) |
| Amortissements des immobilisations incorporelles | 7 | (10 112) | (9 516) |
| Correction de valeur des autres actifs financiers | | (1 945) | - |
| EBIT | | 59 511 | 53 317 |
| Produits financiers | 8 | 4 502 | 1 901 |
| Charges financières | 8 | (9 795) | (8 290) |
| Part au résultat net des sociétés associées | 13 | 7 405 | (3 696) |
| Résultat avant impôts | | 61 623 | 43 232 |
| Impôts sur le bénéfice | 9 | (7 495) | (8 440) |
| Résultat net du Groupe | | 54 128 | 34 792 |
| Attribuable à : | | | |
| Actionnaires Romande Energie Holding SA | | 47 316 | 32 818 |
| Intérêts minoritaires | | 6 812 | 1 974 |
| | | 54 128 | 34 792 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation | | 1 026 315 | 1 026 315 |
| Résultat par action en CHF | | 46 | 32 |
| Dividende par action en CHF (2022 : proposé) | | 36 | 36 |

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

Bilan consolidé

au 31 décembre 2022

| En milliers de CHF | Notes | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|---|-------|------------------|------------------|
| ACTIFS | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 141 026 | 92 398 |
| Titres et dépôts à terme | | 60 051 | 32 551 |
| Créances résultant de livraisons et prestations | 10 | 74 848 | 81 023 |
| Créances d'impôts courants | | 7 797 | 2 425 |
| Comptes de régularisation | | 78 113 | 66 167 |
| Autres actifs courants | | 6 422 | 5 181 |
| Total des actifs courants | | 368 257 | 279 745 |
| Actifs non courants | | | |
| Immobilisations corporelles | 11 | 1 420 929 | 1 339 337 |
| Immobilisations incorporelles | 12 | 94 544 | 99 527 |
| Participations dans des sociétés associées | 13 | 515 929 | 513 198 |
| Autres immobilisations financières | 14 | 36 300 | 39 479 |
| Actif provenant de la réserve de contributions de l'employeur | 15 | 9 528 | 17 592 |
| Total des actifs non courants | | 2 077 230 | 2 009 133 |
| Total des actifs | | 2 445 487 | 2 288 878 |
| PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES | | | |
| Passifs courants | | | |
| Engagements résultant de livraisons et prestations | | 31 603 | 34 972 |
| Comptes de régularisation | | 105 974 | 81 475 |
| Autres passifs courants | | 28 535 | 19 381 |
| Part à court terme des emprunts à long terme | 16 | 6 979 | 6 290 |
| Dettes d'impôts courants | | 4 448 | 1 214 |
| Provisions à court terme | 17 | 3 081 | 2 237 |
| Total des passifs courants | | 180 620 | 145 569 |
| Passifs non courants | | | |
| Emprunts à long terme | 16 | 203 495 | 93 651 |
| Passifs d'impôts différés | | 130 259 | 132 752 |
| Provisions à long terme | 17 | 911 | 2 073 |
| Total des passifs non courants | | 334 665 | 228 476 |
| Total des passifs | | 515 285 | 374 045 |
| Capitaux propres des actionnaires Romande Energie Holding SA | | | |
| Capital-actions | 18 | 28 500 | 28 500 |
| Versements additionnels en capital | | 13 111 | 13 111 |
| Résultats accumulés non distribués | | 1 943 358 | 1 933 608 |
| Actions propres | | (99 563) | (99 563) |
| Total des capitaux propres des actionnaires Romande Energie Holding SA | | 1 885 406 | 1 875 656 |
| Intérêts minoritaires | | 44 796 | 39 177 |
| Total des capitaux propres | | 1 930 202 | 1 914 833 |
| Total des passifs et des capitaux propres | | 2 445 487 | 2 288 878 |

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

au 31 décembre 2022

| En milliers de CHF | Notes | 2022 | 2021 |
|--|--------|-------------------|-------------------|
| Résultat net du Groupe | | | |
| | | 54 128 | 34 792 |
| Reprise des éléments hors trésorerie et non opérationnels | | | |
| - Impôts | 9 | 7 495 | 8 440 |
| - Amortissements des immobilisations corporelles | 7 | 71 946 | 69 806 |
| - Amortissements des immobilisations incorporelles | 7 | 10 112 | 9 516 |
| - Correction de valeur des autres actifs financiers | | 2 000 | - |
| - Dotation et utilisation des provisions | 17 | 52 | (1 258) |
| - Part au résultat net des sociétés associées | 13 | (7 405) | 3 696 |
| - Résultat net sur réalisation d'actifs immobilisés | | (6 437) | (211) |
| - Variation des engagements de prévoyance | 15 | 8 064 | 7 196 |
| - Autres produits et charges financiers | | 2 121 | 1 563 |
| - Autres éléments | | 8 858 | (6 168) |
| Dividendes reçus des sociétés associées | | 8 012 | 6 183 |
| Intérêts encaissés et autres produits financiers | | 571 | 563 |
| Intérêts payés et autres charges financières | | (1 751) | (2 527) |
| Impôts payés | | (10 703) | (11 088) |
| Flux de trésorerie avant variation du fonds de roulement | | 147 063 | 120 503 |
| Variation des créances résultant de livraisons et prestations | | 9 175 | (6 741) |
| Variation des engagements résultant de livraisons et prestations | | (3 448) | 17 970 |
| Variation des autres actifs courants et actifs de régularisation | | (11 005) | 9 924 |
| Variation des autres passifs et passifs de régularisation | | 24 366 | 3 426 |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | 166 151 | 145 082 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 11, 12 | (173 528) | (112 471) |
| Ventes d'immobilisations corporelles | | 5 294 | 491 |
| Acquisitions de participations, nettes des liquidités | | (1 600) | (13 683) |
| Cessions de participations, nettes des liquidités | | 7 658 | - |
| Acquisitions de parts dans des sociétés associées | | (3 789) | (402) |
| Acquisitions et ventes de titres de placement et dépôts à terme | | (27 500) | 2 999 |
| Augmentation des autres immobilisations financières | | (9 125) | (9 942) |
| Diminution des autres immobilisations financières | | 7 822 | 1 007 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements | | (194 768) | (132 001) |
| Paiements provenant d'augmentations de capital dans des filiales | | 2 080 | 2 200 |
| Remboursement de dettes financières | | (5 881) | (7 037) |
| Emission de dettes financières | | 120 220 | 20 365 |
| Charges liées au changement de taux d'intérêts des filiales | | (2) | (44) |
| Dividendes versés aux actionnaires minoritaires | | (1 318) | (2 397) |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère | | (36 947) | (36 947) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | 78 152 | (23 860) |
| Effet net des écarts de conversion sur les liquidités | | (907) | (569) |
| Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie | | 48 628 | (11 348) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice | | | |
| | | 92 398 | 103 746 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice | | | |
| | | 141 026 | 92 398 |
| Variation | | 48 628 | (11 348) |

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

Variation des capitaux propres consolidés

au 31 décembre 2022

En milliers de CHF

| | Capital- actions | Versements additionnel s en capital | Résultats accumulés non distribués | Actions propres | Total actionnaires Romande Energie Holding SA | Intérêts minoritaires | Total des capitaux propres |
|--|---------------------|---|---|--------------------|---|--------------------------|----------------------------------|
| Solde au 1er janvier 2021 | 28 500 | 13 111 | 1 944 901 | (99 563) | 1 886 949 | 42 577 | 1 929 526 |
| Variation des capitaux propres 2021 | | | | | | | |
| Dividendes payés | | | (36 947) | | (36 947) | (2 397) | (39 344) |
| Ecart de conversion | | | 511 | | 511 | (290) | 221 |
| Compensation des goodwill | | | (6 357) | | (6 357) | (1 589) | (7 946) |
| Variation de périmètre | | | (1 318) | | (1 318) | (1 098) | (2 416) |
| Résultat net du Groupe | | | 32 818 | | 32 818 | 1 974 | 34 792 |
| Solde au 31 décembre 2021 | 28 500 | 13 111 | 1 933 608 | (99 563) | 1 875 656 | 39 177 | 1 914 833 |
| Variation des capitaux propres 2022 | | | | | | | |
| Dividendes payés | | | (36 947) | | (36 947) | (1 318) | (38 265) |
| Ecart de conversion | | | (566) | | (566) | (386) | (952) |
| Variation de périmètre | | | (53) | | (53) | 511 | 458 |
| Résultat net du Groupe | | | 47 316 | | 47 316 | 6 812 | 54 128 |
| Solde au 31 décembre 2022 | 28 500 | 13 111 | 1 943 358 | (99 563) | 1 885 406 | 44 796 | 1 930 202 |

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

Note 1

Informations générales

Romande Energie Holding SA, société anonyme holding de droit suisse dont le siège est à Morges (Suisse), détient directement ou indirectement toutes les sociétés appartenant au Groupe Romande Energie (Groupe). Le Groupe est actif dans les métiers de production d'énergie, de distribution et commercialisation de l'énergie ainsi que des services énergétiques, lesquels sont répartis en trois Unités d'Affaires (Note 4).

Les comptes annuels consolidés 2022 du Groupe ont été approuvés le 3 avril 2023 par le Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA. L'assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2023 est invitée à les approuver à son tour.

Note 2

Résumé des principes comptables

Les principes comptables majeurs utilisés lors de l'établissement des états financiers consolidés du Groupe sont décrits ci-après ou intégrés dans les notes correspondantes. Ces principes ont été appliqués uniformément à tous les chiffres, sauf indication contraire spécifique.

Base de présentation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en milliers de CHF selon le principe du coût historique, sauf pour certaines immobilisations financières et certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur. Ils sont conformes avec l'intégralité des recommandations sur la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et aux normes de présentation des comptes ci-dessous. Les comptes sont présentés selon le principe de l'image fidèle conformément au fondement des principes Swiss GAAP RPC.

Certains chiffres de l'année précédente ont été reclassés pour présenter des informations comparables.

Estimations et jugements

L'établissement d'états financiers selon les Swiss GAAP RPC implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur les créances et engagements conditionnels à la date du bilan, et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures du Groupe dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus sur la base de ces estimations.

Modifications des principes comptables

Aucun changement de normes comptables Swiss GAAP RPC n'a été publié ni annoncé durant l'exercice sous revue. Il n'y a pas eu de changement de principes comptables par rapport à l'année dernière.

Principes de consolidation

La date de clôture des comptes annuels individuels est le 31 décembre de chaque année.

Filiales

Les comptes consolidés du Groupe comprennent les opérations de Romande Energie Holding SA et celles de toutes les filiales directes et indirectes dans lesquelles le Groupe a des droits sur des rendements de ses participations et qu'il est en mesure d'influencer leurs rendements par la position dominante qu'il exerce sur les sociétés. La position dominante est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Il s'accompagne en général d'une détention des droits de vote, directe et indirecte de plus de 50%. Les filiales sont consolidées par intégration globale à la date du transfert de contrôle au Groupe. A l'inverse, elles sont exclues de ce périmètre dès que ce contrôle cesse.

Tous les soldes des comptes ainsi que l'ensemble des transactions et profits réalisés entre sociétés du Groupe sont éliminés lors de la consolidation.

La part au résultat et le droit aux fonds propres des actionnaires minoritaires sont présentés séparément.

Sociétés associées et coentreprises

Une entreprise associée est une entité sur laquelle l'investisseur exerce une influence notable. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise et ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les coentreprises sont prises en compte selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les postes du bilan et du compte de résultat des entités sous contrôle sont comptabilisés proportionnellement au pourcentage de la participation détenue par le Groupe. Aucune part minoritaire n'est portée au bilan.

Les sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable (normalement entre 20% et 50% des droits de vote) sont prises en compte selon la méthode d'intégration par mise en équivalence.

Ces participations apparaissent au bilan au titre de participations dans des sociétés associées et sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, puis à leur coût initial corrigé de la part du Groupe aux bénéfices (pertes) et des dividendes reportés après la date d'acquisition ainsi que des corrections de valeur éventuelles.

Si, malgré la détention de plus de 20% des parts dans une société, le Groupe n'exerce pas d'influence notable, ladite société est traitée comme « immobilisation financière ».

Toute correction de valeur est enregistrée immédiatement dans le compte de résultat. Les pertes des sociétés qui excèdent la part du Groupe dans ces sociétés associées ne sont pas reconnues.

Les soldes des comptes ainsi que les transactions d'importance significative avec des participations et des coentreprises consolidées par mise en équivalence sont présentés séparément comme éléments relatifs à des sociétés associées. Les gains non réalisés lors de transactions entre des sociétés du Groupe et des sociétés associées sont éliminés pour la part du Groupe dans ces sociétés associées. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière sauf si la transaction couvre un transfert d'actif nécessitant une correction de valeur.

Les états financiers des sociétés associées sont ajustés pour assurer la cohérence avec les principes comptables adoptés par le Groupe.

Variations de périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe Romande Energie a subi au cours de l'exercice 2022 plusieurs modifications qui sont présentées en note 26.

Principes de comptabilisation et d'évaluation

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs déposés dans des instituts bancaires, ainsi que les dépôts et placements monétaires dont la durée initiale n'excède pas 90 jours.

Titres et dépôts à terme

Les titres de placement comprennent des actions et des obligations réalisables en bourse et des placements monétaires d'une durée initiale supérieure à 90 jours. Les titres de placement sont évalués au cours du jour.

Résultat par action

Le résultat par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de Romande Energie Holding SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la société mère, Romande Energie Holding SA. Un éventuel effet dilutif est indiqué le cas échéant.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au moment où ils ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles ont été effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Afin de se prémunir du risque de change et dans le but de neutraliser ces différences, le Groupe souscrit à des contrats de change à terme et à des options.

Les états financiers des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente du franc suisse sont convertis en franc suisse de la façon suivante :

- Les bilans des sociétés étrangères sont convertis au taux de change à la date de clôture ;
- Les comptes de résultat de ces mêmes sociétés sont convertis au taux de change moyen de la période ;
- Les flux de trésorerie de ces mêmes sociétés sont convertis au taux de change moyen de la période pour autant que celui-ci ne varie pas de manière significative durant l'année ou que ces flux restent négligeables pour les états financiers consolidés ;
- Les éventuels écarts résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont portés en capitaux propres sur la ligne « écarts de conversion ».

| | 2022 | 2021 |
|---------------------------------------|-------|-------|
| Cours de change du 31 décembre | | |
| 1 EUR/CHF | 0.987 | 1.041 |
| Cours de change mensuel moyen | | |
| 1 EUR/CHF | 1.005 | 1.081 |

Note 3

Cession, regroupement d'entreprises et autres transactions importantes

Tant en 2022 qu'en 2021, le Groupe n'a pas réalisé d'acquisition ni de cession significative.

Note 4

Informations sectorielles

Les segments opérationnels sont présentés en cohérence avec le reporting interne adressé aux directions du Groupe concernées.

Les activités du Groupe sont organisées en trois Unités d'Affaires principales : Réseaux, Solutions Energie, Romande Energie Services. Ces trois Unités d'Affaires sont gérées de manière distincte bien qu'elles traitent toutes d'activités liées à l'énergie.

Le Groupe étant actif essentiellement en Suisse, il n'a pas été tenu compte de secteurs géographiques. Les activités de production d'énergie en France sont intégrées au sein de l'Unité d'Affaires Solutions Energie.

Les transactions entre Unités d'Affaires sont faites à un prix proche du prix du marché, sauf pour les activités dont les prix de transfert sont fixés dans la législation. Les mêmes normes comptables sont appliquées sur l'ensemble des Unités d'Affaires du Groupe.

Le Groupe n'a pas de client représentant à lui seul plus de 10% de son chiffre d'affaires. Le reporting par segment est établi sur la base des comptes Swiss GAAP RPC.

L'Unité d'Affaires **Réseaux** assure la distribution d'énergie électrique de manière durable et efficiente à tous ses clients conformément aux normes en vigueur. A cet effet, lui sont dévolus la gestion et le développement des infrastructures de distribution de l'électricité et de fibre optique. La majeure partie des activités de cette Unité d'Affaires est régulée. Ses revenus proviennent essentiellement de la rémunération sur la mise à disposition du réseau, que ce soit au niveau des clients finaux ou au niveau des revendeurs. La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) édicte les modalités de cette rémunération. Des prestations à destination d'autres gestionnaires de réseaux de distribution ou de clients industriels génèrent des revenus additionnels.

L'Unité d'Affaires **Solutions Energie** intègre toute la chaîne du kWh en focalisant ses activités sur deux pôles, à savoir la production d'énergie et la gestion de l'approvisionnement en électricité et chauffage d'une part, et les marchés d'autre part. Le pôle Energie a pour mission première d'assurer la sécurité d'approvisionnement des clients en énergie. Il développe également de nouvelles centrales reposant sur les énergies renouvelables. Le pôle Marchés propose des solutions clés en main et innovantes à ses différents clients, répartis en 3 catégories (clients privés, communes et professionnels de l'immobilier et entreprises). Il regroupe également les activités liées à la commercialisation de l'électricité et aux prestations connexes (facturation, call center), notamment au travers de la société affiliée enersuisse SA.

L'Unité d'Affaires **Romande Energie Services** a la responsabilité de l'ensemble des prestations proposées par le Groupe Romande Energie dans le domaine des services énergétiques. Cette Unité d'Affaires concrétise la volonté du Groupe de proposer à ses clients un savoir-faire et une expertise interdisciplinaire pour accueillir la transition énergétique en accompagnant les propriétaires, les entreprises et les communes dans leur transition aux énergies renouvelables (conseil, audits, produits innovants et prestations attractives).

Les différentes Unités de Support du Groupe sont regroupées sous la désignation **Corporate** : Digital & Innovation, Finance & Services et Richesses humaines. Les charges attribuables se réfèrent aux frais en lien avec les activités centralisées du Groupe. Figurent également sous cette rubrique les produits et charges qui ne peuvent être appliqués spécifiquement à une Unité d'Affaires ainsi que ceux qui sont attribués au lancement de nouvelles activités.

| En milliers de CHF | Réseaux | Solutions Energie | Romande Energie Services | Corporate | Eliminations | Total |
|--|---------|-------------------|--------------------------|-----------|--------------|---------|
| 2022 | | | | | | |
| Chiffre d'affaires net des Unités d'Affaires | 267 244 | 376 369 | 144 453 | 61 671 | (107 378) | 742 359 |
| Marge brute opérationnelle | 200 504 | 111 037 | 72 490 | 60 108 | (83 034) | 361 105 |
| <i>en % du chiffre d'affaires net</i> | 75% | 30% | 50% | | | 49% |
| EBITDA | 99 400 | 38 331 | 3 491 | 2 292 | - | 143 514 |
| <i>en % du chiffre d'affaires net</i> | 37% | 10% | 2% | | | 19% |
| EBIT | 50 491 | 13 176 | 2 316 | (6 472) | - | 59 511 |
| <i>en % du chiffre d'affaires net</i> | 19% | 4% | 2% | | | 8% |
| 2021 | | | | | | |
| Chiffre d'affaires net des Unités d'Affaires | 240 568 | 270 231 | 141 656 | 56 382 | (94 356) | 614 481 |
| Marge brute opérationnelle | 185 461 | 99 055 | 69 847 | 55 680 | (77 744) | 332 299 |
| <i>en % du chiffre d'affaires net</i> | 77% | 37% | 49% | | | 54% |
| EBITDA | 91 439 | 37 371 | 2 187 | 1 642 | - | 132 639 |
| <i>en % du chiffre d'affaires net</i> | 38% | 14% | 2% | | | 22% |
| EBIT | 44 223 | 12 983 | 1 272 | (5 161) | - | 53 317 |
| <i>en % du chiffre d'affaires net</i> | 18% | 5% | 1% | | | 9% |

Note 5

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net inclut toutes les recettes, hors TVA, provenant de la vente d'énergie (vente de kWh électrique et thermique et du timbre d'acheminement), de prestations de services énergétiques, après déduction des rabais, des escomptes, des autres remises convenues sur les prix, ainsi que des provisions pour créances douteuses et pertes sur débiteurs. Les recettes sont comptabilisées lors de la livraison des services ou des biens. Pour l'énergie, les compteurs des clients font l'objet de relevés périodiques.

Pour une grande partie de la clientèle et environ 55% des kWh fournis, la quantité consommée est relevée sur les instruments de mesure une seule fois par année. Une grande partie du chiffre d'affaires « énergie » est réalisée avec des clients particuliers qui sont facturés annuellement sur la base d'un relevé de compteur réalisé tout au long de l'année.

Le chiffre d'affaires réalisé entre la date du dernier relevé et le 31 décembre est comptabilisé sur la base de l'énergie distribuée valorisée à un prix moyen, sous déduction des pertes réseau estimées. Ce chiffre d'affaires ainsi déterminé pourrait différer des valeurs effectives. Les recettes comprennent les estimations concernant l'énergie consommée et pas encore facturée entre la date du dernier relevé de compteur et la date de clôture.

Les finances d'équipement perçues des clients par le Groupe lors de leur raccordement au réseau électrique et thermique sont comptabilisées en revenu au moment du raccordement.

Les taxes refacturées PCP (perception pour les collectivités publiques) aux clients élus et finaux sont présentées en diminution des achats d'énergie, matériel et prestations de tiers (netting).

| En milliers de CHF | 2022 | 2021 |
|--|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires énergie | 310 576 | 232 660 |
| Chiffre d'affaires timbre sur propre réseau de distribution | 153 395 | 145 076 |
| Chiffre d'affaires de prestations de services | 138 600 | 133 241 |
| Timbre THT et timbre hors réseau de distribution | 53 900 | 44 662 |
| Finances d'équipement et participations de tiers | 18 314 | 13 939 |
| Total du chiffre d'affaires | 674 785 | 569 578 |
| Autres produits | 37 874 | 20 405 |
| Propres prestations activées | 21 895 | 22 088 |
| Résultat net sur réalisation d'actifs et vente de sociétés | 6 437 | 211 |
| Variation des prestations de services non-facturées | 1 885 | 2 112 |
| Variation du croire, pertes sur débiteurs et provisions contrats onéreux | (517) | 87 |
| Total des autres produits | 67 574 | 44 903 |
| Chiffre d'affaires net | 742 359 | 614 481 |

Note 6

Achats d'énergie, matériel et prestations de tiers

| En milliers de CHF | 2022 | 2021 |
|---|----------------|----------------|
| Achats d'énergie | 247 264 | 159 409 |
| Timbre HT, THT et timbre hors réseau | 56 084 | 46 741 |
| Taxes réseaux, services systèmes et Swissgrid | 700 | 449 |
| Concessions et redevances | 5 929 | 6 093 |
| Matériel, prestations de tiers et autres achats | 71 277 | 69 490 |
| Total des achats d'énergie, matériel et prestations de tiers | 381 254 | 282 182 |

Note 7

Récapitulatif des amortissements

La dotation aux amortissements des immobilisations présentée dans le compte de résultat consolidé comprend, à la fois, la part usuelle des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (notes 11 et 12) détenue à la date de clôture mais aussi celle de la valeur résiduelle nette des désinvestissements à la suite de la mise au rebut de ces actifs.

| En milliers de CHF | Notes | 2022 | 2021 |
|---|-------|------------------|------------------|
| Amortissement des immobilisations corporelles | 11 | (70 099) | (69 001) |
| Coûts d'acquisition des désinvestissements | | (8 951) | (6 406) |
| Fonds d'amortissement des désinvestissements | | 7 104 | 5 601 |
| Valeur résiduelle nette des désinvestissements | | (1 847) | (805) |
| Amortissements des immobilisations corporelles présentés au compte de résultat consolidé | | (71 946) | (69 806) |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 12 | (10 112) | (9 516) |
| Amortissements des immobilisations incorporelles présentés au compte de résultat consolidé | | (10 112) | (9 516) |

Note 8

Résultat financier net

Les dividendes provenant d'investissements sont comptabilisés lorsque le droit à la distribution est clairement établi.

| En milliers de CHF | 2022 | 2021 |
|--|-----------------|-----------------|
| Produits d'intérêts | 745 | 493 |
| Gains de change | 2 812 | 936 |
| Autres produits financiers | 945 | 472 |
| Total des produits financiers | 4 502 | 1 901 |
| Intérêts sur emprunts, hypothèques et dettes bancaires | (3 184) | (2 131) |
| Pertes de change | (6 437) | (5 767) |
| Autres charges financières | (174) | (392) |
| Total des charges financières | (9 795) | (8 290) |
| Résultat financier net | (5 293) | (6 389) |

Note 9

Impôts sur le bénéfice et impôts différés

Les impôts courants sont déterminés d'après le bénéfice imposable de l'année en cours et sont imputés au compte de résultat.

Les impôts sur le résultat sont enregistrés dans la même période que les produits et les charges auxquels ils se rapportent.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable, c'est-à-dire sur les différences temporelles entre la valeur des actifs et passifs reconnue par les autorités fiscales et leur valeur comptable enregistrée dans les états financiers consolidés du Groupe.

Le montant de la provision pour impôts différés est calculé sur la base des taux d'imposition connus à la date de clôture et susceptibles d'être appliqués lors de la dissolution des différences temporelles. Les impôts différés pour chaque rubrique du bilan sont comptabilisés en brut puis compensés afin d'aboutir à une situation nette pour chaque société.

Les reports de pertes fiscalement déductibles sur les résultats futurs et les autres avoirs fiscaux différés sont inscrits à l'actif seulement si leur réalisation ultérieure est probable.

| <i>En milliers de CHF</i> | 2022 | 2021 |
|---|--------------|--------------|
| Résultat avant impôts | 61 623 | 43 232 |
| Charges pour impôts courants sur le résultat | 8 195 | 6 823 |
| Charges (Produits) pour impôts différés | (700) | 1 617 |
| Total des charges (produits) pour impôts sur le bénéfice | 7 495 | 8 440 |
| Impôt sur les bénéfices avant prise en compte des pertes reportées | 7 495 | 8 440 |
| Impact de la non-activation des pertes reportées | (93) | (125) |
| Impact de l'utilisation des pertes reportées non activées | 309 | 12 |
| Impôt sur les bénéfices après prise en compte des pertes reportées | 7 711 | 8 327 |
| Taux d'impôt moyen pondéré | 13.5% | 13.3% |
| Taux d'impôt pour le calcul d'impôts différés | 13.7% | 13.7% |

Note 10

Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances résultant de livraisons et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite d'un ajustement pour les créances douteuses. Une provision pour créances douteuses est établie lorsque des signes objectifs indiquent que le Groupe ne sera pas à même de récupérer sa créance. Des difficultés financières du débiteur, des défauts ou retards de paiements sont considérés comme des indicateurs fiables pour effectuer une correction de valeur sur le poste débiteur.

Le Groupe constitue une provision globale sur les débiteurs dont l'échéance est supérieure à 180 jours.

Cette provision s'effectue sur la base de l'historique des pertes et représente le 75% des créances en souffrance depuis plus de 180 jours. Les pertes sur cette position sont comptabilisées par le biais du compte de provision. Les pertes sur débiteurs sont enregistrées sur la base d'actes de défaut de biens ainsi que sur la base de jugements de faillite ou tout autre document permettant d'établir la défaillance du débiteur.

| <i>En milliers de CHF</i> | 2022 | 2021 |
|--|-----------------|-----------------|
| Créances résultant de livraisons et prestations | 135 068 | 123 307 |
| Acomptes reçus d'avance | (56 893) | (38 666) |
| Total des créances résultant de livraisons et prestations, brut | 78 175 | 84 641 |
| Provision pour créances douteuses | (3 327) | (3 618) |
| Total des créances résultant de livraisons et prestations, net | 74 848 | 81 023 |
| Mouvements de la provision pour créances douteuses | | |
| Solde au 1er janvier | (3 618) | (4 935) |
| Utilisation | (3) | 211 |
| Dissolution | 294 | 1 408 |
| Variation de périmètre | - | (302) |
| Solde au 31 décembre | (3 327) | (3 618) |

Note 11

Immobilisations corporelles

Les terrains, les bâtiments, les machines et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de fabrication, après déduction des amortissements cumulés. Les dépenses de transformation des immeubles loués sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée de vie économique présumée et la durée résiduelle du bail. Les coûts de réparation et d'entretien sont imputés directement comme charges au compte de résultat, tandis que les rénovations et améliorations majeures sont activées comme immobilisations corporelles et amorties sur leur durée de vie économique présumée. Les composants principaux d'un même actif corporel sont comptabilisés et amortis séparément.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée résiduelle des concessions et les durées de vie économique présumées suivantes :

| | Nombre d'années |
|---|-----------------|
| Bâtiments à usage du Groupe | 20-40 |
| Immeubles de placement | 20-40 |
| Centrales de production | 25-80 |
| Réseaux de distribution d'énergie électrique et thermique | 15-40 |
| Machines, équipements, installations et outillage | 6-15 |
| Véhicules | 3-8 |
| Équipements informatiques | 3-5 |

Les terrains ne sont amortis qu'en cas de perte de valeur ou soumis à un retour de concession.

Les projets en cours de réalisation sont immobilisés et amortis à partir du mois de leur mise en service.

Si le Groupe est obligé de démanteler des centrales de production ou d'autres immobilisations et de remettre en état les propriétés de tiers sur lesquelles ces immobilisations se trouvent, les coûts correspondants sont ajoutés au coût initial à la date d'acquisition, et amortis sur la durée de vie économique de l'immobilisation. Ce principe ne s'applique pas aux parcs éoliens en France pour lesquels une provision est comptabilisée (note 17).

Sont considérés comme immeubles de placement, les biens immobiliers détenus en vue d'en retirer des rendements ou pour en valoriser le capital. Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition après déduction des amortissements cumulés et sont compris dans les terrains et bâtiments.

Lors de chaque clôture annuelle, une analyse est réalisée afin de contrôler si des éléments indiquant une perte de valeur d'un actif existent. Une perte de valeur est immédiatement constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Par valeur recouvrable, nous entendons la plus grande des valeurs entre le prix de vente net et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue par l'actualisation des flux futurs estimés produits par cet actif ou le plus petit groupe d'actifs identifiables auquel il appartient, et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie indépendantes de celles dégagées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dès lors, une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui régneront pendant la durée d'utilité doit être faite par le Groupe. Ces estimations pourront s'écarter considérablement des valeurs effectives.

Un test de dépréciation est réalisé annuellement ou chaque fois que des indices de perte de valeur se présentent. Ces tests sont effectués sur la base d'une estimation des cash-flows futurs résultant de l'utilisation et de la valeur de marché en cas de vente de ces actifs. Toutefois, les flux réels de trésorerie peuvent différer significativement des premières estimations.

La valeur nette des immeubles de placement, comprise dans les terrains et bâtiments se monte à CHF 1.3 mio au 31.12.2022 et CHF 1.4 mio au 31.12.2021.

Aucun terrain non bâti n'est détenu au 31.12.2022 et au 31.12.2021.

En milliers de CHF

| | Terrains et bâtiments | Installations de production d'énergie | Installations de distribution d'énergie | Autres immobilisations corporelles | Constructions en cours | Total |
|--------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|---|------------------------------------|------------------------|------------------|
| 2022 | | | | | | |
| Coûts d'acquisition | | | | | | |
| 1er janvier | 142 031 | 638 618 | 1 792 694 | 58 605 | 157 552 | 2 789 500 |
| Acquisitions | 7 273 | 30 320 | 32 687 | 9 738 | 87 694 | 167 712 |
| Désinvestissements | (2 543) | (774) | (8 825) | (2 379) | | (14 521) |
| Transferts | 1 442 | 18 032 | 42 272 | 1 829 | (67 281) | (3 706) |
| Ecarts de conversion | | (9 510) | (19) | (24) | (654) | (10 207) |
| 31 décembre | 148 203 | 676 686 | 1 858 809 | 67 769 | 177 311 | 2 928 778 |
| Amortissements cumulés | | | | | | |
| 1er janvier | 70 651 | 275 816 | 1 060 864 | 42 832 | - | 1 450 163 |
| Amortissements de l'exercice* | 2 774 | 18 316 | 44 017 | 4 992 | | 70 099 |
| Désinvestissements | | (468) | (7 146) | (1 820) | | (9 434) |
| Ecarts de conversion | | (2 947) | (17) | (15) | | (2 979) |
| 31 décembre | 73 425 | 290 717 | 1 097 718 | 45 989 | - | 1 507 849 |
| Valeurs nettes au 31 décembre | 74 778 | 385 969 | 761 091 | 21 780 | 177 311 | 1 420 929 |
| 2021 | | | | | | |
| Coûts d'acquisition | | | | | | |
| 1er janvier | 139 902 | 620 002 | 1 732 328 | 53 061 | 143 528 | 2 688 821 |
| Acquisitions | 533 | 786 | 25 292 | 4 892 | 77 479 | 108 982 |
| Variation de périmètre | 1 600 | | | 1 113 | 12 | 2 725 |
| Désinvestissements | | (77) | (6 413) | (2 065) | | (8 555) |
| Transferts | (4) | 24 684 | 41 500 | 1 622 | (62 762) | 5 040 |
| Ecarts de conversion | | (6 777) | (13) | (18) | (705) | (7 513) |
| 31 décembre | 142 031 | 638 618 | 1 792 694 | 58 605 | 157 552 | 2 789 500 |
| Amortissements cumulés | | | | | | |
| 1er janvier | 67 906 | 259 846 | 1 016 717 | 39 513 | - | 1 383 982 |
| Amortissements de l'exercice* | 2 745 | 18 094 | 43 760 | 4 402 | | 69 001 |
| Variation de périmètre | | | | 732 | | 732 |
| Désinvestissements | | | (5 622) | (1 846) | | (7 468) |
| Transferts | | | 6 022 | 40 | | 6 062 |
| Ecarts de conversion | | (2 124) | (13) | (9) | | (2 146) |
| 31 décembre | 70 651 | 275 816 | 1 060 864 | 42 832 | - | 1 450 163 |
| Valeurs nettes au 31 décembre | 71 380 | 362 802 | 731 830 | 15 773 | 157 552 | 1 339 337 |

* La réconciliation du montant annuel d'amortissements figurant au compte de résultat est présentée en note 7.

Note 12

Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût initial et sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité :

- Les droits d'exploitation sont activés s'ils sont reconnus capables de générer des avantages économiques futurs et si les coûts peuvent être évalués de manière fiable. Ils sont amortis sur une durée de 20 ans.
- Les logiciels comprennent les licences achetées ainsi que ceux développés à l'interne. Ils sont amortis sur une durée de 5 ans.
- Les autres immobilisations incorporelles comprennent les concessions et la clientèle. Elles sont amorties soit sur la durée de la concession soit sur une durée maximale de 5 ans.

Un test de dépréciation est effectué si des indices montrent que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur comptable. Une analyse est réalisée à chaque clôture du bilan. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue par l'actualisation des flux futurs estimés produits par cet actif ou le plus petit groupe d'actifs identifiables auquel il appartient, et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie indépendantes de celles dégagées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dès lors, une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui régneront pendant la durée d'utilité doit être faite par le Groupe. Ces estimations pourront s'écarter considérablement des valeurs effectives.

| En milliers de CHF | Droits d'exploitation | Logiciels | Autres immobilisations incorporelles | Total |
|--------------------------------------|--------------------------|---------------|--|----------------|
| 2022 | | | | |
| Coûts d'acquisition | | | | |
| 1er janvier | 90 471 | 62 549 | 6 840 | 159 860 |
| Acquisitions | | 5 058 | 758 | 5 816 |
| Transferts | | 2 466 | 1 242 | 3 708 |
| Ecart de conversion | (4 542) | (3) | (178) | (4 723) |
| 31 décembre | 85 929 | 70 070 | 8 662 | 164 661 |
| Amortissements cumulés | | | | |
| 1er janvier | 4 711 | 52 781 | 2 841 | 60 333 |
| Amortissements de l'exercice* | 4 205 | 4 875 | 1 032 | 10 112 |
| Ecart de conversion | (325) | (3) | | (328) |
| 31 décembre | 8 591 | 57 653 | 3 873 | 70 117 |
| Valeurs nettes au 31 décembre | 77 338 | 12 417 | 4 789 | 94 544 |
| 2021 | | | | |
| Coûts d'acquisition | | | | |
| 1er janvier | 95 088 | 59 157 | 5 865 | 160 110 |
| Acquisitions | | 2 514 | 975 | 3 489 |
| Transferts | (1 068) | 878 | | (190) |
| Ecart de conversion | (3 549) | | | (3 549) |
| 31 décembre | 90 471 | 62 549 | 6 840 | 159 860 |
| Amortissements cumulés | | | | |
| 1er janvier | 376 | 48 545 | 2 082 | 51 003 |
| Amortissements de l'exercice* | 4 521 | 4 236 | 759 | 9 516 |
| Ecart de conversion | (186) | | | (186) |
| 31 décembre | 4 711 | 52 781 | 2 841 | 60 333 |
| Valeurs nettes au 31 décembre | 85 760 | 9 768 | 3 999 | 99 527 |

* La réconciliation du montant annuel d'amortissements figurant au compte de résultat est présentée en note 7.

Le goodwill issu de regroupements d'entreprises et d'investissements dans des sociétés associées représente la différence entre le coût d'acquisition et la valeur actuelle des actifs nets identifiables de la société acquise à la date de l'acquisition.

Les goodwill sont enregistrés en diminution des capitaux propres à la date d'acquisition. Les conséquences d'une inscription théorique à l'actif et l'amortissement sur une durée de vie entre 5 et 20 ans auraient eu l'impact suivant sur les capitaux propres et le bénéfice net :

En milliers de CHF

Evolution théorique des goodwill :

| | 2022 | 2021 |
|--|---------------|---------------|
| Coût d'acquisition | | |
| 1er janvier | 42 138 | 34 264 |
| Acquisitions | - | 7 946 |
| Ecart de conversion | (95) | (72) |
| 31 décembre | 42 043 | 42 138 |
| Amortissements cumulés | | |
| 1er janvier | 25 847 | 20 701 |
| Amortissements théoriques de l'exercice | 4 233 | 5 146 |
| 31 décembre | 30 080 | 25 847 |
| Valeurs théoriques au 31 décembre | 11 963 | 16 291 |

Impacts théoriques sur les capitaux propres :

| | 2022 | 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Capitaux propres selon bilan | 1 930 202 | 1 914 833 |
| Activation théorique de la valeur comptable nette des goodwill | 11 963 | 16 291 |
| Capitaux propres théoriques | 1 942 165 | 1 931 124 |

Impacts théoriques sur le résultat net :

| | 2022 | 2021 |
|--|---------------|---------------|
| Résultat net selon compte de résultat consolidé | 54 128 | 34 792 |
| Amortissements théoriques de l'exercice | (4 233) | (5 146) |
| Résultat net théorique | 49 895 | 29 646 |

Note 13

Participations dans des sociétés associées

Cette rubrique est constituée principalement par la participation dans la société EOS Holding SA (29.7%) qui, elle-même, détient 100% de EOS NER SA et 33.33% d'Alpiq. Cette position est sensible tant aux variations du cours de l'Euro que du prix de l'énergie sur le marché de gros. EOS NER SA développe et gère un portefeuille d'actifs dans le secteur des énergies renouvelables en Europe. Alpiq est notamment une société très active dans les activités de négoce sur les bourses internationales de l'énergie.

Le Groupe détient les participations suivantes dans les sociétés associées intégrées dans le périmètre de consolidation par la méthode de la mise en équivalence :

Les états financiers des sociétés associées établis selon d'autres normes que celles du Groupe sont ajustés pour les rendre comparables. La part aux capitaux propres d'EOS Holding SA présentée au bilan correspond à la quote-part des capitaux propres de cette dernière.

| En milliers de CHF | EOS Holding SA | | Autres sociétés du Groupe | |
|---|----------------|----------------|---------------------------|---------------|
| | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 |
| Evolution de la valeur au bilan | | | | |
| 1er janvier | 444 253 | 457 226 | 68 945 | 64 779 |
| Part au résultat net des sociétés associées | 4 466 | (9 854) | 2 939 | 6 158 |
| Dividendes reçus | (3 268) | (3 119) | (4 268) | (2 625) |
| Acquisitions | | | | 291 |
| Désinvestissements | | | (1 793) | |
| Variation de périmètre | | | 4 655 | 342 |
| 31 décembre | 445 451 | 444 253 | 70 478 | 68 945 |

| Bilan simplifié d'EOS Holding SA | 2022 | 2021 |
|---|----------------|----------------|
| Actifs courants | 282 273 | 170 674 |
| Actifs non courants | 1 544 349 | 1 666 286 |
| Passifs courants | 83 244 | 41 472 |
| Passifs non courants | 243 801 | 299 945 |
| Actifs nets, agrégés | 1 499 577 | 1 495 543 |
| Part aux capitaux propres d'EOS Holding SA | 445 451 | 444 253 |

Note 14

Autres immobilisations financières

Les valeurs de parts de sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 20% des droits de vote, ou dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable ou de contrôle conjoint, sont portées au bilan à leur prix d'acquisition avant de l'être à leur juste valeur.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les prêts octroyés sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables.

| En milliers de CHF | 2022 | 2021 |
|---|---------------|---------------|
| Participations financières diverses | 11 946 | 11 062 |
| Prêts aux sociétés associées | 20 349 | 27 446 |
| Prêts à des tiers | 4 005 | 971 |
| Total des autres immobilisations financières | 36 300 | 39 479 |

Note 15

Prévoyance professionnelle

Base et organisation de la prévoyance professionnelle

La Fondation de prévoyance Romande Energie (ci-après « la Fondation ») est une institution de prévoyance, légalement indépendante, qui participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, du 25 juin 1982 (ci-après « LPP »). Les employeurs affiliés à la Fondation sont :

- Romande Energie SA
- Romande Energie Services SA
- Effitec SA

Plans de prévoyance

La Fondation gère une caisse de prévoyance distincte pour chaque employeur. Selon la législation suisse (LPP), les plans de prévoyance sont tous de type primauté des cotisations, le financement étant basé sur les cotisations versées par les assurés actifs et les employeurs calculées en fonction du salaire assuré. Chaque société a un plan de base spécifique pour la couverture de la rémunération fixe. Un plan complémentaire couvre la rémunération variable, il est identique pour chaque société.

La Fondation assume elle-même la couverture des risques vieillesse, décès et invalidité. Au 31 décembre 2022, le degré de couverture, correspondant au rapport entre la fortune de prévoyance et les engagements de prévoyance au sens de la LPP (évaluation selon la méthode dite statique), s'élève à 109.3% (2021 : 119%). Si un plan venait à présenter une sous-couverture, il existe plusieurs mesures de restructuration réglées par la LPP.

Gestion des placements

En tant qu'organe suprême de la Fondation, le Conseil de fondation est responsable des placements. Le Conseil de fondation est composé de 5 représentants des employés et 5 de l'employeur. La fortune de la Fondation sert exclusivement à couvrir ses engagements en cours et futurs. La politique de placement vise à optimiser la gestion des capitaux, afin d'atteindre les buts de prévoyance que la Fondation s'est fixée. Les objectifs en matière de politique de placements, à savoir, liquidités, sécurité et rendement doivent découler de manière cohérente des données et exigences actuarielles.

Le Conseil de fondation définit l'allocation stratégique de la fortune de la Fondation, ainsi que les bandes de fluctuation autorisées en adéquation avec les buts de prévoyance. En outre, il s'assure que les principes de placement édictés selon la législation et ses directives de placement soient respectés.

| Réserve de cotisations d'employeur En milliers de CHF | Valeur nominale 31.12.2022 | Renonciation à l'utilisation 2022 | Bilan au 31.12.2022 | Bilan au 31.12.2021 | Impact de la réserve de cotisations d'employeur sur les charges de personnel | |
|--|-------------------------------|---|------------------------|------------------------|--|--------------|
| | | | | | 2022 | 2021 |
| Plans de prévoyance | 9 528 | - | 9 528 | 17 592 | 8 064 | 7 196 |
| Total | 9 528 | - | 9 528 | 17 592 | 8 064 | 7 196 |

| Avantage/ Engagement économique et charges de prévoyance En milliers de CHF | Excédent de couverture / découvert 2022 | Part économique du Groupe | | Variation de l'exercice | Cotisations ajustées à la période | Charges de prévoyance dans les charges de personnel | |
|---|--|---------------------------|----------|----------------------------|---|---|---------------|
| | | 2022 | 2021 | | | 2022 | 2021 |
| Plans de prévoyance | 41 300 | - | - | - | - | 8 064 | 7 196 |
| Fonds patronaux | - | - | - | - | - | 2 831 | 2 907 |
| Total | 41 300 | - | - | - | - | 10 895 | 10 103 |

Note 16

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés à la valeur nominale. Les coûts de transaction correspondants sont comptabilisés à charge du compte de résultat.

Les emprunts ou les tranches d'emprunts pour lesquels il existe un droit irrévocable de différer le remboursement à un terme supérieur à 12 mois sont classés dans les passifs non courants, tous les autres le sont dans les passifs courants.

Les emprunts ont des échéances fixes sans possibilité de remboursement anticipé. Les dettes financières contractées auprès des établissements bancaires le sont aux conditions du marché. Le taux moyen de l'ensemble des emprunts est de 2.10% (2021 : 1.67%).

| <i>En milliers de CHF</i> | 2022 | 2021 |
|---|----------------|---------------|
| Dettes auprès des banques et autres établissements financiers | 107 217 | 95 710 |
| Green Bond | 100 000 | - |
| Autres engagements financiers à long terme | 3 257 | 4 231 |
| Total des emprunts | 210 474 | 99 941 |
| Part à court terme des emprunts à long terme | (6 979) | (6 290) |
| Total des emprunts à long terme | 203 495 | 93 651 |

L'exposition du Groupe aux risques de changement de taux et de renouvellement des emprunts à la date de clôture est la suivante :

| <i>En milliers de CHF</i> | 2022 | 2021 |
|------------------------------------|----------------|---------------|
| Inférieure à 1 année | 6 979 | 6 290 |
| Comprise entre 1 année et 5 années | 3 212 | 5 259 |
| Plus de 5 années | 200 283 | 88 392 |
| Total des emprunts | 210 474 | 99 941 |
| Emprunts à taux flottants | 66 771 | 59 526 |
| Emprunts à taux fixes | 143 703 | 40 415 |
| Total | 210 474 | 99 941 |

Les emprunts sont établis dans les monnaies suivantes :

| | 2022 | 2021 |
|--------------|-------------|-------------|
| CHF | 64% | 29% |
| EUR | 36% | 71% |
| Total | 100% | 100% |

Note 17

Provisions

Les provisions comprennent les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant sont incertains. Elles sont portées au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant des provisions est évalué par la direction du Groupe, à la date de clôture, sur la base de la meilleure estimation possible des coûts nécessaires pour éteindre l'obligation. Lorsqu'une sortie de ressources n'est pas probable ou ne peut pas être estimée de manière fiable, l'obligation n'est pas portée au bilan mais est présentée sous les engagements conditionnels. Lorsque l'effet est significatif, les flux de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation sont escomptés. La provision est actualisée au taux du marché majoré le cas échéant d'un taux reflétant les risques spécifiques liés à cet engagement. La part à court terme comprend les engagements dont l'échéance est inférieure à douze mois.

Provision pour contrats de développement

Dans le cadre de l'acquisition de projets de parcs éoliens en France, plusieurs contrats de développement ont été conclus avec un prestataire. Un montant deviendra exigible selon l'avancée du projet. La provision est calculée sur la base d'une estimation des flux de trésorerie contractuels qui seront ultérieurement dûs. Le taux d'actualisation utilisé par le Groupe pour ce genre d'opérations est de 4.8%. L'échéance la plus lointaine est 2026.

Provision pour contrats onéreux

La provision pour contrats onéreux dissocie la rentabilité commerciale d'une offre et la performance générée par la mise en œuvre de la stratégie d'approvisionnement. La rentabilité de chaque offre est analysée annuellement. La provision est calculée sur la base des flux de trésorerie sur la durée de chaque contrat. Le taux d'actualisation utilisé pour ce genre d'opérations est de 4.5%. La provision est éteinte à fin 2022.

Provision pour démantèlement

La provision pour démantèlement concerne les parcs éoliens de REF Eolien SAS et Eole de Piroy SAS. Elle est calculée sur la base des coûts effectifs de démantèlement prévus à l'échéance de chacun des parcs, selon les normes légales françaises. L'échéance la plus lointaine est 2035. Le taux d'actualisation utilisé par le Groupe pour ce domaine d'activité est de 4.0%.

| <i>En milliers de CHF</i> | Contrats de développement | Contrats Démantèlement onéreux | Total |
|--|---------------------------|--------------------------------|--------------|
| 2022 | | | |
| Solde au 1er janvier | 3 603 | 6 701 | 4 310 |
| Dotations | 58 | | 58 |
| Effets d'actualisation | (114) | (35) | (149) |
| Utilisations | | (6) | (6) |
| Ecart de conversion | (185) | (36) | (221) |
| Solde au 31 décembre | 3 362 | - 630 | 3 992 |
| Part à court terme des provisions | (3 081) | | (3 081) |
| Total des provisions à long terme | 281 | - 630 | 911 |
| 2021 | | | |
| Solde au 1er janvier | 4 621 | 49 790 | 5 460 |
| Variation de périmètre | 25 | | 25 |
| Effets d'actualisation | 163 | 86 | 249 |
| Utilisations | (1 068) | (43) | (1 258) |
| Ecart de conversion | (138) | (28) | (166) |
| Solde au 31 décembre | 3 603 | 6 701 | 4 310 |
| Part à court terme des provisions | (2 231) | (6) | (2 237) |
| Total des provisions à long terme | 1 372 | - 701 | 2 073 |

Note 18

Capital-actions et actions en circulation

Au 31 décembre 2022, le capital-actions émis de CHF 28.5 mios est constitué de 1'140'000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 25.- chacune. Le montant prévu pour la distribution de dividendes se base sur le montant de la rubrique « réserves facultatives issues du bénéfice » de la société mère, Romande Energie Holding SA. Il est déterminé conformément aux prescriptions du Code suisse des obligations. Les fonds propres consolidés comprennent des réserves légales de CHF 134 mios (2021 : CHF 134 mios), qui ne sont pas distribuables.

Il existe une convention entre le Canton de Vaud, des communes vaudoises, SIE SA et la Banque Cantonale Vaudoise.

Cette convention prévoit un droit de préemption réciproque en cas de vente des actions détenues par l'une ou l'autre de ces parties. Au 31 décembre 2022, les parties prenantes à cette convention détiennent ensemble 55.39% du capital-actions.

En cas d'acquisition d'actions propres, le total du montant payé et les coûts directement imputables à la transaction (nets d'impôts sur le bénéfice) sont déduits des fonds propres du Groupe jusqu'à l'annulation ou la vente ultérieure des titres. En cas de vente, le produit reçu, net des coûts directement imputables à la transaction (auxquels on ajoute l'effet fiscal de l'impôt sur le bénéfice), est attribué aux fonds propres du Groupe.

| En % | 2022 | 2021 |
|---|-------|-------|
| Etat de Vaud * | 38.60 | 38.60 |
| Romande Energie Holding SA, Morges | 9.97 | 9.97 |
| Groupe E SA, Fribourg | 6.90 | 6.90 |
| Credit Suisse Fondation de placement SA, Zurich | 3.97 | 3.97 |
| Commune de Lausanne* | 3.05 | 3.02 |
| Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne* / *** | 3.05 | 3.05 |
| Autres actionnaires* / ** | 34.46 | 34.49 |

Sont considérés comme actionnaires importants, ceux détenant 3% et plus du capital-actions de Romande Energie Holding SA.

* Liés par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemption réciproques

** Dont 146'642 actions (12.86%) détenues par les communes vaudoises et SIE SA, liées par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemption réciproques

*** Dont 9'900 actions (0.9%) liées par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemption réciproques

| Nombre d'actions en circulation | 2022 | 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Nombre total d'actions | 1 140 000 | 1 140 000 |
| Actions propres détenues par le Groupe | (113 685) | (113 685) |
| Actions en circulation | 1 026 315 | 1 026 315 |

Note 19

Gestion des risques

La gestion des risques du Groupe se décline sur trois niveaux :

- Le Conseil d'administration définit la politique de gestion des risques.
- Le Comité de direction est responsable de la maîtrise des risques.
- Le Risk manager s'assure quotidiennement du suivi, de l'identification et de la maîtrise des risques.

Au vu de l'activité du Groupe, celui-ci est exposé aux risques du marché qui découlent principalement des prix de l'énergie, des cours de change et des taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques financiers (risques de crédit et de liquidités). Il est également exposé aux risques d'entreprise (risques opérationnel et stratégique).

Les risques financiers, y compris ceux qui sont liés aux portefeuilles d'énergie, sont gérés à l'aide de limites dont le Comité de direction surveille régulièrement le niveau. Les risques spécifiques liés à la gestion de l'énergie sont supervisés par un comité ad hoc qui se réunit une fois par mois et dont le reporting est présenté annuellement au Conseil d'administration. Au besoin, des points de situation sont effectués auprès du Comité de direction et du Comité Finances et Audit. Afin de diminuer son exposition au risque de marché, le Groupe réalise des couvertures à terme sur des produits standardisés sur le marché de gré-à-gré pour la partie des besoins non couverts par sa production propre. Afin de couvrir ses risques financiers, le Groupe effectue si nécessaire des transactions de couverture, principalement des swaps de taux d'intérêts et des contrats de change à terme. Ces transactions sont réalisées uniquement à des fins de couverture pour des actifs ou passifs sous-jacents détenus par le Groupe et qui ont une forte probabilité d'occurrence.

Le risque de liquidités couvre l'incapacité éventuelle du Groupe à honorer ses obligations à temps. Le service de trésorerie du Groupe est responsable de la liquidité et du financement. Les risques de liquidités et de financement font l'objet d'une supervision permanente de la part de la direction, au niveau du Groupe. Le Groupe dispose de liquidités suffisantes pour répondre à tous les engagements par maturité.

Le risque de taux d'intérêts est essentiellement lié aux emprunts du Groupe ainsi qu'aux placements à court et moyen terme qu'il effectue.

Les risques entreprise sont suivis au travers d'une cartographie des risques qui fait l'objet d'une mise à jour annuelle ou plus souvent en fonction de l'évolution des risques. Selon la stratégie de traitement des risques, des plans d'actions sont définis afin de les mitiger. La revue est pilotée par le Risk manager en collaboration avec le Conseil d'administration, le Comité de direction ainsi que les membres de l'encadrement. Les résultats de cette revue font l'objet d'un reporting annuel à l'attention du Comité de direction et du Conseil d'administration. En complément, les projets d'envergure ou les nouveaux modèles d'affaires du Groupe font l'objet d'une analyse de risques réalisée conjointement par le Risk manager et les porteurs de projets. L'analyse se base sur des critères financiers, techniques et juridiques ainsi que sur les trois piliers du développement durable de l'entreprise. L'analyse de risques fait partie intégrante des critères de décision d'investissement de l'instance compétente, jusqu'au Comité de direction et au Conseil d'administration.

Note 20

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture sont évalués selon les mêmes principes que ceux utilisés pour l'opération couverte. Lorsque l'opération couverte n'a pas encore d'effet au bilan (couverture de flux de trésorerie futurs), l'instrument de couverture n'est pas comptabilisé et sa juste valeur, ainsi que toute variation de valeur, sont présentées ci-dessous.

Par opposition, les contrats d'achat à terme d'énergie qui sont conclus pour des raisons d'optimisation du portefeuille Energie ou utilisés ultérieurement à des fins d'optimisation ainsi que tout autre instrument dérivé utilisé à des fins de négoce sont évalués à la juste valeur. Ils sont reconnus à l'actif ou au passif présentés dès que le Groupe est contractuellement lié à de tels instruments et les différences d'évaluation sont comptabilisées dans le compte de résultat au moment de leur constatation.

| En milliers de CHF | Montants des contrats | | Juste valeur active | | Juste valeur passive | | Valeurs portées au bilan | |
|---|-----------------------|---------------|---------------------|----------|----------------------|------------|--------------------------|----------|
| | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 |
| Contrats de change à terme: | | | | | | | | |
| - Couverture de flux de trésorerie | 295 468 | 18 537 | 1 213 | - | 5 699 | 150 | - | - |
| - Optimisation | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Contrats d'énergie à terme: | | | | | | | | |
| - Couverture de flux de trésorerie | - | - | - | - | - | - | - | - |
| - Optimisation | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des instruments financiers dérivés | 295 468 | 18 537 | 1 213 | - | 5 699 | 150 | - | - |

Note 21

Transactions et soldes avec les parties liées

Sont considérées comme parties liées, les entités avec influence notable sur le Groupe (Etat de Vaud), la Fondation de prévoyance Romande Energie, les membres du Conseil d'administration et de la direction, ainsi que les sociétés qui leur sont liées, et les sociétés associées. Les parties liées sont approvisionnées en énergie à des conditions définies contractuellement. L'Etat de Vaud perçoit des redevances sur les concessions en liaison avec l'utilisation de la force hydraulique.

Sont considérées comme entités avec influence notable, les actionnaires qui possèdent 20% et plus du capital-actions de la société mère Romande Energie Holding SA.

Sont considérées comme des sociétés associées, les sociétés détenues à plus de 20%. Sont considérées comme des autres entités liées, les sociétés dont au moins un membre du Conseil d'administration ou de la direction de la société exerce une fonction dirigeante au sein du Groupe. A celles-ci s'ajoutent les communes dont le syndic, maire ou municipal exerce une fonction dirigeante au sein du Groupe. Les transactions réalisées avec des parties liées sont effectuées aux conditions contractuelles.

| En milliers de CHF | | Ventes aux parties liées | Achats aux parties liées | Montants dûs par les parties liées | Montants dûs aux parties liées |
|--|------|--------------------------|--------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| Parties liées | | | | | |
| Entités avec influence notable sur le Groupe | 2022 | 4 186 | 20 033 | 997 | 4 587 |
| | 2021 | 2 239 | 20 186 | 231 | 1 965 |
| Sociétés associées | 2022 | 13 068 | 50 918 | 2 675 | 621 |
| | 2021 | 14 158 | 57 240 | 1 539 | 2 291 |
| Autres entités liées | 2022 | 27 162 | 14 925 | 5 464 | 3 497 |
| | 2021 | 32 237 | 38 695 | 4 744 | 987 |

Note 22

Rémunérations, frais et charges de la Direction et du Conseil d'administration

En 2022, la direction a été composée de 6.6 équivalents plein temps (2021 : 6.87 EPT). Les cotisations versées à la Fondation de prévoyance Romande Energie pour les membres de la direction sont de kCHF 308 (2021 : kCHF 314).

Tout comme en 2021, le Conseil d'administration se compose de 9 membres en 2022.

| En milliers de CHF | 2022 | 2021 |
|--|--------------|--------------|
| Salaires fixes de la direction octroyés au cours de l'exercice | 1 986 | 2 046 |
| Part variable de la direction | 300 | 713 |
| Frais de représentation | 124 | 136 |
| Charges sociales de la direction (AVS, AC, caisse de pensions...) | 527 | 592 |
| Total rémunération, frais et charges sociales de la direction | 2 937 | 3 487 |
| Indemnités du Conseil d'administration (y.c. frais) | 615 | 635 |
| Charges sociales du Conseil d'administration (AVS, AC...) | 57 | 67 |
| Total rémunération, frais et charges sociales du Conseil d'administration | 672 | 702 |

Note 23

Autres engagements futurs, engagements conditionnels, actifs et passifs éventuels

En milliers de CHF

| | 2022 | 2021 |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Garantie en faveur de tiers | 30 551 | 27 895 |

Les parts sociales des filiales Eole de Piroy SAS, Les Mâts d'Eole SAS et Groupement Solaire Cestas 2 SAS ont été nanties pour garantir leurs engagements financiers représentant un montant cumulé de CHF 77 millions au 31 décembre 2022 (2021 : 71 millions).

Risques liés à la procédure de vérification des coûts et tarifs 2017 de Romande Energie Commerce SA

Le 9 décembre 2021, la Commission fédérale de l'électricité (EiCom) avait publié sa décision sur la procédure de vérification des tarifs de l'énergie électrique pour l'année 2017.

Romande Energie Commerce SA avait contesté cette position auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF) en janvier 2022.

Dans son arrêt du 15 juin 2022, le TAF a rejeté pour l'essentiel le recours déposé tout en précisant que la procédure concernait exclusivement l'année 2017. La procédure est désormais terminée et n'a pas eu d'impact sur les comptes annuels de l'exercice 2022 ni antérieurs.

Note 24

Réserve de couverture énergie

La méthodologie appliquée par le GRD (gestionnaire de réseau de distribution) pour la fixation des tarifs au marché régulé est basée sur les directives du régulateur et fait l'objet d'une surveillance a posteriori. En 2021 et 2022, l'EiCom autorise une marge brute de CHF 75 par destinataire de factures.

L'intégralité des coûts effectifs, majorés d'un taux WACC de référence (3.83% en 2021 et 2022), ainsi que le volume annuel de production propre d'énergie du GRD sont attribués aux clients captifs. Le différentiel du volume d'énergie nécessaire pour couvrir les besoins de consommation effective des clients captifs est imputé sur la base du coût moyen du portefeuille d'approvisionnement.

Les nouveaux tarifs pour l'année suivante sont communiqués fin août auprès de l'EiCom. Une asymétrie est mécaniquement générée entre les coûts budgétés dans la fixation des tarifs et ceux effectivement supportés. Il en découle un droit à facturer les clients (sous-couverture / actif) ou une obligation à rembourser les clients (sur-couverture / passif).

Le bilan au 31 décembre de Romande Energie ne tient pas compte du montant actif / passif découlant de la réserve de couverture énergie. L'état de la réserve de couverture est reportable d'année en année. Néanmoins, une sur-couverture doit être compensée en faveur des clients dans une période de trois ans.

| Réserve de couverture énergie | Etat au 31.12.2022 | Etat au 31.12.2021 | Variation de l'exercice |
|-------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------|
| En milliers de CHF | | | |
| Sous-couverture (actif) | 29 752 | - | 29 752 |
| Sur-couverture (passif) | - | (23 099) | 23 099 |
| Total | 29 752 | (23 099) | 52 851 |

Note 25

Événements postérieurs à la clôture

Approbation des comptes consolidés

Les comptes consolidés 2022 du Groupe Romande Energie ont été approuvés par le Conseil d'administration en date du 3 avril 2023. Un dividende de CHF 36.- par action sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de validation de cette proposition, le montant total des dividendes versés s'élèverait à CHF 36.9 millions, en prenant en compte les actions propres détenues par le Groupe.

Participation Energie SA, Vinzel

Les premiers résultats des récents forages de prospection géothermique obtenus à mi-mars ont révélé un débit d'eau inférieur à celui prévu. Fin mars, la société a annoncé poursuivre ses recherches en réalisant une déviation dans le puit de forage pour atteindre une profondeur inférieure. Les résultats futurs des nouveaux forages pourraient remettre en cause la valorisation des investissements réalisés par le Groupe et ses partenaires énergétiques dans ce projet.

Note 26

Filiales et sociétés associées

| | Activités principales | Devise | Capital-actions '000 | Participations en % * | |
|---|-----------------------|--------|----------------------|-----------------------|-------|
| | | | | 2022 | 2021 |
| Filiales | | | | | |
| Romande Energie SA, Morges | E | CHF | 36 150 | 100.0 | 100.0 |
| Romande Energie Services SA, Préverenges ** | S | CHF | 25 000 | 80.0 | 80.0 |
| Bas-Valais Energie SA, Vouvry | E | CHF | 19 898 | 72.0 | 72.0 |
| Romande Energie Commerce SA, Morges | E | CHF | 15 294 | 73.9 | 73.9 |
| Eoliennes de Provence SA, Provence | E | CHF | 6 000 | 60.0 | 60.0 |
| Vouvry CAD SA, Vouvry 1) | E | CHF | 3 200 | 85.0 | - |
| Energie Renouvelable de l'Avançon SA, Bex | E | CHF | 3 000 | 51.0 | 51.0 |
| CEVM Compagnie Energétique du Vallon de Morgins SA, Troistorrens **** | E | CHF | 1 500 | 83.8 | 83.8 |
| Arnon Ernergie SA, Vuiteboeuf | E | CHF | 1 000 | 60.0 | 60.0 |
| Demierre Deschenaux SA, Oron *** | S | CHF | 240 | 80.0 | 80.0 |
| Effitec SA, Morges *** | N | CHF | 200 | 80.0 | 80.0 |
| Bosson et Pillet S.A., Petit-Lancy *** | S | CHF | 150 | 80.0 | 80.0 |
| AFCO Management SA, Renens *** | S | CHF | 100 | 80.0 | 80.0 |
| Effitec Services SA, Carouge *** | N | CHF | 100 | 41.6 | 41.6 |
| Frigo Service SA, Corminboeuf *** | S | CHF | 100 | 80.0 | 80.0 |
| J.M. Lambelet S.A., Neuchâtel *** | S | CHF | 100 | 80.0 | 80.0 |
| Romande Energie France SAS, Paris | D | EUR | 7 700 | 100.0 | 100.0 |
| Centrale Hydroélectrique de Bar SAS, Paris | E | EUR | 2 091 | 95.0 | 95.0 |
| REF Eolien SAS, Paris | E | EUR | 600 | 100.0 | 100.0 |
| REF Hydro SAS, Paris | E | EUR | 150 | 100.0 | 100.0 |
| Groupement Solaire Cestas 2 SAS, Paris | D | EUR | 8 | 60.6 | 60.6 |
| Centrale Solaire Constantin 7 SAS, Paris | E | EUR | 3 | 60.6 | 60.6 |
| Centrale Solaire Constantin 8 SAS, Paris | E | EUR | 3 | 60.6 | 60.6 |
| Centrale Solaire Constantin 9 SAS, Paris | E | EUR | 3 | 60.6 | 60.6 |
| Centrale Solaire Constantin 10 SAS, Paris | E | EUR | 3 | 60.6 | 60.6 |
| REF Développement SAS, Paris 2) | D | EUR | 1 | 100.0 | 100.0 |
| Eole de Piroy SAS, Paris | E | EUR | 1 | 100.0 | 100.0 |
| Eole de La Joux Sàrl, Vitry-la-Ville | E | EUR | 1 | 100.0 | 100.0 |
| Eole des Charmes Sàrl, Vitry-la-Ville | E | EUR | 1 | 100.0 | 100.0 |
| Eole des Muids Sàrl, Vitry-la-Ville | E | EUR | 1 | 100.0 | 100.0 |
| Eole des Pinceaux SAS, Vitry-la-Ville | E | EUR | 1 | 100.0 | 100.0 |
| Eole des Vignottes SAS, Vitry-la-Ville | E | EUR | 1 | 100.0 | 100.0 |
| Eole du Barrois SAS, Vitry-la-Ville | E | EUR | 1 | 100.0 | 100.0 |
| Le Souffle d'Espoir SAS, Vitry-la-Ville | E | EUR | 1 | 100.0 | 100.0 |
| Les Mâts d'Eole SAS, Vitry-la-Ville | E | EUR | 1 | 80.0 | 80.0 |
| Coentreprises | | | | | |
| EcuCAD SA, Ecublens | E | CHF | 4 000 | 50.0 | 50.0 |
| Moudon Energies SA, Moudon 3) | E | CHF | 4 000 | 50.1 | - |
| VO RE-Nouvelable SA, Orbe **** | E | CHF | 1 000 | 50.0 | 50.0 |
| ThermorésÖ Nyon SA, Nyon | E | CHF | 200 | 50.0 | 50.0 |
| Eole du Châtelier SAS, Vitry-la-Ville | E | EUR | 1 | 50.0 | 50.0 |
| Eole d'Opale SAS, Vitry-la-Ville | E | EUR | 1 | 50.0 | 50.0 |
| Eole de Fradier SAS, Vitry-la-Ville | E | EUR | 1 | 50.0 | 50.0 |
| Eole du Génois SAS, Vitry-la-Ville | E | EUR | 1 | 50.0 | 50.0 |
| Eole de Saint Sébastien SAS, Vitry-la-Ville | E | EUR | 1 | 50.0 | 50.0 |
| Eole du Filaos SAS, Vitry-la-Ville | E | EUR | 1 | 50.0 | 50.0 |
| Calycé Rive Droite SAS, Vitry-la-Ville | E | EUR | 1 | 50.0 | 50.0 |

Activités principales Devise Capital-actions '000 Participations en % *
2022 2021

| Sociétés associées | | | | | |
|---|-----------------------|--------|----------------------|------|------|
| | Activités principales | Devise | Capital-actions '000 | 2022 | 2021 |
| EOS HOLDING SA, Lausanne | D/E | CHF | 324 000 | 29.7 | 29.7 |
| Forces Motrices Hongrin-Léman S.A. (FMHL), Château-d'Oex | E | CHF | 100 000 | 41.1 | 41.1 |
| SITEL SA, Morges | N | CHF | 20 850 | 33.3 | 33.3 |
| EnergieÖ SA, Vinzel 4) | E | CHF | 14 000 | 25.0 | 25.0 |
| GEOOL SA, Lausanne 5) | E | CHF | 10 000 | 30.0 | - |
| ThermorésÖ SA, Vinzel | E | CHF | 8 500 | 40.0 | 40.0 |
| Société des Forces Motrices du Grand-St-Bernard SA (FGB), Bourg-St-Pierre | E | CHF | 8 000 | 36.0 | 36.0 |
| Forces Motrices de l'Avançon SA (FMA), Bex 6) | E | CHF | 7 095 | 40.4 | 39.9 |
| Forces Motrices de Sembrancher (FMS) SA, Sembrancher | E | CHF | 6 000 | 20.6 | 20.6 |
| Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA, Aubonne | E | CHF | 5 000 | 36.6 | 36.6 |
| Cadtime SA, Eclépens | E | CHF | 4 325 | 22.0 | 22.0 |
| Spontis SA, Avenches | N | CHF | 2 650 | 40.0 | 40.0 |
| neo technologies SA, Lausanne 7) | N | CHF | 2 000 | - | 48.9 |
| Energie Solaire SA, Sierre | N | CHF | 1 600 | 34.0 | 34.0 |
| DransGrid SA, Orsières | E | CHF | 1 200 | 50.0 | 50.0 |
| Energies Nouvelles Vionnaz SA, Vionnaz | E | CHF | 1 000 | 35.0 | 35.0 |
| MBR SA, Massongex | E | CHF | 1 000 | 33.3 | 33.3 |
| Agrogaz Lignerolle SA, Lignerolle | E | CHF | 800 | 40.0 | 40.0 |
| enersuisse SA, Dietikon | N | CHF | 600 | 33.3 | 33.3 |
| Energie Broye-Vully SA, Payerne 8) | E | CHF | 200 | 30.0 | - |
| Tayo SA, Ecublens | N | CHF | 164 | 20.0 | 20.0 |
| Energie Renouvelable Vouvry SA, Vouvry | E | CHF | 100 | 35.0 | 35.0 |
| St-Gingolph Energia SA, St-Gingolph | E | CHF | 100 | 25.0 | 25.0 |
| Eole d'Epinoy SAS, Vitry-la-Ville 9) | E | EUR | 10 | 40.0 | - |

Activités principales :

- E) Production, distribution et vente d'énergie
- D) Détentions de participations
- S) Services énergétiques
- N) Autres

- * Le pourcentage de droits de vote est systématiquement identique au taux de participation indiqué à l'exception :
 - Forces motrices de l'Avançon SA, droit de vote de 38.61%
 - Electrique des Forces de l'Aubonne SA, droit de vote de 24.7%
- ** 20% du capital-actions est détenu par un actionnaire minoritaire unique (CEO de Romande Energie Services SA).
- *** Le pourcentage de droit de vote des sociétés détenues par Romande Energie Services SA correspond à :
 - les sociétés détenues à 80%, droit de vote de 100%
 - Effitec Services SA, droit de vote de 52%
- **** La présentation du comparatif 2021 du pourcentage de participation a été retraitée. La nature de ce retraitement concerne la mise à jour du taux de participation indiqué dans la version publiée 2021.
- ***** Le comparatif 2021 a été retraité afin de présenter l'entité sous la rubrique coentreprises compte tenu du pourcentage de détention de 50%.

- 1) Par acte constitutif du 27 avril 2022, Romande Energie SA a souscrit à 85% du capital-actions de la société Vouvry CAD SA. La société est dotée d'un capital-actions de kCHF 3'200. Le but de la société est le développement d'un réseau de chauffage à distance.
- 2) Par modification des statuts, la société Calycé 2 SAS a modifié sa raison sociale. La nouvelle raison sociale est REF Développement SAS.
- 3) Par acte constitutif du 15 juillet 2022, Romande Energie SA a souscrit à 50.05% du capital-actions de la société Moudon Enegies SA. La société est dotée d'un capital-actions de kCHF 4'000. Le but de la société est le développement d'un réseau de chauffage à distance.
- 4) Par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 4 septembre 2022, la société EnergieÔ SA a effectué une augmentation de capital-actions de kCHF 12'000 et porte ainsi le nouveau capital-actions à kCHF 14'000. Le Groupe possède 25% du capital-actions de la société.
- 5) Par acte constitutif du 25 janvier 2022, la société Romande Energie Holding SA a souscrit à 30% du capital-actions de la société GEOOL SA. La société est dotée d'un capital-actions de kCHF 10'000 libéré à hauteur de 20%. Le but de la société est la prospection, l'exploitation et la valorisation de la chaleur naturelle du sous-sol principalement sur le territoire de l'agglomération lausannoise.
- 6) Par contrats de cession d'actions des 22 avril 2022 et 21 juin 2022, la société Romande Energie SA a acquis 0.5 % supplémentaire du capital-actions de la société Forces Motrices de l'Avançon SA. La société est dotée d'un capital-actions de kCHF 7'095. Le but de ces sociétés est la production et la distribution d'électricité.
- 7) Par contrat de cession d'actions du 30 septembre 2022, Romande Energie Holding SA a cédé ses 48.875% du capital-actions de neo technologies SA. La société est dotée d'un capital-actions de KCHF 2'000. Le but de la société est d'exercer toutes activités dans la fourniture et la vente de services, le développement de logiciels et le conseil aux entreprises dans le monde des technologies.
- 8) Par acte constitutif du 16 juin 2022, Romande Energie SA a souscrit à 30% du capital-actions de la société Energie Broye-Vully SA. La société est dotée d'un capital-actions de kCHF 200. Le but de la société est le développement d'un réseau de chauffage à distance.
- 9) Par acte constitutif du 28 juillet 2022, la société Calycé 2 SAS (nouveau : REF Développement SAS) a souscrit à 40% du capital-actions de la société Eole d'Epinoz SAS. La société est dotée d'un capital-actions de kEUR 10. Le but de la société est la conception, la réalisation et l'exploitation de parcs éoliens.



Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
Case postale
CH-1002 Lausanne

Téléphone : +41 58 286 51 11
Téléfax : +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Romande Energie Holding SA, Morges

Lausanne, le 3 avril 2023

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes consolidés



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Romande Energie Holding SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés et la variation des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 105 à 130) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes consolidés.

Evaluation des ouvrages de production

Elément clé Les ouvrages de production représentent une part importante de l'actif consolidé de Romande Energie, soit CHF 386 millions tel que décrit à la note 11.
A chaque date de clôture, la Direction analyse l'éventuelle présence d'indices de perte de valeur et réalise un test de dépréciation si nécessaire pour les ouvrages de production concernés.
La valorisation des ouvrages de production est un élément qui exige une attention particulière lors de notre audit, du fait des jugements et hypothèses qui sont retenus par la Direction dans les modèles de calcul, ainsi que par l'importance de ces ouvrages en regard des états financiers consolidés dans leur ensemble.

Nos procédures d'audit Nos procédures ont consisté à vérifier l'identification des indices de perte de valeur et le cas échéant, le calcul de la valeur recouvrable déterminé par la Direction. Nous avons examiné les calculs et la méthodologie, et avons challengé les hypothèses-clés soit notamment les cash-flows futurs ainsi que le taux d'actualisation à l'aide de nos experts en évaluation.
Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à la valorisation des ouvrages de production.

Evaluation de la participation dans la société associée EOS Holding SA

Elément clé Romande Energie détient 29.71% d'EOS Holding SA, qui elle-même détient 100% de EOS NER SA et 33.33% d'Alpiq. Cette position d'un montant de CHF 445 millions est sensible aux variations des taux de change ainsi qu'au prix de l'énergie sur le marché de gros (note 13).
La participation dans EOS Holding SA est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence. En complément, la Direction effectue un test de dépréciation annuel intégrant ses jugements et hypothèses, notamment liées à l'évolution future d'Alpiq.
La valorisation de la participation dans EOS Holding SA représente un élément-clé de l'audit du fait des jugements et hypothèses retenues par la Direction dans le modèle de calcul.

Nos procédures d'audit Nos procédures ont tout d'abord consisté à vérifier la méthode de mise en équivalence de EOS Holding SA. Puis sur base du test de dépréciation annuel effectué par la Direction, nous avons examiné la méthodologie et les calculs et avons réalisé une analyse critique des hypothèses et jugements à l'aide de nos experts en évaluation.
Finalement, nous avons vérifié les informations à fournir dans l'annexe aux états financiers. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à la mise en équivalence de la participation dans EOS Holding SA et à son évaluation.

Valorisation des droits d'exploitation dans les immobilisations incorporelles

Elément clé Dans le cadre du partenariat avec la société REF Développement SAS (ex-Calycé), Romande Energie a évalué et comptabilisé des droits d'exploitation dans les immobilisations incorporelles d'un montant de CHF 77 millions au 31 décembre 2022. Ces droits d'exploitation s'amortissent sur une période de 20 années (note 12). La valorisation de ces actifs dépend d'une part du développement effectif et technique des éoliennes, et d'autre part des flux financiers futurs escomptés. La Direction effectue un suivi continu de l'évolution des projets d'éoliennes et évalue le risque de dépréciation à chaque clôture. La valorisation des droits d'exploitation représente un élément d'attention particulier lors de notre audit du fait des incertitudes liées au développement des projets d'éoliennes et aux jugements et hypothèses retenues par la Direction dans le modèle de calcul.

Nos procédures d'audit Nos procédures ont consisté à vérifier l'identification des indices de perte de valeur et le calcul de la valeur recouvrable déterminés par la Direction. A l'aide de nos experts en évaluation, nous avons examiné la méthodologie du modèle utilisé pour l'évaluation des droits d'exploitation. Nous avons revu les hypothèses clés, notamment l'évolution des projets en cours, les cash flows futurs ainsi que le taux d'actualisation. Nous avons aussi vérifié le montant et le calcul de l'amortissement annuel comptabilisé. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à la valorisation des droits d'exploitation dans les immobilisations incorporelles.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels, du rapport de rémunération, du rapport de gouvernement d'entreprise et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Karine Badertscher
Chamoso (Qualified
Signature)

Experte-réviser agréée
(Réviser responsable)



Laurent Bludzien
(Qualified
Signature)

Expert-réviser agréé

Comptes annuels de Romande Energie Holding SA

Compte de résultat

au 31 décembre 2022

En milliers de CHF

| | 2022 | 2021 |
|--|------------------|-----------------|
| Produits | | |
| Produits financiers | 21 834 | 16 114 |
| Autres produits | 3 123 | 3 126 |
| Total des produits | 24 957 | 19 240 |
| Charges opérationnelles | | |
| Autres charges d'exploitation | (1 843) | (1 432) |
| Amortissements et corrections de valeur sur les postes de l'actif immobilisé | (2 279) | (441) |
| Charges financières | (7 695) | (6 274) |
| Total des charges opérationnelles | (11 817) | (8 147) |
| Résultat avant impôts | 13 140 | 11 093 |
| Impôts sur le bénéfice | - | 159 |
| Bénéfice net de l'exercice | 13 140 | 11 252 |

Bilan

au 31 décembre 2022

| En milliers de CHF | Notes | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|---|-------|------------------|----------------|
| ACTIFS | | | |
| Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme | | 149 268 | 99 809 |
| Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services | | 6 | 16 |
| Créances et autres actifs circulants avec les parties liées | | 165 864 | 122 322 |
| Autres créances à court terme | | 2 141 | 10 081 |
| Actifs de régularisation | | 976 | 593 |
| Total de l'actif circulant | | 318 255 | 232 821 |
| Immobilisations financières avec les parties liées | | 475 331 | 455 369 |
| Participations | | 246 199 | 242 612 |
| Immobilisations corporelles | | 21 065 | 21 509 |
| Total de l'actif immobilisé | | 742 595 | 719 490 |
| Total des actifs | | 1 060 850 | 952 311 |
| PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES | | | |
| Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services | | 691 | 513 |
| Dettes et autres passifs à court terme avec les parties liées | | 80 612 | 55 615 |
| Autres dettes à court terme | | 2 503 | 110 |
| Passifs de régularisation | | 5 352 | 74 |
| Total des capitaux étrangers à court terme | | 89 158 | 56 312 |
| Dettes à long terme portant intérêt | 5 | 103 500 | 4 000 |
| Provisions et postes analogues prévus par la loi | | 12 000 | 12 000 |
| Total des capitaux étrangers à long terme | | 115 500 | 16 000 |
| Total des passifs | | 204 658 | 72 312 |
| Capital-actions | | 28 500 | 28 500 |
| Réserve légale issue du bénéfice | | 5 859 | 5 859 |
| Réserves facultatives issues du bénéfice | | 921 357 | 945 164 |
| Actions propres | 2 | (99 524) | (99 524) |
| Total des capitaux propres | | 856 192 | 879 999 |
| Total des passifs et des capitaux propres | | 1 060 850 | 952 311 |

Annexe aux comptes annuels

Note 1

Principes comptables appliqués

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). Compte tenu de la préparation d'états financiers consolidés de Romande Energie Holding SA et ses filiales au 31 décembre 2022, la société n'est pas tenue de présenter un tableau de flux de trésorerie ainsi que des annexes étendues et un rapport de gestion.

La société n'emploie aucun collaborateur.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :
Bâtiments à usage du Groupe : 20-40 ans

Les dividendes sont comptabilisés dans les états financiers au moment où ils ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les participations et les immobilisations financières sont évaluées individuellement.

Note 2

Actions propres

| | 2022 | | 2021 | |
|------------------------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|
| | Nombre d'actions | CHF '000 | Nombre d'actions | CHF '000 |
| Etat au début de l'exercice | 113 685 | 99 524 | 113 685 | 99 524 |
| Mouvement | - | - | - | - |
| Etat en fin d'exercice | 113 685 | 99 524 | 113 685 | 99 524 |

Note 3

Cours de conversion appliqués et monnaie fonctionnelle

Les comptes de la société sont établis en CHF, les opérations en monnaies étrangères font l'objet d'un calcul de réévaluation au 31 décembre de l'année en cours.

Les cours de réévaluation appliqués sont les suivants :

EUR 1 = CHF 0.9865
USD 1 = CHF 0.9321

Note 4

Engagements divers

La société fait partie d'un groupe TVA. Elle est par conséquent débitrice solidaire envers l'administration fédérale des contributions pour les dettes TVA des autres membres du Groupe.

Le Groupe, par l'intermédiaire de Romande Energie Holding SA, a émis une garantie de EUR 19.7 mios (identique à 2021) en faveur d'un fournisseur d'équipements de production d'électricité afin de couvrir les paiements convenus contractuellement entre sa filiale Romande Energie SA et le fournisseur.

Dans le cadre de la création de la société Agrogaz Lignerolle SA, le Groupe, par l'intermédiaire de Romande Energie Holding SA, a émis plusieurs garanties pour un total de CHF 4.6 mios (identiques à 2021) afin de couvrir les prêts octroyés à la société pour le financement de la construction des installations de production. Ces prêts émanent d'un institut bancaire et des fonds agricoles fédéraux et cantonaux.

D'autres garanties pour un montant total de CHF 6.5 mios (2.7 mio en 2021) ont été données.

Note 5

Emprunts

| <i>En milliers de CHF</i> | Taux | Durée | Echéance | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|------------------------------|-------|-----------|------------|----------------|--------------|
| Banque Cantonale de Fribourg | 2.25% | 2019-2023 | 07.05.2023 | - | 500 |
| Banque Cantonale de Fribourg | 2.27% | 2019-2025 | 30.09.2025 | 1 500 | 1 500 |
| Banque Cantonale de Fribourg | 1.75% | 2019-2027 | 30.06.2027 | 2 000 | 2 000 |
| Green Bond | 2.63% | 2022-2037 | 31.07.2037 | 100 000 | - |
| Total des emprunts | | | | 103 500 | 4 000 |

Note 6

Honoraires versés à l'organe de révision

| <i>En milliers de CHF</i> | 2022 | 2021 |
|---|-----------|-----------|
| Prestations en matière de révision | 47 | 54 |
| Total des honoraires versés à l'organe de révision | 47 | 54 |

Note 7

Rémunérations et charges sociales des membres du Conseil d'administration et de la direction

Les rémunérations et les charges sociales des membres du Conseil d'administration et de la direction sont présentées dans le rapport sur les rémunérations, conformément aux dispositions de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb). Il n'existe pas de droits d'options ou de conversion détenus par le Conseil d'administration ou la direction au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

L'état de la détention d'actions se présente comme il suit :

| | | |
|---|------------|-------|
| Nombre d'actions détenues par les membres du Conseil d'administration : | 0 action | 0 % |
| Nombre d'actions détenues par les membres de la direction : | 30 actions | < 1 % |

Note 8

Principales participations

| | But | Devise | Capital- actions | Participations en %* | |
|--|-----|--------|---------------------|----------------------|-------|
| | | | '000 | 2022 | 2021 |
| Romande Energie SA, Morges | 1) | CHF | 36 150 | 100.0 | 100.0 |
| Romande Energie Services SA, Prévèrenges** | 2) | CHF | 25 000 | 80.0 | 80.0 |
| SITEL SA, Morges | 2) | CHF | 20 850 | 33.3 | 33.3 |
| Bas-Valais Energie SA, Vouvry | 1) | CHF | 19 898 | 72.0 | 72.0 |
| Romande Energie Commerce SA, Morges | 1) | CHF | 15 294 | 73.9 | 73.9 |
| ThermorésÔ SA, Vinzel | 1) | CHF | 8 500 | 40.0 | 40.0 |
| Romande Energie France SAS, Paris | 2) | EUR | 7 700 | 100.0 | 100.0 |
| Forces Motrices de Sembrancher (FMS) SA, Sembrancher | 1) | CHF | 6 000 | 20.6 | 20.6 |
| Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA, Aubonne | 1) | CHF | 5 000 | 36.6 | 36.6 |

Activités principales :

- 1) Production, distribution et vente d'énergie
2) Autres

* Le pourcentage de droits de vote est systématiquement identique au taux de participation indiqué à l'exception de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA pour laquelle le pourcentage de droits de vote est de 24.7%.

** 20% du capital-actions est détenu par un actionnaire minoritaire unique (CEO de Romande Energie Services SA).

Note 9

Actionnaires importants

| <i>En %</i> | 2022 | 2021 |
|---|-------|-------|
| Etat de Vaud | 38.60 | 38.60 |
| Romande Energie Holding SA, Morges | 9.97 | 9.97 |
| Groupe E SA, Fribourg | 6.90 | 6.90 |
| Credit Suisse Fondation de placement SA, Zurich | 3.97 | 3.97 |
| Commune de Lausanne | 3.05 | 3.02 |
| Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne | 3.05 | 3.05 |

Sont considérés comme actionnaires importants, ceux détenant 3% et plus du capital-actions de Romande Energie Holding SA.

Proposition de répartition du bénéfice au bilan

au 31 décembre 2022

| En milliers de CHF | 31.12.2022 |
|---|----------------|
| Report de l'exercice précédent | 904 124 |
| Dividendes retenus sur actions propres (art. 659a CO) | 4 093 |
| Bénéfice net de l'exercice | 13 140 |
| Bénéfice au bilan | 921 357 |
| Actions propres | (99 524) |
| Montant à disposition de l'assemblée générale | 821 833 |
| Dividende de CHF 36.- par action | 41 040 |
| Solde à reporter à nouveau | 880 317 |
| Total | 921 357 |

La réserve générale ayant atteint 20% du capital-actions, il est suggéré de renoncer à toute nouvelle attribution.

Au nom du Conseil d'administration

Le président, Guy Mustaki

Le directeur général, Christian Petit



Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
Case postale
CH-1002 Lausanne

Téléphone: +41 58 286 51 11
Téléfax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Romande Energie Holding SA, Morges

Lausanne, le 3 avril 2023

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Romande Energie Holding SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022 et le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 135 à 140) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas d'élément clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de rémunération, du rapport de gouvernement d'entreprise et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Karine Badertscher
Chamoso (Qualified
Signature)

Experte-réviser agréée
(Réviser responsable)



Laurent Bludzien
(Qualified
Signature)

Expert-réviser agréé

Groupe Romande Energie

Romande Energie SA

Rue de Lausanne 53
Case postale
CH-1110 Morges 1

T +41 21 802 91 11

F +41 21 802 95 95

www.romande-energie.ch

